

Faculté des Sciences et Techniques

Licence Professionnelle

Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt

Parcours Aménagement arboré et forestier

2022/2023

La réalisation d'un guide de gestion des haies bocagères creusoises en vue de sensibiliser sur le paysage bocagé Creusois



Yoann MONNET

Stage effectué du 3 avril au 30 juin 2023

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse

Responsable du stage

BAUDIN Marin

Paysagiste-conseiller

Tuteur universitaire

COSTA Guy

Enseignant chercheur



Remerciements

Je tiens tout d'abords à remercier l'équipe du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse. Pour leur accueil, leurs aides, leurs conseils avisés et leur implication dans la réalisation de ce sujet de stage. Et tout particulièrement M. BAUDIN Marin.

De même, je tiens à remercier le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays Creusois. Notamment M. BRARD Florentin et M. VASSEL Stéphane pour leur accueil, les informations et leurs aides fournies au cours de ce stage.

Enfin, je souhaite remercier l'équipe pédagogique de la Licence Professionnelle des Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt pour l'ensemble des compétences et connaissances, que j'ai pu acquérir et qui m'ont servi à réaliser ce travail.

Liste des abréviations

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

URCAUE : Union Régionale des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

FNCAUE : Fédération Nationale des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Afac-Agroforesteries : Association française arbres champêtre et Agroforesteries

OFB : Office Français de la Biodiversité

S.A.U. : Surface Agricole Utile

P.A.C. : Politique Agricole Commune

M.A.E.C. : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

P.S.E : Paiements pour Services Environnementaux

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Introduction	8
1. Présentation de la structure d'accueil	9
1.1. Le C.A.U.E de la Creuse	9
1.2. Une structure en réseaux	10
1.3. Le personnel et ses qualifications	10
1.4. Le public touché et la répartition de l'activité	10
1.5. Notoriété	11
1.5.1. Volet communication	11
1.5.2. Volet suivis de réalisations remarquables	11
1.6. Le budget	11
1.7. Le cas du projet « vers une gestion durable des haies de la Creuse »	11
2. Le diagnostic	13
2.1. Qu'est-ce que le bocage	13
2.2. Présentation du département creusois	13
2.2.1. Contexte	14
2.2.2. Le relief	14
2.2.3. L'aspect géologique	15
2.2.4. Les unités paysagères (la montagne, les hauts-plateaux, la campagne résidentielle...)	15
2.2.5. L'urbanisme	18
2.2.6. Le climat	18
2.3. Le bocage creusois, autrefois et son évolution récente	19
2.4. L'état du bocage aujourd'hui	21
2.4.1. L'actuel densité du bocage et sa répartition	21
2.4.2. Les différentes typologies de haie en Creuse	23
2.4.3. Les principales essences présentes	24
2.4.4. Identification des enjeux	24
3. Proposition d'un guide de gestion des haies bocagères Creusoise	26
3.1. Principe du guide gestion	26
3.2. Exemples illustrant le guide de gestion	26
3.2.1. La taille de formation en vue d'une haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces et d'une haie de hauts jets avec les cépées d'arbustes	27
3.2.1.1. Le recépage de jeunes plants en vue de la formation de cépées	27
3.2.1.2. La formation de jeunes plants en vue de former de hauts jets	28

3.2.2. Le cas de la haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces.....	28
3.2.3. Le cas de la haie de hauts jets avec les cépées d'arbustes.....	31
3.2.4. La gestion courante d'une haie.....	33
3.2.5. La gestion de la bande enherbée jouxtant la haie.....	34
3.3. La présentation du label haie	34
4. La proposition d'un outil de sensibilisation à la gestion des haies bocagères creusoises .	35
4.1. La note d'intention.....	35
4.2. Présentation des fascicules.....	36
4.2.1. Fascicule I : le bocage qu'est-ce que c'est ?.....	36
4.2.2. Fascicule II : tous les atouts de la haie bocagère.....	36
4.2.3. Fascicule III : portrait du bocage creusois.....	37
4.2.4. Fascicule IV : bien gérer une haie bocagère.....	37
5. Des financements possibles en faveur de la gestion durable des haies bocagères	39
Conclusion	42
Références bibliographiques	44
Annexes	47

Table des illustrations

Figure 1 : Carte IGN contextualisant Saint-Vaury vis-à-vis de Guéret et La Souterraine.....	9
Figure 2 : Contextualisation du département de la creuse vis à vis de la région Nouvelle-Aquitaine	14
Figure 3 : La carte des unités paysagères du départements creusois	16
Figure 4 : Schéma du cycle d'entretien d'une haie de cépées d'arbres et arbustes taillé sur les trois faces	30
Figure 5 : Schéma du cycle d'entretien d'une haie de hauts jets avec cépées d'arbustes	33

Introduction

Le sujet du rapport porte sur l'arbre et la haie bocagère en Creuse et plus généralement sur le bocage creusois. Ce dernier a été réalisé au cours de mon stage au sein du Conseil, d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de la creuse. Dans le cadre d'une formation en licence Professionnelle "Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt" à l'Université de Limoges. Le commanditaire de ce sujet de stage est le C.A.U.E. de la Creuse. Il s'agit d'une association départementale située au nord-ouest de la Creuse.

La commande consiste en la création d'un guide de gestion pour les haies bocagères creusoises. En vue de sensibiliser un grand nombre d'acteurs sur ce sujet et plus généralement sur l'arbre et la haie bocagère creusoise, soit le bocage creusois. En parallèle, la commande comprend la formation d'un outil de sensibilisation. Afin de diffuser le guide de gestion des haies du département et faciliter sa compréhension. Ce sujet, s'insère dans le projet départemental « Vers une gestion durable des haies de la Creuse » portée par le CPIE des Pays Creusois, le C.A.U.E. de la Creuse, Prom'haies en Nouvelles-aquitaine et l'AFAC-Agroforesteries. Celui-ci a pour but d'agir en faveur de la valorisation des haies bocagères par des pratiques de gestion durable de façon générale.

La réalisation d'un sujet de stage nécessite la présence de tuteurs afin d'encadrer le dit projet. Ainsi, les responsables du stage sont les suivants : Marin BAUDIN, paysagiste conseillé, qui représente le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Creuse. Et Guy COSTA, enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges, représentera quant à lui l'université de Limoges.

La démarche que j'ai mis en place pour ce projet consistera premièrement à réaliser un diagnostic du bocage creusois. Ce dernier sera composé d'une présentation du département, et du bocage creusois, autrefois et son évolution récente, ainsi que d'une description de l'état actuel du bocage. De cela, succédera, une proposition de guide de gestion des haies bocagères creusoises allant de la taille de formation à la valorisation de sa ressource. Enfin, la proposition d'un outil de sensibilisation à la gestion de ces haies à l'échelle du département sera exposée. Et une réflexion sur les financements possibles à destination des gestionnaires des haies bocagères viendra clore ce rapport.

1. Présentation de la structure d'accueil

Avant tout chose il convient de présenter la structure d'accueil dans laquelle a été réalisé ce projet de stage. Il s'agit du C.A.U.E. de la Creuse, qui est aussi le commanditaire du sujet qui fait l'objet de ce rapport.

1.1. Le C.A.U.E de la Creuse

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse est une association départementale située au nord-ouest de la Creuse et de Guéret. Il est localisé entre La Souterraine et Guéret, dans le bourg de saint-Vaury (Figure 1). Il s'agit en effet d'une association départementale investie d'une mission d'utilité publique qui consiste en l'accompagnement de projets d'aménagement, paysagers, architecturale et urbain sur l'ensemble d'un département. À travers des conseils d'ordre réglementaire, technique et culturel avec pour objet de répondre aux enjeux du territoire concerné. Le C.A.U.E. de la Creuse créé en 2006, est une association départementale de droit privé, issu comme tous les autres C.A.U.E., de la loi de sur l'architecture du 3 janvier 1977. Aujourd'hui, il en existe dans 92 départements en France métropolitaine et outre-mer. En effet, son rôle principal est d'accompagner des projets d'aménagement, pour autant, il peut également sensibiliser et former le public à la connaissance du territoire et aux sujets de l'aménagement de ce dernier.

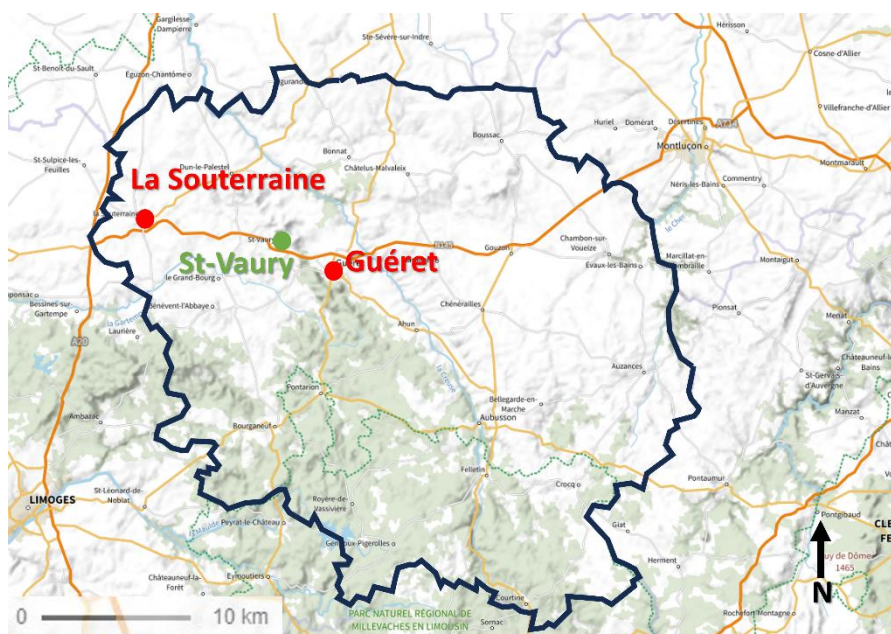


Figure 1 : Carte IGN contextualisant Saint-Vaury vis-à-vis de Guéret et La Souterraine

Source : Géoportail, 2023

1.2. Une structure en réseaux

Le C.A.U.E. de la Creuse est une structure qui détient différents réseaux avec de nombreux autres organismes. Ceci, permet d'échanger des informations, de capitaliser les savoirs et de dialoguer entre différents acteurs de l'aménagement, à l'intérieur comme à l'extérieur du département. Dans le but de mener à bien la sensibilisation et le conseil de l'aménagement du territoire. Les organismes constituant le réseau sont : l'URCAUE, le FNCAUE, et d'autres partenaires tel que l'AFAC agroforesterie, Le CPIE des Pays Creusois, le fonds pour l'arbre, la Fondation du patrimoine ou encore le conseil départemental de la Creuse.

1.3. Le personnel et ses qualifications

L'équipe du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Creuse est actuellement composée d'une directrice, d'un architecte conseiller, d'un paysagiste-conseiller, d'une assistante de direction et d'une employée de ménage. De plus, il est présidé par la présidente du Conseil départementale.

1.4. Le public touché et la répartition de l'activité

L'association départementale touche un large public. En apportant des conseils avisés aussi bien, aux collectivités, aux professionnels (de la construction, de l'architecture, du paysage, de l'environnement ou de l'urbanisme), aux associations, qu'aux particuliers. L'âge du public visé est lui aussi diversifié touchant ainsi l'ensemble des adultes à travers les conseils la sensibilisation. Mais également les scolaires et en particulier les écoles maternelles et primaires ainsi que les collèges via des ateliers de sensibilisation. Bien entendu, le public concerné reste essentiellement creusois.

Les principales activités du C.A.U.E. sont de conseiller et sensibiliser. Cela concerne de nombreux travaux à l'image de la réhabilitation de maisons anciennes ou bâtiments agricoles ou encore à l'aménagement d'une cour d'école. Ainsi, le conseil en paysage représente 29% des conseils donnés en 2021, contre 71% pour les conseils en architecture (Annexe 1). La répartition des interventions est proportionnée de manière plus ou moins égale, de l'ordre de 31% pour l'aménagement des bourgs et espaces publics, 21% pour les équipements publics et la restauration du bâti, 26% pour le petit patrimoine, 12 % pour les cours d'école, et 10% pour les interventions sur l'environnement et le paysage (Annexe 2).

1.5. Notoriété

1.5.1. Volet communication

La notoriété de cette structure passe principalement par sa communication. C'est pourquoi il emploie différents types d'outils de communication : réalisation de documents, vidéos (tels que les dépliants, les vidéos et rapports d'activités) dont la consultation est possible en format papier et numérique. Un site internet, une page Instagram, une page Facebook, une chaîne YouTube et la presse locale sont également utilisés pour une plus grande visibilité. De même, que des expositions, des événements culturels et des interventions en milieu scolaire sont aussi mis en œuvre. De plus un centre de documentation est également mis à la disposition de tous publics. En effet, la C.A.U.E. de la Creuse donne une place prépondérante à la communication, afin de se faire connaître dans le but que tout projet face l'objet d'une démarche de qualité de façon que l'aménagement conçu corresponde à l'ensemble des enjeux du territoire concerné. Mais aussi, dans le but d'apporter des connaissances techniques et culturelles sur les différents thèmes du cadre de vie adaptée au territoire creusois.

1.5.2. Volet suivis de réalisations remarquables

Le C.A.U.E. de la Creuse effectue de nombreuses actions qui ne sont pas nécessairement directement visibles ou palpables telles que les notes d'enjeux et plus généralement les suivis d'aménagements. Aussi, d'autres actions peuvent être éphémères telle que les journées de sensibilisation. Néanmoins, on peut observer certains projets d'aménagements achevés ou en cours de réalisation, qui ont été accompagnés par le C.A.U.E. En témoignent les aménagements de bourgs de Chambon-sur-Voueize, de Chénérailles et de Saint-Fiel. L'aménagement de la cour de l'Ecole Élémentaire de Jules FERRY ou encore l'aménagement du square JORRAND à Guéret.

1.6. Le budget

Le budget de l'association départementale est issu principalement de la taxe d'aménagement. Des cotisations, des subventions et des contributions provenant des conventions convenues avec les collectivités, partenaires privés ou publics sont autant de sources qui constituent le budget de la structure.

1.7. Le cas du projet « vers une gestion durable des haies de la Creuse »

Il s'agit d'un projet qui a pour but d'encourager la mise en œuvre d'une gestion durable des haies du département creusois par les agriculteurs, les particuliers et collectivités. Afin de

valoriser et préserver les haies bocagères (notamment pour leurs intérêts et ressources) car celles-ci sont des éléments structurant le paysage creusois et sont utiles pour les activités agricoles. Ainsi, les haies et leur gestion constituent un enjeu pour le département creusois. Ce projet est porté par différents acteurs que sont : le C.A.U.E. de la Creuse, le CPIE des Pays Creusois, Prom'haies en Nouvelles-Aquitaine ainsi que l'AFAC-Agroforesterie. Le CPIE des Pays Creusois réalise actuellement un diagnostic de l'état de la trame bocagère du département. L'investissement du C.A.U.E. de la Creuse dans ce projet passe par le partage des connaissances collectées ainsi que les pratiques possibles à mettre en œuvre. De plus, le C.A.U.E. a organisé des chantiers de plantation de haies via le fonds pour l'arbre, a réalisé des entretiens et des films à visée pédagogique. Il accompagne la mise en place du label haie et la mise en place d'une filière bois-énergie durable issue de la gestion des haies. Tout ceci, en collaboration avec les partenaires du projet.

2. Le diagnostic

Le guide de gestion de haie bocagères s'appliquera sur l'ensemble du département creusois d'autant que celui-ci est caractérisé par son paysage bocagé. De ce fait, il convient de définir ce qu'est un bocage, de présenter les caractéristiques du département soumis au projet. Et de faire un état des lieux du bocage creusois. Cela permettra de souligner les enjeux du bocage creusois, afin d'apporter une réponse à la demande du commanditaire, qui soit la plus adaptée au contexte.

2.1. Qu'est-ce que le bocage

Un bocage est un paysage rural constitué de parcelles de formes et de dimensions irrégulières, ainsi que de chemins creux délimités par des alignements de végétaux ligneux (arbres et arbustes) formant un réseau. C'est une association de différents milieux (boisements, prairies, cultures, haies, rivières...). Il en existe une diversité variant selon leur situation spatiale et temporelle. Dans un bocage, la haie détient une place importante.

En effet, une haie bocagère, également appelée « haie champêtre » ou « haie vive » constituent des « clôtures végétales » composées de végétaux de différentes variétés locales. C'est une « forêt linéaire », utilisée comme « barrière » d'un champ, fait de branches et de feuilles, généralement, façonnée par l'agriculture.

De façon générale, la haie est apparue comme un moyen performant de protéger les troupeaux et les cultures principalement, mais aussi les lieux d'habitation. De plus, l'arbre isolé, situé dans une haie ou au milieu des prés, ponctue le paysage et représente quant à lui, un point de repère. Il souligne l'entrée d'un village ou le sommet d'une colline. De la même façon, que les haies et les arbres isolés peuvent border un chemin, un cours d'eau ou accompagner une route. De plus, Ils témoignent de pratiques autrefois utilisées dans l'agriculture par nécessité. Telles que, la taille en trogne (trogne ou arbre têtard) appelée « bourrus » ou « tors » en Creuse.

Ainsi, la haie bocagère est à la fois : un lieu de protection pour le cheptel (vent, pluie et chaleur), une ressource économique (exploitation du bois), un élément caractéristique du paysage (esthétique/décors), une niche de biodiversité (un habitat, espace nourricier, corridor) et enfin un élément de protection (rempart contre l'érosion des sols ou les éboulements, son action sur la qualité de l'eau notamment).

2.2. Présentation du département creusois

2.2.1. Contexte

Le département de la Creuse se situe au centre de la France, au nord-est de la région Nouvelle Aquitaine, à laquelle il appartient (figure 2). Et il se situe également au nord-ouest du Massif central. Entouré par la Corrèze, la Haute-Vienne, l'Indre, le Cher, l'Allier et le Puy-de-Dôme, son relief varie entre 932 m au sud à 193 m au nord. Réparti en 258 communes, le département s'étend sur 5 565 km². Avec 116 617 habitants en 2019 selon l'INSEE, le territoire creusois possède une faible densité de population (21.0 hab/km² en 2019 selon INSEE) faisant par conséquent partie du deuxième département français le moins peuplé. Guéret, est le chef-lieu du département. Quant à Aubusson, la Souterraine et Bourgueuf, elles constituent les principales villes. La Creuse est traversée par peu d'axes routiers que sont : la Nationale 145 ainsi que les départementales 940, 941, 942, 951, 982, 997. La Creuse, la Gartempe et le Cher sont quant à eux les principaux cours d'eau qui traversent le département.



Figure 2 : Contextualisation du département de la creuse vis à vis de la région Nouvelle-Aquitaine

Source : Géoportail 2023

2.2.2. Le relief

Ce territoire présente un relief vallonné, avec une succession de plateaux, ponctués de monts de hauteur modérée (tels que le massif de Toulx-Sainte-Croix à 655 m d'altitude, les monts de Guéret à 685 m ou encore les monts de Saint-Goussaud qui culmine à 697 m) (Annexe 3). Il y a trois niveaux de plateau qui se succèdent du sud au nord du département : à

l'extrême sud, la « Montagne limousine » dénommée comme telle par le géographe Albert DEMANGEON, se situe entre 700 m et 932 m d'altitude et regroupe le plateau de La Courtine, de Millevaches ainsi que de Basville. Un second niveau de plateau de 500 à 700 m d'altitude s'étend au centre du département, essentiellement sur la région de la Marche, la Combraille bourbonnaise et le Haut Limousin. De cette manière, elle contient : les monts de Guéret, les monts de Saint-Goussaud, de Toulx-Sainte-Croix, et le plateau de Bellegarde notamment. Enfin, un troisième plateau est observable au nord du département. Avec une altitude allant de 193 m à 500m celui-ci regroupe les plateaux de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg, de la basse-marche et d'Aigurande, ainsi que le bassin de Gouzon.

2.2.3. L'aspect géologique

D'un point de vue géologique, le sol creusois reste homogène, c'est-à-dire majoritairement granitique même si d'autres types de roches composent le sol de ce territoire (Annexe 4). Deux sortes de granites : le granite à biotite dit « de Guéret » et les leucogranites¹ recouvrent ainsi quasiment l'ensemble du département. Les gneiss et micaschiste sont observables sur l'extrême nord du territoire et sur le plateau d'Aigurande. Quelques îlots de ce type de roches sont présents à l'ouest (la Souterraine), à l'est (Boussac) et au sud-ouest (le plateau de la Courtine) de la creuse. Enfin, il y a la présence de dépôts sédimentaires sur le bassin de Gouzon.

2.2.4. Les unités paysagères (la montagne, les hauts-plateaux, la campagne résidentielle...)

Toute action d'aménagement ou de gestion réalisée sur un département, une commune, ou une propriété privée, a des répercussions sur le paysage et ce quelque soit l'échelle. C'est pourquoi, il est nécessaire de connaître les caractéristiques du paysage en vue de concevoir un projet adapté et en limiter les effets. Ainsi, pour appréhender au mieux le bocage creusois, il est utile de connaître les différentes unités paysagères qui composent le département.

De façon, générale le territoire creusois est situé sur un espace bocagé et vallonné, doté de différents plateaux marqués par la présence de monts. La densité du maillage de ce bocage diffère selon la situation géographique. Son dense réseau hydrographique, ses prairies, ses parcelles de cultures, ses bois et ses haies bocagères lui confèrent un environnement marqué par son caractère rural. Pour autant, des espaces davantage

¹ G.GOUYET, P.LOY, D.DAYEN, M. GIFFAULT, C.WACHS-GENEST, M.MANVILLE, M.ROBERT, J-P. BALDIT, J-F.VIGNAUD, N.BILLOT, P.BUSUTIL, *Creuse*, Paris, Christine Bonneton, 2007, 319p.

urbanisés sont présents à proximité des principales villes. De cette vision d'ensemble, domine toutefois cinq unités paysagères observables à l'échelle du département². Ces unités sont les suivantes (Figure 3) :

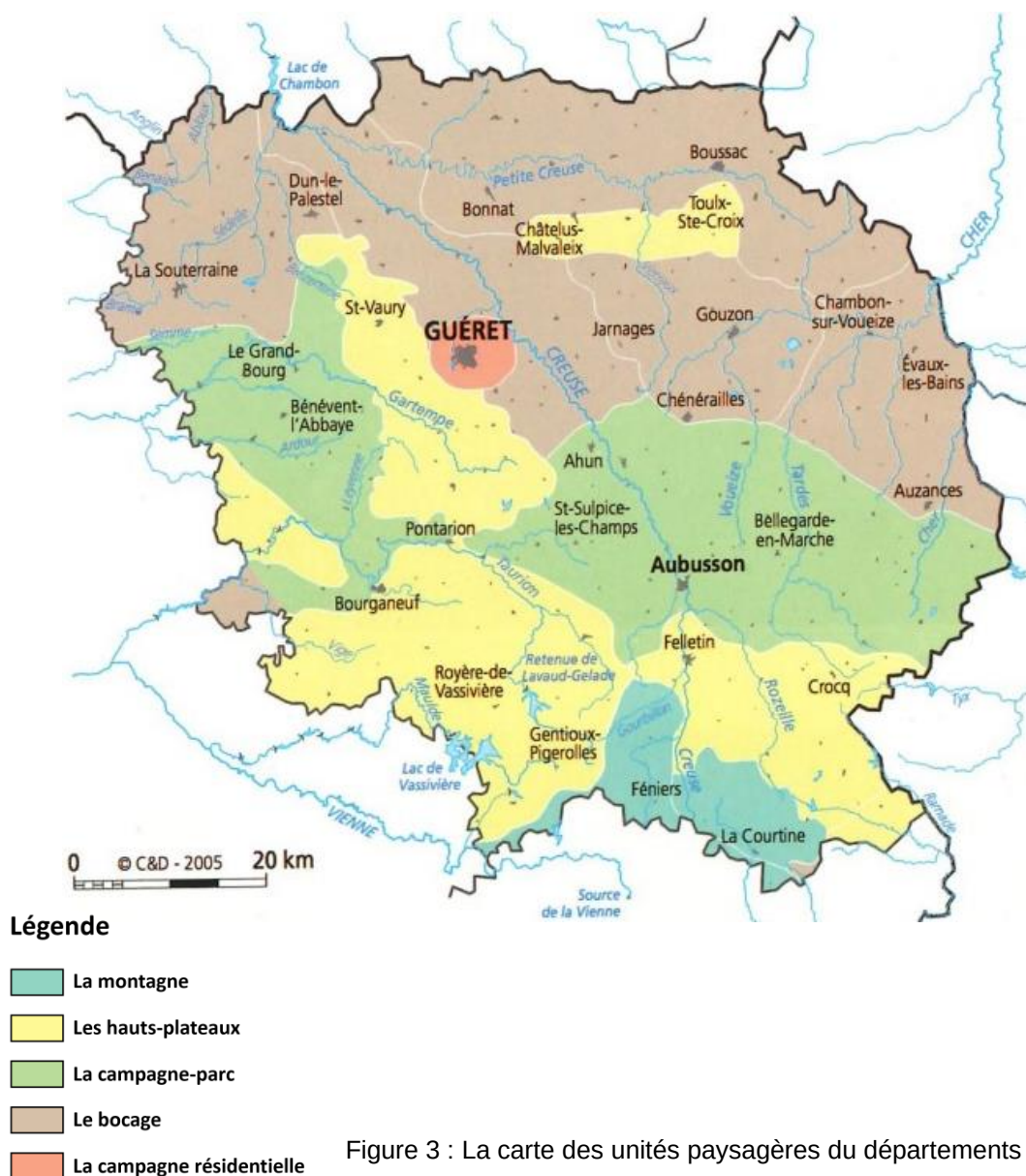


Figure 3 : La carte des unités paysagères du départements creusois

Sources : Bernard VALADAS, DIREN Limousin

- **La montagne** : constituée de vastes boisements où la part du résineux et du feuillus sont plus ou moins hétérogènes. Elle est également composée de quelques ouvertures à grand horizons. Aussi, l'élevage (de bovins) est principalement représenté à travers

² G.GOUYET, P.LOY,D.DAYEN, M. GIFFAULT, C.WACHS-GENEST, M.MANVILLE, M.ROBERT, J-P. BALDIT, J-F.VIGNAUD, N.BILLOT, P.BUSUTIL, Creuse, Paris, Christine Bonneton, 2007, 319p.

la présence de nombreuses prairies. Même si quelques cultures, principalement céréalières sont également présente à faible quantité.

- **Les hauts-plateaux** : situés sur les monts isolés (les monts de guéret, les monts de Saint Goussaud, et Toulx Sainte-Croix) et à la périphérie de la montagne limousin sont caractérisés par la présence de boisements relativement denses davantage mélangés aux cultures et prairies. La culture de céréales et de légumineuses sont présentes, en particulier aux nord-est de cet espace, même elles sont moindres vis-à-vis des prairies qui sont davantage représentées. Le boisement est hétérogène dans son ensemble avec des disparités selon la localité. En effet, le résineux est plus présent autour de Vassivière, Gentioux-Pigerolles et aux abords de Bourgneuf. Tandis que le feuillus est davantage représenté au niveau de Toulx Saint-Croix et des monts de Guéret. Cette zone géographique présente elle aussi une fermeture de son paysage avec quelques ouvertures à grand horizon dû à son relief
- **La campagne-parc** : est quant à elle localisée au centre du département. Scindée en deux îlots, cet espace qualifié de « collinéen » en raison d'un relief fortement vallonné où domine l'élevage, les arbres isolés, les haies (principalement les haies basses), ou murets de pierres sèches pour délimiter les parcelles, ainsi que les bosquets. La quantité de boisements est moindre et particulièrement constituée de feuillus ou mélange de feuillus et résineux. Quelques rares vergers sont présents, mais en faible quantité. La culture de céréales (maïs) est davantage présente vers Bénévent-L'abbaye et Le Grand-Bourg.
- **Le bocage** : domine sur le nord de la creuse, reconnaissable par un relief tabulaire (c'est-à-dire composé d'une topographie davantage plane délimitée par des espaces plus abrupts, un maillage plus dense de haies arborées pouvant-être bordées de murets en pierres sèches selon les cas). En effets, la taille des parcelles est très hétérogène. De plus, il y a un important mélange entre parcelles de culture et prairies. Le feuillus est très nettement représenté.
- **La campagne résidentielle** : présente la caractéristique d'un périmètre large d'urbanisation autour de l'agglomération de Guéret. Où un mitage de l'espace rural par l'urbain est observé (création de nouveaux lotissements ou bâtiments isolés, élargissement de zone industrielle notamment). Il s'agit de ce fait d'un espace rural urbanisé avec un paysage très ouvert à l'image de la campagne-parc, constitué de parcelles de grande dimension généralement dotées d'arbres isolés et de haies basses taillés sur les trois faces. Quelques bosquets ou viennent ponctuer l'espace. La composition des espaces boisés va d'un mélange de feuillus et résineux à une majorité

de feuillus. Même si les prairies et les parcelles de cultures se côtoient, l'élevage est ici, encore majoritairement représenté.

2.2.5. L'urbanisme

L'habitat creusois est dispersé ou semi-dispersé, c'est-à-dire généralement regroupé au sein d'une unité d'habitat nommée bourg (pour le chef-lieu de la commune) ou village (pour les hameaux). Ces deux derniers sont quant à eux dispersés sur l'ensemble du territoire. Avec, pour autant, quelques disparités selon les communes, en témoigne la présence de 22 villages pour Boussac-Bourg contre 7 villages pour Fleurat³. Concernant le bourg, l'habitat est davantage resserré, compact, crépit et doté de plusieurs étages. Tandis que l'habitat des villages est plus souvent espacé, plutôt rural et traditionnel lié à l'usage agricole. Généralement implanté sur des replats, l'habitat traditionnel creusois est exposé au sud et constitué de matériaux variant selon le contexte géologique. Les principales morphologies de village sont : le « village tas »⁴, le « village rue »⁵, le « village dissocié »⁶, le « village-couderc »⁷ et le village étoile »⁸. Depuis, la deuxième moitié du XX^e siècle, un développement de l'habitat ou mitage du paysage est à noter particulièrement aux abords des principales villes et bourgs. Pour autant en Creuse, le développement de l'urbanisme est « mesuré », certes l'urbanisme s'est développé mais de façon modérée et localisée.

2.2.6. Le climat

La Creuse se situe dans un climat océanique tempéré, avec une moyenne de précipitations annuelle allant de moins de 800 mm à 1400 mm entre 1973 et 2002⁹. Le sud-ouest du département étant le plus pluvieux et le nord-est est lui le plus sec. Concernant les

³ MOREAU Nathalie, PINAUD Pierre, Villages et architectures rurales dans la Creuse, Edition du Conseil Départementale de la Creuse, 2022.

⁴ Il s'agit d'un village où l'habitat est concentré est agglomérer, soit sans linéaire ni couderc.

⁵ Ce type de village présente un habitat situé le long d'une ou deux voies de circulation.

⁶ Le village dissocié est sans structure apparente.

⁷ L'habitat est disposé autour d'un couderc donnant ainsi au village sa forme circulaire.

⁸ Un village construit autour d'un carrefour de voies ou est généralement posé au centre : une chapelle, un atelier ou une croix.

⁹ Agence des paysagistes Folléa-Gautier, Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux, DREAL Nouvelle-Aquitaine, <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/limousin-a11831.html>, 2020, consulté le 13 juin 2023.

températures la moyenne annuelle augmente progressivement du sud-est, avec un peu moins de 10 c°, vers le nord-ouest avec 12 C° environ¹⁰.

2.3. Le bocage creusois, autrefois et son évolution récente

De façon générale, le XVIIIème et le XIXème siècle ont favorisé l'expansion des haies à travers le développement de la rotation agricole (assolement triennal¹¹) et le morcellement des terres. Depuis la fin du XIXème siècle, la révolution agricole et le code Napoléon, les parcelles bocagères creusoises sont pour la plupart « mise à l'herbe ». Ainsi, le mouvement de plantation s'est poursuivi jusqu'à la seconde guerre mondiale. La haie également appelée « bouchure »¹² en creuse était très employé en guise de clôture dans le département. Leur composition et les tailles qui leur étaient appliquées leur donnaient « un aspect très souvent complexe et irrégulier »¹³ (Annexe 5). En Creuse, les arbres présents en bordure de parcelle étaient en majorité conduits en trogne ou en têtards de six à huit mètres de haut. Et en émonde aussi appeler ragoisse. Concernant les pratiques de gestion, autrefois employées (Annexe 6), les usages différents selon la localité et le nombre de propriétaires de la haie.

Durant le XXème siècle, les campagnes françaises ont connu de profonds changements liés à l'exode rural entraînant une déprise agricole, la mécanisation agricole et à la politique de remembrement. Ainsi, une modification de la superficie, de la forme des parcelles et donc du maillage parcellaire ont été réalisés. En Creuse, la surface agricole est de 325 900 ha en Creuse selon la chambre d'agriculture¹⁴. Avec 4 031 d'agriculteurs exploitants soit 9.5 % des actifs ayant un emploi selon l'INSEE¹⁵. Les parcelles de petites et moyenne dimension ont disparu au profit de plus grandes. Ce qui induit l'arrachage et la disparition de haies. Et de ce fait, l'étiollement du bocage qui est davantage lâche et discontinu.

¹⁰ GOUYET G., LOY P., DAYEN D., GIFFAULT M., WACHS-GENEST C., MANVILLE M., ROBERT M., BALDIT J-P., VIGNAUD J-F., BILLOT N., BUSUTIL P., Creuse, Paris, Christine Bonneton, 2007, 319p.

¹¹ L'assolement triennale est une technique agricole qui consiste à avoir des terres de culture différentes. Avec une rotation des cultures tous les trois ans.

¹² LACROCQ Louis, Recueil des usages locaux du département de la Creuse, Guéret, imprimerie Lecante, 1939, 102p.

¹³ Ibid.

¹⁴ Chambre d'agriculture de la Creuse, Le département, <https://creuse.chambreagriculture.fr/territoire/ledepartement/#:~:text=Le%20territoire%20agricole%20recouvre%20325%20900%20ha%20de,ha%29%20et%20enfin%20les%20cultures%20permanentes%20%28270%20ha%29>, consulté le 12 juin 2023.

¹⁵ INSEE, Dossier complet : Département de la Creuse (23), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-23>, consulté le 12 juin 2023.

Ce phénomène est davantage observable dans les environs du Grand-Bourg et les campagnes pré-urbaines (c'est-à-dire les campagnes aux abords des principales villes et bourgs telles que La souterraine et Guéret). Où de nombreuses haies disparaissent au profit de plus vastes parcelles souvent mises en culture de blés ou maïs, par exemple. Ces grandes parcelles sont révélatrices d'importantes exploitations agricoles. Selon les cas, les arbres de haut jet accompagnent les haies basses. Ou bien, les haies basses disparaissent et les arbres de haut jet sont conservés. Cela forme de nouveaux paysages, qualifiés de campagne-parc à l'image des parcs dit à l'anglaise, mettant en valeur les courbes topographiques et le patrimoine bâti (Annexe 7). Ce phénomène est d'ailleurs en expansion sur l'ensemble du département.

De plus, un second phénomène est observable, et ce depuis déjà la fin du XXème siècle. Cela concerne principalement les hauts plateaux (plateau de Millevaches, Monts de Guéret et la montagne de Toulx-Saint-Croix) et en particulier le sud du territoire creusois. Il s'agit du développement de boisements de certaines parcelles souvent difficiles d'entretien ou avec un intérêt agronomique moindre. Ces parcelles peuvent être boisées volontairement à travers la plantation de bois de production réalisé sur des parcelles d'anciennes exploitations agricoles aujourd'hui disparues. Elles sont souvent constituées de résineux et en particulier de douglas, épicéa, pin laricio et mélèze. Ou bien, le boisement peut avoir lieu par une colonisation naturelle de la végétation ligneuse, à la suite de l'abandon des parcelles qui vont progressivement s'enfricher¹⁶. Ainsi ce phénomène de boisement des parcelles, induit une modification du paysage et de cette manière une fermeture de celui-ci à l'échelle du site (Annexe 8). En effet, certaines communes du département ont un « taux de boisement supérieur à 30% et même supérieur à 50 % »¹⁷ (Annexe 9). En témoigne les cantons de Royère de Vassivière et de Gentioux-Pigerolles dotés d'un taux de boisement supérieur à 45 %. La surface boisée a fortement progressé dans ce département, en effet, elle représente aujourd'hui 161 000 hectares selon la Chambre d'Agriculture de la Creuse¹⁸, contre 33 000

¹⁶ Friche agricole correspond à une parcelle ou terrain agricole, autrefois exploité, qui est dans un état d'abondant ou transitoire. C'est-à-dire qu'une végétation spontanée se développe et se dirige vers un milieu forestier. En effet, si elle n'est pas cultivée pendant plusieurs années. Généralement une dizaine d'années. La végétation semi-ligneuse et ligneuse va se développer jusqu'à dominer proportionnellement la végétation herbacée. Impliquant la formation d'un espace boisé.

¹⁷ GOUYET G., LOY P., DAYEN D., GIFFAULT M., WACHS-GENEST C., MANVILLE M., ROBERT M., BALDIT J-P., VIGNAUD J-F., BILLOT N., BUSUTIL P., Creuse, Paris, Christine Bonneton, 2007, 319p.

¹⁸ Chambre d'agriculture de la Creuse, *La forêt dans notre région*, creuse.chambre-agriculture.fr/techniques-productions/foret/#:~:text=Et%20en%20Creuse%20%3F%20En%20C

hectares en 1910. Dans les deux cas, cela est lié à la déprise agricole et l'exode rural qui est plus importante sur ces territoires. En effet, la démographie creusoise ayant atteint son plus haut niveau en 1945, n'a cessé de diminuer depuis, passant de 156 876 habitants en 1968 pour atteindre 116 617 en 2019 selon l'INSEE¹⁹.

Outre cela, la disparition ou le dépérissement des vergers de pleins champs et les alignements de hêtres bordant les routes est observé. Ainsi, entre 2009 et 2019, la quantité de surfaces de grandes cultures du département a augmenté de 5 796 ha soit 16 % selon l'INSEE²⁰ (Annexe 10). De la même manière que la surface en fourrages et prairies a diminué de 8 255 ha, soit 3% entre 2009 et 2019 toujours selon l'INSEE²¹(Annexe 11).

2.4. L'état du bocage aujourd'hui

Dans le département creusois, le maillage bocagé est plus ou moins dense selon sa situation géographique. Le maillage est plus dense et se resserre de manière tortueuse dans les vallons ou fond de vallons, où le paysage est souvent doté de parcelles étroites. En revanche, le maillage bocagé est davantage tenu sur les hauts plateaux. De plus, les murets de pierres sèches bordent les haies à l'approche des bâtiments et plus souvent encore dans les régions de la Creuse, où le relief est davantage vallonné.

2.4.1. L'actuel densité du bocage et sa répartition

Le linéaire de haie creusois

En effet, la Creuse est aujourd'hui dotée d'un linéaire de haie de 35 000 km. Ce qui fait de ce département le deuxième le plus bocagé de France après la Manche (qui contient quant à elle 55 000 km de linéaire de haies). Cependant la densité bocagère et donc la répartition de ce linéaire est irrégulière : le bocage est davantage dense à l'est de la rivière de la creuse. Tandis que, au sud du département le maillage bocagé est plus lâche. En lien avec une surface

reuse%20seules%2020%25,28%25.%2092%25%20des%20forêts%20sont%20du%20domaine%20privé, consulté le 12 juin 2023.

¹⁹ INSEE, Dossier complet : Département de la Creuse (23), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-23>, consulté le 12 juin 2023.

²⁰ INSEE, La France et ses territoires : édition 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039859?sommaire=5040030#tableau-figure3>, 2021, consulté le 12 juin 2023.

²¹ Ibid.

de boisement qui est plus importante sur cette partie du territoire. En témoigne la carte IGN²² (Annexe 12) du linéaire de haies de la Creuse représentée en verts. L'espace représenté en blanc correspond souvent aux espaces boisés, urbanisés, de cultures ou de prairies.

Le grain bocagé

La carte représentant le grain bocagé (Annexe 13), permet quant à elle de déterminer l'influence des haies et forêts sur le paysage et de la même manière sur la biodiversité. Elle révèle la présence d'un paysage ouvert (de couleur orange à rouge, Annexe 13), où la haie et l'espace boisé sont moins présents, principalement à l'ouest, à l'extrême est du département. Ainsi qu'aux abords des principales villes (telles que Guéret, la Souterraine, Evaux-les-Bains, Bonnat et Bourgneuf). Dans ces espaces, la haie détient une faible influence sur le paysage. Ils sont caractérisés par un maillage lâche du bocage et de ce fait les fonctionnalités des haies sont moins remplies (comme l'intérêt pour la biodiversité et la filtration de l'eau). Tout ceci met en évidence le lien entre changements de pratique agricole et diminution de la densité du bocage. En effet, ces espaces représentés en rouge, sont généralement espaces ouverts où d'anciennes parcelles ont été fusionnées pour la mise en place de grandes cultures. Ces parcelles se caractérisent par la présence de haies basses régulièrement taillées, parfois ponctuées de hauts jets ou d'arbres isolés. Ou alors par l'absence totale de haies. Pour ce qui est des espaces davantage « fermés » (de couleur vert clair à vert foncé) avec une ambiance plutôt forestière, c'est-à-dire constitué d'espaces avec un maillage de haie plus dense et d'espaces boisés ; Ils sont situés avant tout au sud et centre du département, qui correspond donc aux territoires où le relief est le plus accentué, et où l'élevage détient une place importante de l'agriculture.

La note Plan de Gestion Durable des Haies bocagères

Maintenants, la cartographie de la haie en fonction de la note Plan de Gestion Durable des Haies (Annexe 14) permet de mettre en évidence et qualifier l'état de la haie creusoise. La note obtenue par la haie est issue d'une méthode employée au niveau national pour le label haie. Il s'agit de la méthode « Plan de Gestion Durable » qui se base sur différents critères, une quarantaine allant de la situation géographique au mode de gestion comme à l'état sanitaire de la haie. Pour le département creusois, il y a une forte proportion de la médiane de la « PGDH » se trouvant entre 6.6/20 et 13.3/20 (soit la couleur orange) cela signifie que l'état

²² La carte IGN est la donnée la plus précise à ce jour pour représenter le maillage bocager. Cependant, un diagnostic réalisé par le CPIE des Pays Creusois entre 2021 et 2022 lors d'un inventaire des haies sur l'ensemble du département, a révélé l'existence d'erreurs sur la cartographie, évalué à 30 %. Certaines haies indiquées auraient disparu, d'autres seraient mal localisées et des haies basses ont été mal prises en compte.

de la haie est moyen et que les fonctionnalités de ces dernières ne sont pas entièrement remplies. Les haies ayant un bon ou assez bon état (détenant une médiane supérieure à 13.3/20) sont faiblement représentées. Elles sont situées au sud-est du département pour la majorité.

Les typologies de haie dominante en Creuse

Enfin, pour ce qui est du type de haie, d'après la carte de la domination en pourcentage du type de haie en creuse (Figure 15). Celles qui sont les plus importantes quantitativement sont la haie haute libre et la haie taillée au carré. Concernant la première (représentée en vert foncé) elle s'impose au sud et à l'ouest de la rivière de la Creuse. La seconde, quant à elle, domine la partie du territoire au nord et à l'est de la rivière de la Creuse. De ce fait, la moitié du territoire creusois est dominée par un type de haie où la multifonctionnalité que remplissent normalement des haies n'est pas possible ou à petite proportion comparée aux autres haies laissés en « libre » évolution.

2.4.2. Les différentes typologies de haie en Creuse

Outre la situation temporelle, la situation spatiale est un autre facteur de diversité des bocages existants. En effet, la typologie de haie bocagère diffère selon les pratiques d'entretien et de gestion, les usages locaux, le contexte pédologique et agricole, les essences présentes ainsi que les usages locaux pratiqués. Concernant le territoire creusois, le bocage présente différentes typologies de haies dont les principales sont les suivantes (Annexe 16) : haie de colonisation/régénération naturelle et la haie résiduelle qui correspondent aux haies en devenir. La cépée d'arbres, cépée d'arbustes, cépées d'arbres et arbustes, et cépées d'arbustes taillées sur les trois faces pour les haies de taillis simple. La cépée d'arbres et arbustes taillées sur les trois faces, et la cépée d'arbres et arbuste compose une la typologie de haie en taillis mixte. Les haies de hauts jets de même âge correspondants aux haies de futaie régulière. Des haies de futaie irrégulière à travers la présence de haie de hauts jets avec arbres émondés, de haie de hauts jets avec têtards et les haies de hauts jets d'âges différents. Enfin, les haies de taillis sous futaie composent le linéaire bocagé creusois avec la présence de haies de têtards et cépées d'arbustes, de haies de hauts jets avec cépées d'arbres, de haies de hauts jets avec cépées d'arbustes, de haies de hauts jet avec cépées d'arbres et arbustes, de haies de hauts jets avec cépées d'arbustes taillées sur les trois faces, de haie de hauts jets avec cépées d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces, ainsi que des haies de hauts jets avec têtards et cépées d'arbres et arbustes.

Les haies les plus représentées sont les haies de haut jet avec cépées d'arbustes ainsi que les haies de cépées d'arbres et arbustes taillées sur les trois faces (Annexe 16).

2.4.3. Les principales essences présentes

Le noisetier (*Corylus avellana*), l'aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le prunelier (*Prunus spinosa*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le houx (*Ilex aquifolium*), fusain d'europe (*Euonymus europaeus*), l'eglantier (rosier des chiens) (*Rosa canina*), le saule sp (*Salix*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le charme (*Carpinus betulus*), le genêt à balais (*Cytisus scoparius*), le troène (*Ligustrum vulgare*), le poirier sauvage (*Pyrus pyraster*), le châtaignier (*Castanea sativa*), le merisier (*Prunus avium*) et le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) sont autant d'essences que l'on retrouve principalement dans le bocage creusois. En effet, sur 3 967 haies répertoriées, soit 400 km de linéaire, par le CPIE des Pays Creusois, les essences qui dominent sont (Annexe 17) : le chêne pédonculé à plus de 50 %, le noisetier à hauteur de 50 % et le prunelier commun représente plus de 40% des essences présentent dans les haies répertoriées.

2.4.4. Identification des enjeux

D'après l'étude menée par le CPIE des Pays Creusois, 75 % des haies présentes sur le département sont vieillissantes, c'est-à-dire dans un état dégradé ou déperissant. De plus, ces haies sont généralement du même âge et de ce fait, risque de disparaître au même moment. Les haies bocagères creusoises appartiennent et/ou sont gérées par des agriculteurs à plus de 90 %. Les haies qui sont gérées en vue d'une valorisation (telle que le bois énergie ou le bois d'œuvre) sont estimée à 5%. Alors que, 95% des haies sont « qu'entretenues », principalement à l'épaveuse empêchant ainsi toute valorisation possible. Les haies taillées sur les trois faces sont les types de haie principalement présente dans le département. Or ce type de haie, nécessitent un entretien régulier (au moins une fois par an), et sont généralement réalisées à l'épaveuse ou au disque. Elles sont dans l'ensemble dans un mauvais état sanitaire et dans un état de vieillissement important, de par leurs pratique d'entretien. La taille à l'épaveuse détériore la capacité de réitération des arbres et arbustes en déchiquetant l'extrémité des branches coupée par l'engin. Et ce mode de gestion ne permet pas un renouvellement naturel des haies. Ce déperissement, va entraîner une disparition de celles-ci. Aussi, des haies aux entretiens latéraux dégradant, car période et technique non adaptée aux végétaux en question, sont observées ici et là sur le territoire.

De plus, le changement climatique à travers : les hausse de température en saison estivale, les périodes de sécheresse associée à une mauvaise gestion, accélère le déperissement de certains arbres et haies. En effet, les sécheresses fortes et répétées ont des conséquences sur les végétaux comme sur le chêne pédonculé ou le châtaignier, qui sont des végétaux très présents en Limousin. Par exemple, le stress hydrique empêche les arbres

de réaliser la circulation de l'eau dans leur système vasculaire. Et donc d'effectuer les échanges hydriques qui ont pour rôle l'alimentation en minéraux, l'hydratation des feuilles et la régulation de la température à travers la transpiration. Cela va entraîner la perte de feuilles, et donc de biomasse (via l'arrêt de la photosynthèse dû à cette chute de feuilles. Empêchant ainsi de transformer l'énergie lumineuse en énergie chimique (notamment du glucose) permettant la formation de ses tissus, le fonctionnement de son métabolisme et la mise en réserve d'amidon). Ce phénomène est observable sur le Limousin en témoigne les chênes situés sur la commune de Grand-Bourg (Annexe 18). Cela va fragiliser les végétaux, les rendent plus vulnérables aux éléments de l'environnement à l'image les insectes ravageurs (tels que les chenilles, capricornes) ou champignons (comme l'armillaire).

C'est pourquoi, le bocage creusois risque de voir disparaître ses arbres isolés et une partie de son linéaire de haie. Et de cette manière modifier considérablement le paysage du département. Ainsi les enjeux du bocage creusois sont les suivants :

Préserver l'identité paysagère du département et renouveler ou prévoir le renouvellement des haies déperissantes.

Proposer une gestion durablement des haies adaptées aux typologies de haies présentes. Cela suppose la mise en place d'un accompagnement pour les gestionnaires (agriculteurs et collectivités principalement) pour la mise en place d'une gestion durable des arbres et haies bocagères de la creuse. Mais cela implique également la valorisation des gestionnaires qui applique ce mode de gestion.

Développer localement des filières de bois durable permettant ainsi la valorisation économique de la ressource des haies bocagères. De plus, cela permettrait d'apporter une réponse à la pression sur la ressource bois liés aux besoins énergétiques.

Les risques associés au changement climatique, induisent une adaptation à ces changements pour atténuer leurs impacts. Ainsi qu'une forte demande sociale qui en découle pour des modes de gestion durables des haies et des boisements plus généralement.

De façon générale, l'enjeu est de préserver l'identité paysagère du département, de préserver les multifonctionnalités des haies bocagères et à redonner de l'intérêt à la gestion de celle-ci. Ainsi que de répondre aux besoins énergétique et sociale liés à la préservation de l'environnement.

3. Proposition d'un guide de gestion des haies bocagères Creusoise

3.1. Principe du guide gestion

L'objectif de la commande est de créer un guide de gestion pour les haies bocagères creusoises en vue de sensibiliser un grand nombre d'acteurs (professionnels, non initiés, élus et agents communaux) sur ce sujet. Premièrement, il s'agit de créer un outil à l'échelle territoriale. C'est-à-dire qu'il soit adapté uniquement aux caractéristiques du bocage creusois. Cependant, comme ce guide est assez général, à l'échelle d'un département, cela concernera seulement des haies principalement retrouvées. Ce guide de gestion permettra une ouverture vers la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle d'une exploitation ou d'une commune par exemple. De plus, en vue de toucher l'ensemble du public ciblé (professionnels, non initiés, élus et agents communaux du département creusois), il sera imagé et schématisé afin de faciliter la compréhension de la lecture et la rendre plus agréable. Pour autant, Il devra être également technique et précis pour permettre la mise en place de la gestion proposée des haies présentées dans ce guide.

Ainsi, le guide de gestion inclut la gestion : de la taille de formation des haies présentées (de cépées, hauts jets, émondes et têtards), la gestion recommandée des dix-huit principaux types de haies principalement retrouvés dans le département, la gestion dite « courante » d'une haie, de la gestion de la bande enherbée jouxtant la haie. Et enfin, la présentation label haie (dispositif de certification et donc de valorisation d'une gestion durable des haies) viendra clore le guide de gestion. De façon générale, ce dernier est classé dans l'ordre chronologique de la vie d'une haie, allant de sa plantation ou « germination », sa taille de formation, à sa taille adulte. Le contenu de la gestion recommandée pour chaque type de haie principalement retrouvé dans le département sera organisé de la manière suivante : avec une définition du types de haie présenté, les essences principalement retrouvées dans celles-ci, les valorisations possibles de leurs ressources, une préconisation de gestion contenant un schéma et un tableau qui synthétise celle-ci, et enfin la ou les conversions possibles du type de haie vers un autre type selon les cas (si cela est possible et présente un intérêt).

3.2. Exemples illustrant le guide de gestion

Les six principaux points du guide de gestion proposée vont être exposés ci-dessous. Pour évoquer la gestion d'un type de haie il convient de parler de la taille de formation de celle-ci. Ainsi, il sera évoqué la formation de cépées et de hauts jets, nécessaire à la taille de

formation pour une haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces et d'une haie de hauts jets avec cépées d'arbustes. Ensuite il sera abordé la gestion d'une haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces, la gestion de la haie de hauts jets avec cépées d'arbustes, la gestion courante d'une haie et la gestion de la bande enherbée jouxtant la haie. Enfin, sera présenté le label haie. Il s'agit, des cas de gestion les plus récurrents dans le département. Les gestions préconisées pour les types de haies présents dans le guide de gestion (la haie de colonisation/régénération naturelle, la Haie résiduelle, la haie de cépées d'arbres, la haie de cépées d'arbustes, la haie de cépées d'arbustes taillées sur les trois faces, la haie de cépées d'arbres et arbustes taillées sur les trois faces, la haie de cépées d'arbres et arbustes, la haie de hauts jets du même âge, la haie de hauts jets avec arbres émondes, la haie de hauts jets avec têtards, la haie de hauts jets avec âges différents, la haie de têtards et cépées d'arbustes, la haie de hauts jets avec cépées d'arbres, la haie de hauts jets avec cépées d'arbustes, la haie de hauts jets avec cépées d'arbres et arbustes, la haie de hauts jets avec cépées d'arbustes taillés sur les trois faces, la haie de hauts jets avec cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces et la haie de hauts jets avec têtards et cépées d'arbres et arbustes) sont quant à elles présentées en annexe (Annexe 19)

3.2.1. La taille de formation en vue d'une haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces et d'une haie de hauts jets avec les cépées d'arbustes

Les tailles de formation se réalisent seulement sur de jeunes plants. Elles débutent généralement à partir de la seconde année qui suit la plantation ($n+2$)²³. Elles permettent de conduire les plants nouvellement plantés vers la forme voulue selon le futur type de haie choisie. Il existe plusieurs types de taille de formation. Les quatre formes de végétaux arborés ou arbustifs présents dans le guide sont : le haut-jet, la cépée, le têtard et l'émonde. Deux formations de ces formes vont être ici présentées : le recépage de jeunes plants en vue de la formation de taillis ainsi que la formation de jeunes plants en vue de former un haut jet.

3.2.1.1. Le recépage de jeunes plants en vue de la formation de cépées

Cette pratique du recépage concerne ici uniquement les arbustes et les arbres dont l'objet est de les former en cépée en vue de la création d'un taillis (Annexe 19 : le recépage en vue de la formation de taillis). Qu'il s'agisse d'un taillis mixte, d'un taillis simple ou bien d'un taillis sous cépée. Cette technique permet de conférer aux végétaux un port buissonnant et dense par l'apparition de nouvelles branches, notamment issue de bourgeons proventifs ou de dragons. Le recépage consiste à sectionner le sujet au plus proche du sol (à moins de dix centimètres du sol). La période de taille s'effectue durant la période de repos végétatif, soit

²³ n est l'année de plantation ou l'année d'apparition (dans le cas d'un développement naturel)

entre novembre et fin mars. Les outils nécessaires sont : sécateur, sécateur de force, scie selon le diamètre à sectionner.

3.2.1.2. La formation de jeunes plants en vue de former de hauts jets

Cette technique s'appliquera sur des arbres dont l'objet est de les former en hauts jets pour constituer une haie de futaie ou un arbre isolé par exemple (Annexe : La taille de formation en vue de la formation de haie de futaie). Elle permet de former le tronc et les principaux axes du houppier dans le but d'obtenir un sujet de diamètre et hauteur importante sans défaut majeur. En vue de former principalement du bois d'œuvre. La taille s'effectue dès que le sujet présente des signes de bonne reprise (soit une croissance importante des rameaux de l'année), généralement dès la deuxième année de plantation ($n + 2$). De novembre à mars, elle se répète tous les uns à trois ans selon la vigueur de l'arbre jusqu'à l'objectif atteint. Si l'arbre est vigoureux, l'action est à répéter tous les ans. Et tous les deux à trois ans sur des sujets moyennement vigoureux avec une circonférence supérieure à 20 cm. La taille de formation consiste à : supprimer les branches basses, les branches incluses, les branches codominantes et les branches redressées. Tout ceci en enlevant prioritairement les branches de plus fort diamètre et en veillant à ne pas retirer 25% de la masse foliaire à la fois.

De plus, il est possible de compléter la taille en affaiblissant les axes qui seront enlevés lors des prochaines tailles. L'affaiblissement consiste en la suppression des rameaux dominants au niveau d'une ramification secondaire d'axe 2²⁴. Aussi, il est conseillé d'éviter de couper deux branches proches l'une de l'autre et/ou dirigées dans la même direction. Ici, les outils nécessaires sont : le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse qui vont être utilisés selon le diamètre de la branche sectionnée.

3.2.2. Le cas de la haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces

La haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces est un type de haies basse avec une hauteur inférieure à deux mètres. Composée d'arbres et arbustes, elle a tendance à se constituer principalement d'essences épineuses telle que le Prunelier ou l'aubépine, en raison du type de taille qui lui est pratiqué. Par sa composition, il s'agit d'une haie de taillis mixte²⁵. Les haies basses ont pour principale fonction d'enclore les parcelles pâturées. Elles étaient autrefois conduites en plessage selon les localités.

²⁴ Cela correspond aux branches situées sur les branches d'axe 1 (branche en contact avec le tronc)

²⁵ La haie de taillis mixte est constituée, d'un ensemble de cépées d'arbres et de cépées d'arbustes.

Les essences généralement rencontrées dans ce type de haies sont pour les arbustes : le prunelier (*Prunus spinosa*), le noisetier (*Corylus avellana*), le houx (*Ilex aquifolium*) et la ronce (*Rubus fruticosus*). Et l'aubépine (*Crataegus monogyna*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), ou encore le charme (*Carpinus betulus*) pour les espèces arborées.

Pour une haie de cépées taillée sur les trois faces, la valorisation de la ressource est moindre. La production de bois de plaquette, de bois bûche et de bois d'œuvre est possible, mais en faible quantité. Son principal intérêt est de clore les parcelles pour le bétail.

Préconisation de gestion

La gestion (figure 4) de ce type de haie consiste à limiter l'utilisation de l'épareuse au profit d'outil ayant une coupe nette comme la barre de coupe sécateur, le lamier à couteaux ou à scies. La barre de coupe est adaptée à la taille de branche de trois à quatre centimètres de diamètre. Le lamier à couteaux deux à trois centimètres de diamètre et le lamier à scies jusqu'à huit centimètres de diamètre. En effet, l'entretien régulier à l'épareuse entraîne un dépérissement de la haie à moyen terme (vingt ans). En raison notamment du mâchage de l'extrémité des banches taillées. Si son usage ne peut être évité, il est utile de l'utiliser en taillant les pousses de l'année sans appuyer fortement sur la haie. Et tailler légèrement de biais en vue de permettre aux rayons du soleil de venir au pied de la haie favorisant ainsi le maintien d'un feuillage dense à ce niveau de la haie.

Un recépage tous les douze à quinze ans est essentiel pour permettre l'apparition de rejets nécessaires à la pérennité de la haie. Là encore, une section franche et sans éclatement de la souche doit être réalisée pour permettre une meilleure repousse des rejets. Le recépage s'effectue principalement à la tronçonneuse pendant le repos végétatif (de novembre à fin mars). Une scie, un sécateur et un sécateur de force peuvent également être utilisés si nécessaire (Annexe 20).

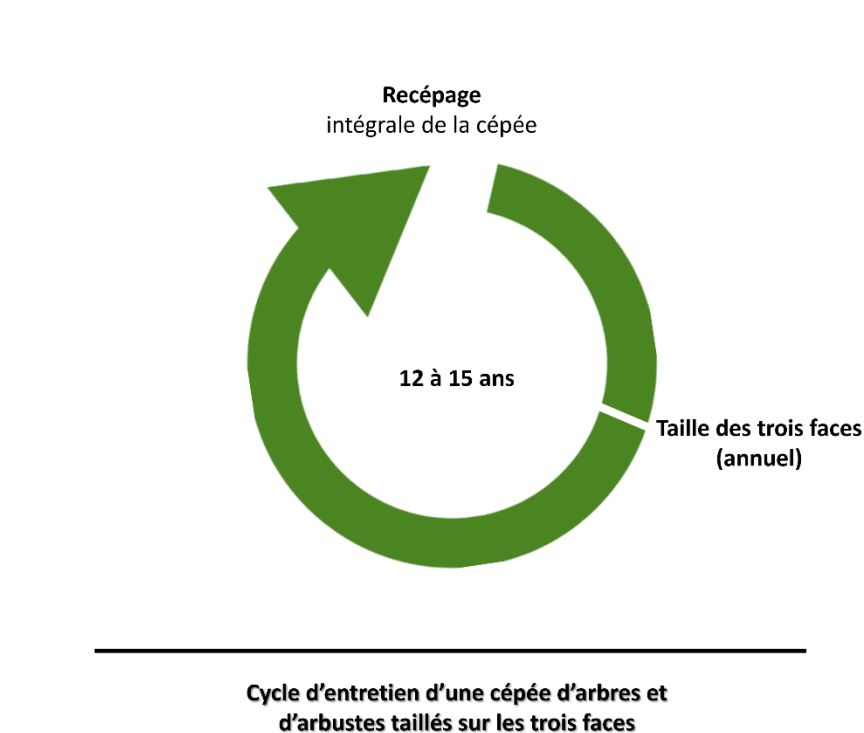


Figure 4 : Schéma du cycle d'entretien d'une haie de cépées d'arbres et arbustes taillé sur les trois faces

Source : MONNET Yoann

La pose ou la restauration d'une clôture après chaque recépage est conseillée pour éviter l'abrutissement des rejets par le bétail. Aussi, quelques branches peuvent-être entassées dans les angles des parcelles pour créer des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité. Ce type de pratique a tendance à favoriser l'apparition de trouées. De ce fait, un regarnissage avec une diversification d'essence est à réaliser si nécessaire.

Aussi, Il est possible de convertir une haie de cépées d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces en haie plessée via un plessage des jeunes rameaux, ou en cépées libres avec un recépage intégrale.

3.2.3. Le cas de la haie de hauts jets avec les cépées d'arbustes

Cette haie est une haie de taillis sous futaie²⁶ divisée en deux strates distinctes. Une strate basse correspondant à la cépée d'arbustes et une strate haute composée d'arbres de haut jet. Les cépées d'arbustes forment un taillis dont les brins sont directement issus de la souche mère, à la suite d'un recépage (coupe d'exploitation ou de rajeunissement). Principalement constitué d'arbustes, celle-ci possède un port buissonnant avec une strate inférieure à sept mètres de haut pour sa partie basse. Pour ce qui est de la strate haute, elle est dotée d'arbres d'âges, de hauteurs et de diamètres différents. Les sujets arrivés à l'âge adulte sont supérieurs à sept mètres et dotés de houppier généralement développés et denses. Les cépées comme les hauts jets peuvent être issus de plantation ou de semis naturel.

Le prunelier (*Prunus spinosa*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le chêne (*Quercus robur*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), le noisetier (*Corylus avellana*), le houx (*Ilex aquifolium*) sont autant d'essences qui occupent ces haies.

La production de bois bûche et de bois plaquette est moyennement intéressante pour des haies de haut jet avec des cépées d'arbustes. En revanche, la production de bois d'œuvre est davantage intéressante.

Préconisation de gestion

Il est préconisé d'effectuer une gestion par strate (figure 5). De ce fait, pour ce qui concerne la strate basse (les cépées), la gestion consistera à recéper la haie de manière régulière afin de permettre le rajeunissement pour assurer la productivité et lutter contre l'épuisement de la souche. En effet, cela permet de dynamiser la repousse et faciliter l'affranchissement des rejets de la souche d'origine. Ce recépage intégral s'effectuera tous les 10 à 25 ans. De préférence tous les 20 à 25 ans pour éviter l'épuisement des sols, et un traumatisme répété sur les souches et aussi pour permettre au sujet de fructifier en vue d'obtenir des semis naturels. Et donc, permettre de la même manière, un renouvellement perpétuel de la haie. Un recépage effectué au-delà de cette période, augmente le risque de perte de faculté de développer des rejets. Une section franche et sans éclatement de la souche doit être réalisée pour permettre une meilleure repousse des rejets. L'emploi simultané de la pince à grume et la tronçonneuse ou l'emploi du grappin coupeur avec une reprise à la

²⁶ Une haie de taillis sous futaie correspond à une haie composée de deux étages bien distincts. L'étage supérieur sera constitué d'arbre de haut jet pouvant être de franc pieds ou issue de la sélection d'un brin d'une cépée qui aurait été conduit en haut jet. Tandis que, l'étage inférieur sera composé d'un taillis de cépée d'arbre et/ou d'arbustes.

tronçonneuse permet cela. Dans le cas du grappin coupeur, il est nécessaire de réaliser la section à 30 cm au-dessus de la souche suivie d'une reprise à la tronçonneuse au plus près du sol pour éviter l'éclatement ou déchirure de la souche. Outre cela, entre les recépages, un à deux élagages latéraux pouvant être effectués pour maintenir l'emprise (largeur) de la haie sur la parcelle.

Concernant la strate haute (haut jet), souvent constituée de sujets d'âges différents. Il s'agirait de mettre en place une gestion identique à celle d'une haie de futaie irrégulière composée de hauts jet d'âges différents. Celle-ci, implique un entretien individuel pour chaque arbre. De ce fait, chaque intervention sera attribuée à une certaine catégorie d'arbres selon son diamètre. Pour les jeunes sujets (de 0 à 20 ans), réaliser une taille de formation en haut jet (voir 3.2.1.2. La formation de jeunes plants en vue de former de hauts jets). Protéger les arbres contre l'abroustissement. Dégager la végétation concurrente, en particulier des trois premières années de l'arbre une à deux fois par ans. Pour les arbres adultes (20 ans et plus), il faut réaliser un élagage de valorisation, tous les quinze ans environ. L'élagage consiste à enlever systématiquement les branches situées le long du tronc jusqu'à six à huit mètres sur les arbres d'avenir. Ces branches ne doivent pas dépasser 6 cm de diamètre afin de faciliter la cicatrisation et éviter le développement de champignons ou l'apparition maladie par exemple. L'objectif est de produire du bois sans nœuds et donc de qualité pour la production de bois d'œuvre en particulier. En vue d'augmenter sa valeur de vente et la facilité de commercialisation en bois d'œuvre. Cela permettra également le passage d'engin à proximité. La coupe doit se faire à la tronçonneuse ou à la scie associée à une nacelle ou bien à l'élagieuse mécanique de novembre à mars. De façon générale, une fois que les premiers arbres arrivés à maturité ont été abattus, il est nécessaire de mettre en place un prélèvement des arbres les plus matures ou dépérissant tous les 15 à 20 ans. Ceci s'effectue sur une trouée suffisante pour effectuer de la mise en lumière (soit 2 à 4 arbres successifs). Dans le but de permettre un renouvellement naturel par semis, rejets, ou plantation. De plus, il est nécessaire d'effectuer une sélection d'arbre d'avenir qui constitueront la future haie (Annexe 21).

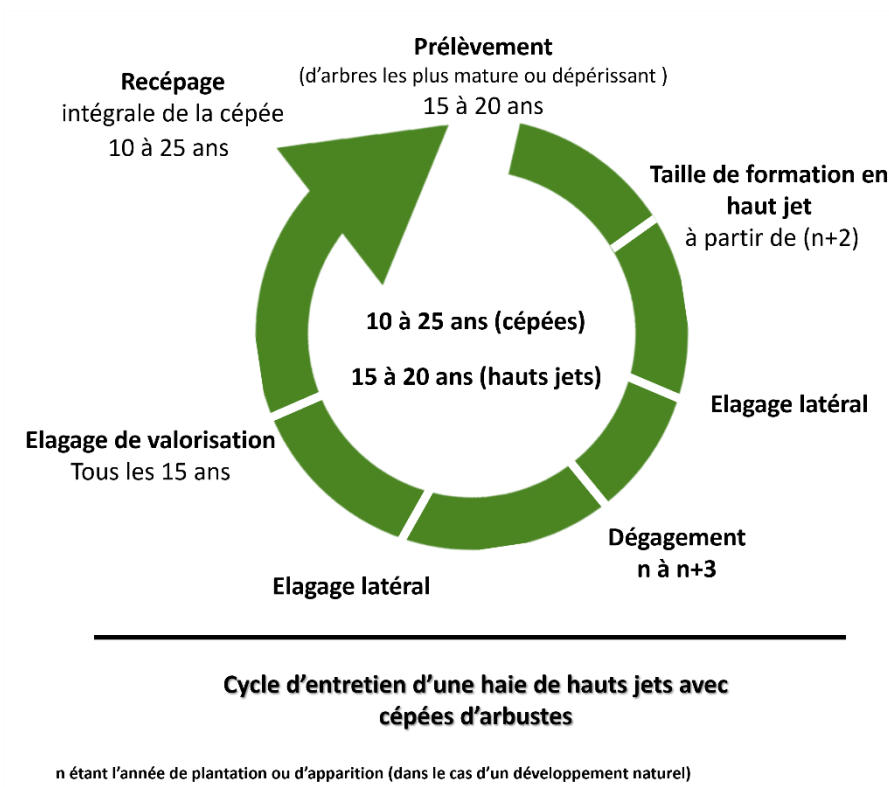


Figure 5 : Schéma du cycle d'entretien d'une haie de hauts jets avec cépées d'arbustes

Source : MONNET Yoann

La pose ou la restauration d'une clôture après est conseillée pour éviter l'abroutissement des rejets et jeunes plants par le bétail. Aussi, la conservation d'arbres morts sur pied ou présentant des cavités pour créer des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité envisageable dans le cas où cela ne présente aucun risque si l'arbre venait à tomber. La diversité d'essences est également préconisée.

3.2.4. La gestion courante d'une haie

L'entretien courant d'une haie consiste à contenir la haie sur sa largeur dans le cas où cela est nécessaire. Il s'agit de tailler, les branches qui dépassent l'espace accordé à la haie sur une hauteur souhaitée (liée à l'usage de la parcelle où se trouve la haie). Pour que la coupe des branches soit la plus nette possible sans appuyer fortement sur la haie, afin d'éviter le dépérissement de la haie, il est nécessaire d'employer le matériel suivant la dimension de la branche à sectionner : le lamier à couteaux (pouvant couper des branches de deux à trois centimètres de diamètre), la barre sécateur (coupant des branches de trois à quatre centimètres de diamètre) ainsi que le lamier à scie (adapté à la coupe de branche allant jusqu'à huit centimètres). De plus il est conseillé de réaliser cette taille annuellement pour ne tailler

que des branches de petit diamètre et de l'effectuer durant la période de repos végétatif (de novembre à mars). La taille doit se faire légèrement de biais pour permettre aux rayons du soleil de venir au pied de la haie et favoriser le maintien d'un feuillage dense à ce niveau de la haie.

3.2.5. La gestion de la bande enherbée jouxtant la haie

Il est conseillé de maintenir une bande enherbée, d'au moins un mètre, aux abords d'une haie pour permettre d'amplifier la multifonctionnalité d'une haie. Ainsi, la gestion de la bande enherbée est incluse dans la gestion des haies. Il est préconisé d'effectuer une fauche tardive pour celle-ci. Cela, consiste à faucher la bande enherbée une fois par an au mois entre septembre et octobre via l'emploi d'une faucheuse. Afin d'éviter le développement de semis ligneux sur cet espace tout en y favorisant la biodiversité.

3.3. La présentation du label haie

Le label haie est un dispositif de certification de l'application d'une gestion durable des haies bocagères par les gestionnaires de ces haies. Il s'agit principalement de labéliser les agriculteurs qui sont les principaux gestionnaires des haies bocagères. Le label prodigue principalement des conseils d'entretien afin de faire progresser vers une pratique de gestion davantage adaptée, reposant à la fois sur un cahier des charges de gestion et de distribution. Ce dernier garantit via un système de contrôle (audits) la pratique de gestion durable des haies avec des haies pérennes permettant la multifonctionnalité de celle-ci. Et pour la filière bois-énergie durable qui utilise le bois issu des exploitations agricoles labélisées, le label garantit une production du bois durable, éthique et local sans surexploitation. En Creuse, le référent régional du label est le CPIE des Pays Creusois. Le gestionnaire s'engage dans le respect de la réglementation préconisée par le label et la mise en place d'un plan de gestion des haies à l'échelle de son exploitation. Cela consiste à exclure les pratiques dégradantes (telles que certaines pratiques de tailles ou usage de désherbants chimique à moins d'un mètre d'une haie), mais également à préserver et assurer un renouvellement des haies. La méthode de notation est progressive, c'est-à-dire en trois niveaux qui ont chacun des critères spécifiques. Ainsi, le label haie constitue un réel outil de valorisation de la pratique d'une gestion durable des haies bocagères. Avec pour objectif de faire évoluer les pratiques de gestion afin d'obtenir une bonne fonctionnalité des haies et leur préservation. Tout en développant également la valorisation de la ressource des haies pour retrouver un intérêt sociétal (énergétique) et économique à la haie.

4. La proposition d'un outil de sensibilisation à la gestion des haies bocagères creusoises

4.1. La note d'intention

Au-delà de la réalisation d'un guide de gestion pour les haies bocagères creusoises, la commande comprenait également la réalisation d'un outil de sensibilisation. L'intérêt est de diffuser le guide de gestion et de faciliter sa compréhension pour le plus grand nombre (professionnels, non-initiés, élus et agents communaux principalement). Et plus généralement, de sensibiliser sur le bocage creusois dans son ensemble. C'est pourquoi, il est proposé la création de fascicules qui viendront s'insérer dans une collection intitulé « Des Arbres et des haies bocagères dans la Creuse ». Le guide de gestion sera alors inclus dans cette collection de fascicules. Il fait d'ailleurs l'objet du quatrième fascicule. L'intérêt est de créer un outil sur les haies bocagères à l'échelle du territoire qui soit significatif, adapté au département creusois et de cette manière caractéristique de celui-ci. Ces fascicules seront dans un format A4 pour qu'ils soient plus facilement imprimables pour un particulier, avec une orientation en portrait qui serait plus pratique à l'usage. Il y aura quatre fascicules classés dans un ordre logique où chacun évoquera une partie de la thématique de l'arbre et de la haie bocagère du département. Chaque fascicule introduit les suivants. Pour autant, le but de cette collection est que son utilisation soit adaptée et propre à chacun. C'est-à-dire que le fascicule peut s'utiliser indépendamment des autres selon les besoins du lecteur.

De plus, cette collection sera imagée et schématisée de manière à faciliter la compréhension et rendre la lecture plus agréable. Concernant les photographies (annexe 22) employées pour illustrer les fascicules, elles seront principalement récentes et presque uniquement composées d'exemples creusois pour que le lecteur puisse se représenter les caractéristiques du bocage de ce département.

Aussi, la collection sera dotée d'un graphisme identique et donc facilement identifiable. Une couleur et un titre caractéristique sera employé pour chaque fascicule de la collection afin de distinguer chacun d'eux. « *Le bocage qu'est-ce-que c'est ?* », « *Tous les atouts de la haie bocagère* », « *Portrait du bocage Creusois* » et « *Bien gérer une haie bocagère* » constitueront les quatre fascicules de la collection.

De plus, les fascicules seront ponctués de point culturels ou remarques afin de culturer le lecteur sur le thème évoqué.

La collection « Des Arbres et des haies bocagères dans la Creuse », pourra par la suite, être complétée à l'initiative du C.A.U.E. de la Creuse ou du CPIE des Pays Creusois, de nouveaux fascicules toujours sur le thème de l'arbre et de la haie bocagère, comme par

exemple sur le lien entre les haies et les pollinisateurs sauvages. En effet, cette collection est sous le contrôle du C.A.U.E. de la Creuse ou du CPIE des Pays Creusois dans le cadre du projet « vers une gestion durable des haies de la Creuse ». En partenariat avec l'Afac-Agroforesterie et Prom'haie et avec le soutien financier de l'OFB, de la région Nouvelles-Aquitaine et du département de la Creuse.

4.2. Présentation des fascicules

Comme évoqué précédemment, quatre fascicules seront donc réalisés. Classés dans un ordre logique où chacun évoquera une partie de la thématique de l'arbre et de la haie bocagère du département. Ces fascicules auront également pour objet de sensibiliser à l'intérêt et le fonctionnement d'une gestion durable des haies dans les départements de la Creuse. De cette manière ils permettront aussi de faire connaître les caractéristiques du bocage creusois. Ainsi, chaque fascicule introduit les suivants. Les deux premiers fascicules (fascicule I et II) resteront assez généraux afin d'introduire les connaissances fondamentales d'un bocage, et resteront principalement à l'échelle nationale. Les deux derniers (fascicule III et IV) seront quant à eux spécifiques au bocage creusois, et donc à l'échelle territoriale.

4.2.1. Fascicule I : le bocage qu'est-ce que c'est ?

Le rôle du fascicule I, intitulé « *Le bocage qu'est-ce que c'est ?* », est d'initier le lecteur (professionnels, non initiés, élus et agents communaux du département creusois) aux connaissances élémentaires sur le bocage. Constitué d'une dizaine de pages ce dernier est reconnaissable par sa couleur bleu marine. Ce fascicule se compose de trois parties : la première, « avant tout un paysage » donnera une définition complète d'un bocage. L'histoire du bocage sera évoquée dans une seconde partie, qualifiée « Un peu d'histoire » afin d'expliquer l'évolution dans le temps du bocage à l'échelle nationale et mondiale qui est caractérisée par une succession de plantations et d'arasements. Enfin, une description de l'état du bocage français, « Et aujourd'hui », viendra clore le premier numéro de la collection.

4.2.2. Fascicule II : tous les atouts de la haie bocagère

Le fascicule numéro deux, nommé *Tous les atouts de la haie bocagère* » évoquera la multifonctionnalité de la haie. Chaque partie de ce fascicule évoque un intérêt de celle-ci. La première sera sur l'intérêt vis-à-vis du sol (tel que la protection contre l'érosion ou la fertilisation de la parcelle). La seconde, sera sur l'utilité vis-à-vis de l'eau à travers la régulation et épuration de l'eau. La troisième sur le vent expliquera l'effet brise vent des haies et l'hétérogénéité et le micro-climat qu'elles procurent. Les auxiliaires de cultures seront également présentés en

quatrième partie en lien avec le fait que la haie constitue un refuge pour ces derniers. Les deux parties qui suivront seront : les possibilités de revenus des haies via les ressources de ces dernières et le fait qu'elles constituent un réservoir de biodiversité et le rôle de corridor écologique qu'elles jouent. Enfin, ce fascicule se clôt par la présentation du rôle de paysage identitaire que remplit le bocage sur un territoire.

4.2.3. Fascicule III : portrait du bocage creusois

Ce troisième fascicule, nommé « Portrait du bocage creusois » se limitera à décrire le bocage creusois dans son ensemble. Ainsi une présentation du département introduira ce dernier, vers une description du bocage creusois d'autrefois, en évoquant son aspect et son entretien qui le caractérise par le passé. Ensuite une troisième partie sur l'état du bocage creusois aujourd'hui, viendra expliquer les évolutions récentes que celui-ci a connu (la déprise agricole et les remembrements entre autres) et les différentes caractéristiques de ce bocage pour décrire sa densité et répartition à travers différentes cartes (Annexe 12,13, 14, 15). Puis, une partie sur les principales typologies de haies présentes sur le département et une partie sur les principales essences observées dans les haies bocagères du département viendront conclure ce troisième fascicule.

4.2.4. Fascicule IV : bien gérer une haie bocagère

Concernant le quatrième et dernier fascicule proposé, qui a pour objet d'expliquer le fonctionnement d'une gestion durable des haies bocagères creusoises. Ainsi, il reprendra l'ensemble des points évoqués dans le guide de gestion et sera identique à celui-ci. Il va alors décrire la gestion des dix-huit types de haies principalement retrouvées dans le département de la Creuse. Regroupé par grands types de haies, selon le référentiel national sur la typologie des haies de l'Afac-Agroforesterie²⁷. Les parties de ce fascicule sont classées dans l'ordre chronologique de la vie d'une haie, allant de sa plantation ou « germination », sa taille de formation, à sa taille adulte. Une gestion pour chaque type de haie, pour la taille de formation sera présentée. Son contenu sera organisé de la manière suivante : une définition du type de haie présenté, les essences principalement retrouvées dans celle-ci, les valorisations possibles de leurs ressources, une préconisation de gestion contenant un schéma et un tableau qui synthétise celle-ci, et enfin la ou les conversions possibles du type de haie vers un autre type selon les cas (si cela est possible et présente un intérêt). Pour la gestion d'une haie il paraît nécessaire de prendre en compte l'ensemble du stade de développement de celle-ci,

²⁷ Afac-Agroforesterie, Référentiel national sur la typologie des haies modalité pour une gestion durable, Afac-Agroforesterie, <https://afac-agroforesteries.fr/typologie-nationale-des-haies/>, 2019, consulté le 12 juin 2023.

c'est donc la raison pour laquelle ce fascicule contiendra une explication du fonctionnement de la taille de formation correspondant à chacune des haies principalement rencontrés dans le département de la Creuse. Le fascicule contiendra également, la gestion courante des haies qui consiste principalement à contenir cette dernière en largeur. La gestion de la bande enherbée jouxtant la haie sera elle aussi présente. En fin, la présentation du label haie, qui est un dispositif de certification et de valorisation d'une gestion durable des haies, viendra clore le quatrième fascicule. Ainsi, le ce dernier sera alors composé de huit parties que sont : la haie en devenir, les tailles de formations, la haie de taillis, la haie de futaie, la haie de taillis sous futaie, la gestion courante d'une haie, la gestion de la bande enherbée, un outil de valorisation.

5. Des financements possibles en faveur de la gestion durable des haies bocagères

Selon le rapport de mission de conseil et d'expertise n°22114 réalisé par le Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) en mai 2023, le coût de la gestion durable de la haie est aujourd'hui estimé à 500€/km²⁸, avant sa valorisation. La réalisation d'un plan de gestion durable des haies (PGDH) coûte entre 1500 € et 2500 €. Et la labellisation à un coût annuel de 352€/an. C'est pourquoi, il est nécessaire d'accompagner financièrement les gestionnaires de haies bocagères (agriculteurs, collectivités territoriales et particuliers notamment) pour valoriser ou mettre en place une gestion durable des haies bocagères.

Des financements sont d'ailleurs déjà mis en place : en témoigne la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui ont pour objectif de rémunérer les agriculteurs, pour leurs services environnementaux qu'ils rendent à travers certaines pratiques agricoles rendues ou la présence d'infrastructures agroécologiques sur leur exploitation. Ce dispositif a également pour but d'inciter à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Elaborer par le ministère de la transition écologique et solidaire et les agences de l'eau. Ce dispositif concerne deux catégories de services rendus par l'agriculteur, que sont : la gestion des systèmes de production agricole (gestion des couverts végétaux telles que les couvertures des sols ou l'allongement des rotations, et la gestion des ressources de l'agroécosystème telles que la gestion de l'azote ou du carbone) et la gestion des structures paysagères telles que les haies ou mares. Concernant la gestion durable des haies, elle est considérée comme un indicateur de performance environnementale à l'échelle d'une exploitation. Mais nécessite la certification de la gestion durable effectuée à travers le label Haie.

Aussi, l'éco-régime mis en place dans le cadre de la P.A.C. 2023-2027, permet d'accompagner financièrement les agriculteurs vers une transition agroécologique. Selon le niveau détenu par l'agriculteur, l'aide peut atteindre 60 €/ha ou 82 €/ha. Il y a trois types de voies pour obtenir cette aide (la voie des pratiques, la voie de la certification et la voie de la biodiversité.) L'agriculteur doit en choisir une seule car elles ne sont pas cumulables entre elles. En revanche « un bonus haie », à hauteur de 7€/ha, peut se cumuler aux deux premières voies, à condition que l'exploitation possède au moins 6 % de haies sur sa surface agricole

²⁸ Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, *La haie, levier de la planification écologique, rapport n°22114*, Agriculture.gouv.fr, <https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>, mai 2023, consulté le 20 juin 2023.

utile (S.A.U), dont 6% se situe sur les surfaces en terres arables. Et à condition que l'exploitation possède une certification de gestion durable des haies à l'image du label haie.

De plus, la Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) « Biodiversité – entretien durable des infrastructures agroécologiques » est un outil d'aides financière à hauteur de 0.8€/ml par an. Cette aide financière est proposée sur 5 ans, aux agriculteurs qui gèrent leurs linéaires de haies durablement, selon un niveau de critère précisé par la mesure. Comme par exemple le fait que les coupes doivent être réalisées à la tronçonneuse. De plus l'agriculteur doit réaliser un plan de gestion des haies et participer à une formation au cours des deux premières années de l'engagement.

De plus, il existe des dispositifs régionaux, pour inciter les agriculteurs à mettre en place un plan de gestion des haies durable. En témoigne, le « Conseil Agricole Stratégique, Environnemental et Economique » qui permet de financer des prestations de conseil réalisés par des prestataires locaux agréés par la région (comme la chambre d'agriculture). Et ce, durant trois ans, pour la mise en place d'un plan de gestion des haies à l'échelle d'une exploitation. Mise en place par la région Normandie, l'aide financière correspond à 80% du coût de la prestation hors taxe dans la limite d'un plafond d'aides de 1500 € par exploitation. Elle est versée au prestataire de conseils. Il pourrait être envisagé de mettre en place cette initiative dans chaque région.

Outre cela, d'autres financements ou incitations fiscales pourraient voir le jour. En effet, une démarche à l'image du Dispositif d'Encouragement Fiscale à l'Investissement en forêt (DEFI) et en particulier du DEFI Travaux. Qui permet au propriétaire forestier d'obtenir un crédit d'impôt sur le revenu à condition d'effectuer des travaux garantissant une gestion durable de ces parcelles boisées. Avec un montant du crédit d'impôt de 18% des dépenses de travaux éligibles dans le cas d'une démarche individuelle. Et dont l'aide est limité à 6250€ par an. Ainsi une démarche similaire pourrait être étudié selon le rapport de mission de conseil et d'expertise n°22114²⁹, à condition que le propriétaire de la haie est au moins 1000 mètres de linéaire de haie bocagère sous son contrôle et qu'il est mis en place un plan de gestion durable de ces haies.

Enfin, dans le but d'inciter et accompagner financièrement les acteurs de la gestion des haies bocagères sur le long terme, il est nécessaire d'appliquer les aides déjà existantes

²⁹ Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, *La haies, levier de la planification écologique, rapport n°22114*, Agriculture.gouv.fr, <https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>, mai 2023, consulté le 20 juin 2023.

pour les agriculteurs à l'ensembles des gestionnaires des haies bocagères, de former les futurs acteurs à la gestion durable des haies via la création de formation reconnue sur le sujet. Et selon le rapport de mission de conseil et d'expertise n°22114³⁰, il serait nécessaire : de faire évoluer le bonus haies pour le rendre réellement attractif, de subventionner les plans de gestion durable des haies et d'étudier une extension du crédit d'impôts DEFIS travaux aux haies ou d'étudier un dispositif fiscal spécifique.

³⁰ Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, *La haies, levier de la planification écologique, rapport n°22114*, Agriculture.gouv.fr, <https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>, mai 2023, consulté le 20 juin 2023.

Conclusion

La création d'un guide de gestion pour les haies bocagères creusoises et la formation d'un outil de sensibilisation en vue d'attirer l'attention sur la gestion d'une haie bocagère et plus généralement sur l'arbre et la haie bocagère creusoise, soit le bocage creusois à un grand nombre d'acteurs (professionnels, non-initiés, élus et agents communaux principalement) de la Creuse. Nécessite la réalisation d'un diagnostic du bocage du département de la Creuse afin de connaître les caractéristiques du bocage de ce territoire et plus particulièrement les typologies de haies présentes et leur état. Mais également, afin de cerner les enjeux du bocage creusois. De ce fait, le département de la Creuse se situe au centre de la France, au nord-est de la région nouvelle aquitaine. Et au nord-ouest du Massif central. Ce dernier est doté d'un paysage bocagé et vallonné, avec une densité du maillage bocagé qui diffère selon la situation géographique. Où 75 % des haies présentes sur le département sont dans un état dégradé ou dépérissant liés à leur pratique d'entretien et au changement climatique notamment. L'enjeu ici est donc de préserver l'identité paysagère du département, de préserver les multifonctionnalités des haies bocagères et de redonner de l'intérêt à la gestion de celle-ci. Ainsi que de répondre aux besoins énergétique et sociale liés à la préservation de l'environnement. Sachant que ce sujet s'insère dans le projet départemental « Vers une gestion durable des haies de la Creuse », il est donc nécessaire de dialoguer avec les partenaires de ce projet afin d'effectuer un travail correspondant également aux attentes de ces derniers.

Ainsi, le guide de gestion des haies bocagères a pour vocation d'être un outil d'aide à la gestion des haies bocagères dans la Creuse. Il contiendra uniquement des préconisations de gestion des dix-huit principales haies observer dans ce département. Il s'agit donc d'un outil à l'échelle territoriale, ce qui signifie qu'il restera assez général et de ce fait constitue un préalable à la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle d'une exploitation ou commune afin d'être davantage adaptée au site en question. Une préconisation de gestion pour la formation de ces haies présentées (de cépées, hauts jets, émondes et têtards), la gestion dite « courante » d'une haie, de la gestion de la bande enherbée jouxtant la haie. Ainsi que la présentation du label haie viendront compléter le guide proposé.

Aussi, ce guide de gestion de gestion de haie bocagère s'insère également dans une volonté de sensibiliser un grand nombre de personnes (professionnels, non-initiés, élus et agents communaux principalement) sur ce sujet et plus généralement sur le bocage creusois dans son ensemble. C'est pourquoi est proposée la création de fascicules qui viendront s'insérer dans une collection intitulé « Des Arbres et des haies bocagères dans la Creuse ». Tout comme le guide de gestion précédemment expliqué, ces fascicules seront propres au

département de la Creuse. Ils seront dans un format A4 pour faciliter l'impression des particuliers. Avec une orientation en portrait qui serait plus pratique à l'usage. Chaque fascicule abordera une thématique du sujet principal, et pourra être employé indépendamment des autres. Dotée d'un graphisme identifiable, et ponctué de points culturels ou remarques, les fascicules proposés auront également chacun une couleur et un titre propre. Ainsi, « Le bocage qu'est-ce-que c'est ? », « Tous les atouts de la haie bocagère », « Portrait du bocage Creusois » et « Bien gérer une haie bocagère » constitueront les quatre fascicules de la collection. Cette dernière s'appliquera à expliquer de façon générale ce qu'est un bocage, l'histoire, son état actuel et ses atouts. Mais aussi de dresser précisément un état des lieux du bocage creusois et de présenter une gestion adaptée à ce dernier. Cette collection sera imagée et schématisée mais surtout, elle pourra par la suite, être complétée de nouveaux fascicules, toujours sur le thème de l'arbre et de la haie bocagère à l'incitation du C.A.U.E. de la Creuse ou du CPIE des Pays Creusois.

De plus, il existe des financements à destination des gestionnaires des haies bocagères en vue d'inciter et d'accompagner financièrement les acteurs de la gestion des haies bocagères sur le long terme. Celles-ci, sont principalement orientées à destination des agriculteurs. Il serait donc nécessaire de les appliquer à l'ensemble des gestionnaires des haies bocagères, de les rendre plus attractif et de créer de nouveaux financements. Aussi, la création de formation reconnue sur la gestion durable des haies peut être envisageable afin de former les futurs gestionnaires sur le sujet.

De cette façon, les propositions présentées répondent à la commande.

Ce sujet de stage a été l'occasion de s'exercer dans un cadre professionnel sur un sujet issu du monde professionnel dans le secteur de l'aménagement paysager. Et ce à l'échelle d'un département. Tout cela, à travers la réalisation d'un diagnostic, et de la proposition d'un guide de gestion et de fascicule en vue de sensibiliser un grand nombre de personnes sur le bocage creusois et plus précisément sur la gestion des haies bocagères de ce dernier. Enfin, ce projet a fait l'objet d'une présentation de la proposition des fascicules au CPIE des Pays Creusois. Dans le cadre d'une réunion de suivi entre les principaux partenaires du projet « vers une gestion durable des haies de la Creuse ».

Références bibliographiques

AFAC-AGROFORESTERIE, *RÉFÉRENTIEL NATIONAL SUR LA TYPOLOGIE DES HAIES MODALITÉ POUR UNE GESTION DURABLE*, AFAC-AGROFORESTERIE, [HTTPS://AFAC-AGROFORESTERIES.FR/TYPOLOGIE-NATIONALE-DES-HAIES/](https://afac-agroforesteries.fr/typologie-nationale-des-haies/), 2019, CONSULTÉ LE 12 JUIN 2023.

AFAC-AGROFORESTERIE, *GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE GESTION DURABLE DES HAIES*, 2022.

AGENCE DES PAYSAGISTES FOLLÉA-GAUTIER, *PAYSAGE EN LIMOUSIN, DE L'ANALYSE AUX ENJEUX, DREAL NOUVELLE-AQUITAINE*, [HTTPS://WWW.NOUELLE-AQUITAINE.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/LIMOUSIN-A11831.HTML](https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/limousin-a11831.html), 2020, CONSULTÉ LE 13 JUIN 2023.

AGRESTE, *ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITANTS*, VIZAGRESTE, [HTTPS://VIZ/AGRESTE.AGRICULTURE.GOUV.FR](https://viz/agreste.agriculture.gouv.fr), CONSULTÉ LE 17 MAI 2023.

LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE, VIZAGRESTE, [HTTPS://VIZ/AGRESTE.AGRICULTURE.GOUV.FR](https://viz/agreste.agriculture.gouv.fr), CONSULTÉ LE 17 MAI 2023.

BARDEL PHILIPPE, MAILLARD JEAN-LUC, PICHARD GILLES, *LA RAGOSSE, SYMBOLE DU BOCAGE RENNAIS*, [HTTPS://BCD.BZH/BECEDIA/FR/LA-RAGOSSE-SYMBOL-DE-BOCAGE-RENNAIS](https://bcd.bzh/becedia/fr/la-ragosse-symbole-du-bocage-rennais), CONSULTÉ LE 12 JUIN 2023.

BAUDIN MARIN, *MÉMOIRE DE BOCAGE*, TÉMOIGNAGE DE GÉRARD LESOMBRE ET RENÉ SALLÉ. RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROJET « VERS UNE GESTION DURABLE DES HAIES DE LA CREUSE » PORTÉ PAR LE CAUE 23, CPIE DES PAYS CREUSOIS, PROM'HAIE NOUVELLE AQUITAINE ET AFAC-AGROFORESTERIE.

BAUDRY JACQUES, JOUIN AGNES, *DE LA HAIE AUX BOCAGES, ORGANISATION, DYNAMIQUE ET GESTION*; EDITIONS INRA; 2003, 435P.

BENEST F., COMMAGNAC L., MORIN S., *BOCAGE : ETAT DES LIEUX EN FRANCE ET RETOURS D'EXPERIENCE CARACTERISER ET SUIVRE QUALITATIVEMENT ET QUANTATIVEMENT LES HAIES ET LE BOCAGE EN FRANCE*, INRAE, [HTTPS://HAL.INRAE.FR/HAL-03980258V1/DOCUMENT](https://hal.inrae.fr/hal-03980258v1/document), 2023, CONSULTE LE 11 MAI 2023.

BERIOU GWENOLA, *LES ARBRES DU LIMOUSIN SOUFFRE DEJA DE LA SECHERESSE*, FRANCEINFO.FR, [HTTPS://FRANCE3-REGIONS.FRANCETVINFO.FR/NOUVELLE-AQUITAINE/HAUTEVIENNE/VIDEO-LES-ARBRES-DU-LIMOUSIN-SOUFFRENT-DEJA-DE-LA-SECHERESSE-2792990.HTML](https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/hautevienne/video-les-arbres-du-limousin-souffrent-deja-de-la-secheresse-2792990.html), 2023, CONSULTE LE 14 JUIN 2023.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE, *LE DÉPARTEMENT*, [HTTPS://CREUSE.CHAMBREAGRICULTURE.FR/](https://creuse.chambreagriculture.fr/)

TERRITOIRE/LEDEPARTEMENT/#:~:TEXT=LE%20TERRITOIRE%20AGRICOLE%20RECOUVRE%20325%20900%20HA%20DE,HA%29%20ET%20ENFIN%20LES%20CULTURES%20PERMANENTES%20%28270%20HA%29, CONSULTÉ LE 12 JUIN 2023.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE, LA FORÊT DANS NOTRE RÉGION, CREUSE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR/TECHNIQUES-

PRODUCTIONS/FORET/#:~:TEXT=ET%20EN%20CREUSE%20%3F%20EN%20CREUSE%20SEULES%2020%25,28%25.%2092%25%20DES%20FORÊTS%20SONT%20DU%20DOMAINE%20PRIVÉ, CONSULTÉ LE 12 JUIN 2023.

CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, *GUIDE DE GESTION DURABLE DES HAIES*, CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAYS DE LA LOIRE.FR, [HTTPS://PAYS-DE-LA-LOIRE.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR/PUBLICATIONS/PUBLICATIONS-DES-PAYS-DE-LA-LOIRE/DETAIL-DE-LA-PUBLICATION/ACTUALITES/GUIDE-DE-GESTION-DURABLE-DES-HAIES/](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/guide-de-gestion-durable-des-haies/), 2020, CONSULTÉ LE 12 JUIN 2023.

CONSEIL GENERAL DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX, *LA HAIES, LEVIER DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE, RAPPORT N°22114*, AGRICULTURE.GOUV.FR, [HTTPS://AGRICULTURE.GOUV.FR/LA-HAIE-LEVIER-DE-LA-PLANIFICATION-ECOLOGIQUE](https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique), MAI 2023, CONSULTE LE 20 JUIN 2023.

INSEE, *DOSSIER COMPLET : DÉPARTEMENT DE LA CREUSE (23)*, [HTTPS://WWW.INSEE.FR/FR/STATISTIQUES/2011101?GEO=DEP-23](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?GEO=DEP-23), CONSULTÉ LE 12 JUIN 2023.

INSEE, *LA FRANCE ET SES TERRITOIRES: ÉDITION 2021*, [HTTPS://WWW.INSEE.FR/FR/STATISTIQUES/5039859?SOMMAIRE=5040030#TABLEAU-FIGURE3](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039859?SOMMAIRE=5040030#TABLEAU-FIGURE3), 2021, CONSULTÉ LE 12 JUIN 2023.

GLOAGUEN ALEXIS, KERGOAT SERGE, *ANIMAUX DU BOCAGE DU PLUS PETIT AU PLUS GRAND*, EDITION LOCUS SOLUS, 2019, 176 P.

G.GOUYET, P.LOY,D.DAYEN, M. GIFFAULT, C.WACHS-GENEST, M.MANVILLE, M.ROBERT, J-P. BALDIT, J-F.VIGNAUD, N.BILLOT, P.BUSUTIL, *CREUSE*, PARIS, CHRISTINE BONNETON, 2007, 319P.

LACROCQ LOUIS, *RECUEIL DES USAGES LOCAUX DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE*, GUÉRET, IMPRIMERIE LECANTE, 1939, 102P.

LIAGRE FABIEN, *LES HAIES RURALES*, PARIS, EDITION FRANCE AGRICOLE, 2006, 309P.

MARIE-JEANNE ANNE-CLAIRE, *LES RÔLES DES HAIES SUR UN TERRITOIRE*, CALAMEO, [HTTPS://WWW.CALAMEO.COM/URCAUEAURA/](https://www.calameo.com/urcaueaura/)

READ/005983057ECADEA22BA06, CONSULTÉ LE 12 AVRIL 2023.

MOREAU NATHALIE, PINAUD PIERRE, *VILLAGES ET ARCHITECTURES RURALES DANS LA CREUSE*, EDITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE, 2022.

PITTE JEAN-ROBERT, *HISTOIRE DU PAYSAGE FRANÇAIS : DE LA PRÉHISTOIRE À NOS JOURS*, PARIS, EDITION TALLANDIER, 2003, 444 P.

PREFECTURE DE L'HERAULT, *FRICHES AGRICOLES*, [HTTPS://WWW.HERAULT.GOUV.FR/CONTENU/TELECHARGEMENT/32622/221628/FILE/PLAQUETTE_FRICHES_AGRICOLE S.PDF](https://www.herault.gouv.fr/contenu/telechargement/32622/221628/file/PLAQUETTE_FRICHES_AGRICOLE_S.PDF), 2019, CONSULTE LE 09 JUIN 2023.

EPAGA, « *GUIDE TECHNIQUE : ENTRETIEN ET GESTION DES HAIES BOCAGÈRES* », EPAGA, [HTTPS://EPAGA-AULNE.BZH/ENTRETENIR-MA-HAIE/](https://epaga-aulne.bzh/entretenir-ma-haie/), 2017, CONSULTÉ LE 21 JUIN 2023.

Annexes

Annexe 1. La répartition des conseils donnés par le C.A.U.E. en 2021.....	49
Annexe 2. La répartition des interventions du C.A.U.E de la Creuse en 2021	50
Annexe 3. Carte représentant le relief du département Creusois	51
Annexe 4. Carte géologique simplifiée du Limousin	52
Annexe 5. Description du paysage bocager creusois, autrefois : extrait du <i>Recueil des usages locaux du département de la Creuse</i> de LACROCQ Louis, édité 1939	53
Annexe 6. Description de l'entretien autrefois du bocage creusois : extrait du <i>Recueil des usages locaux du département de la Creuse</i> de LACROCQ Louis, édité 1939	54
Annexe 7. Représentation de la disparition des haies au profit de vastes parcelles souvent mise en cultures.....	55
Annexe 8. Représentation du phénomène de boisement des parcelles et de la fermeture paysage	56
Annexe 9. Carte du taux de boisement par commune.....	57
Annexe 10. Carte de l'évolution des surfaces de grandes cultures en France entre 2009 et 2019	58
Annexe 11. Carte de l'évolution de la surface en fourrages et prairies en France entre 2009 et 2019.....	59
Annexe 12. Carte IGN du linéaire de haies de la Creuse	60
Annexe 13. Carte du grain bocagé du département de la Creuse	61
Annexe 14. La cartographie de la haie en fonction de la note Plan de Gestion Durable des Haies	62
Annexe 15. La carte de la domination en pourcentage du type de haie en Creuse	63
Annexe 16. Tableau des typologies de haies bocagères principalement retrouvées en Creuse	64
Annexe 17. Diagramme des principales essences représenté dans les haies bocagères creusoises	66
Annexe 18. Exemple de chênes dépérissent situés sur la commune de Grand-Bourg en Creuse	67
Annexe 19. Les gestions préconisées pour les types de haies présentes dans le guide de gestion	68
Annexe 20. Tableau récapitulatif de la gestion d'une haie de cépées d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces	99
Annexe 21. Tableau récapitulatif de la gestion d'une haie de hauts jets avec des cépées d'arbustes	100
Annexe 22. Exemples de photographies employées pour illustrer les fascicules	101

Annexe 1. La répartition des conseils donnés par le C.A.U.E. en 2021

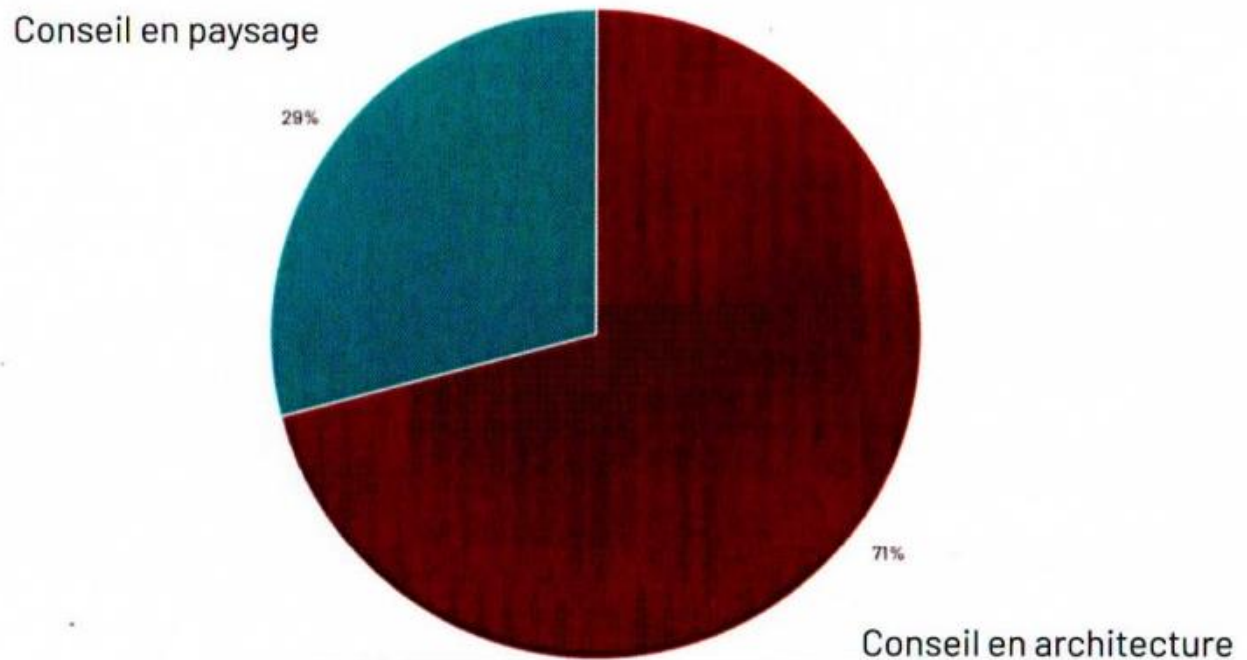


Diagramme de la répartition des 110 conseils donnés par le C.A.U.E. de la Creuse en 2021

Source : Rapport d'activités 2021 du C.A.U.E. de la Creuse

Annexe 2. La répartition des interventions du C.A.U.E de la Creuse en 2021

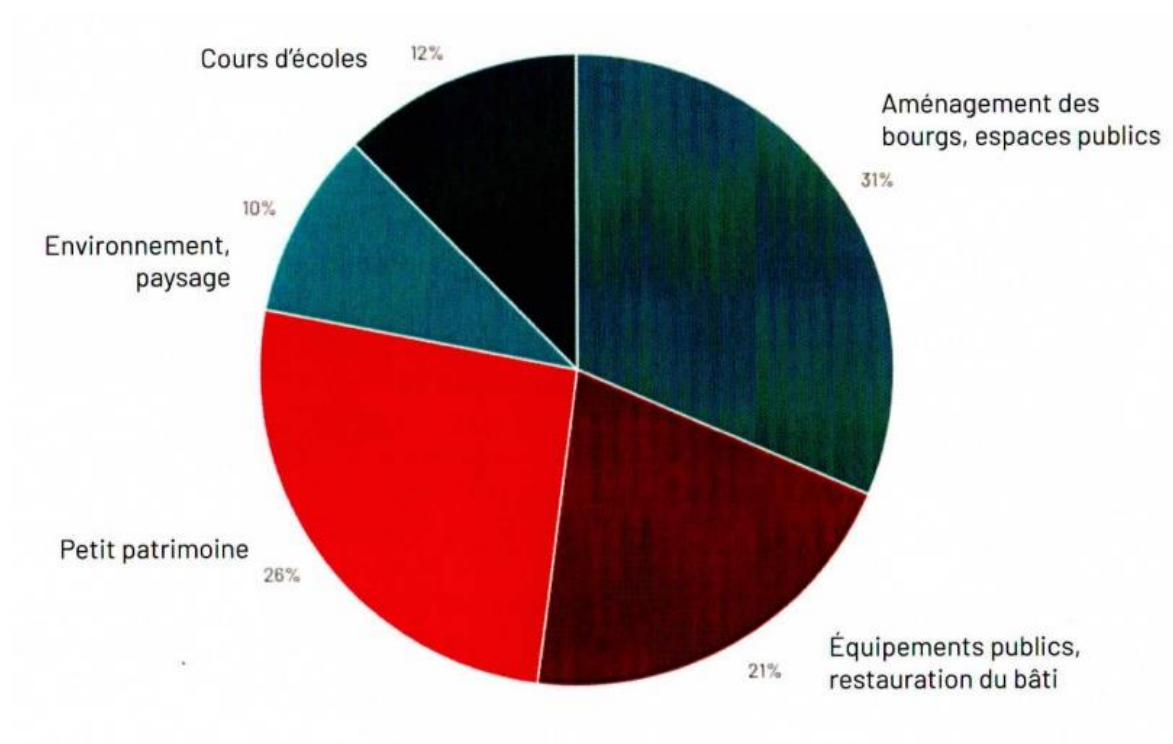
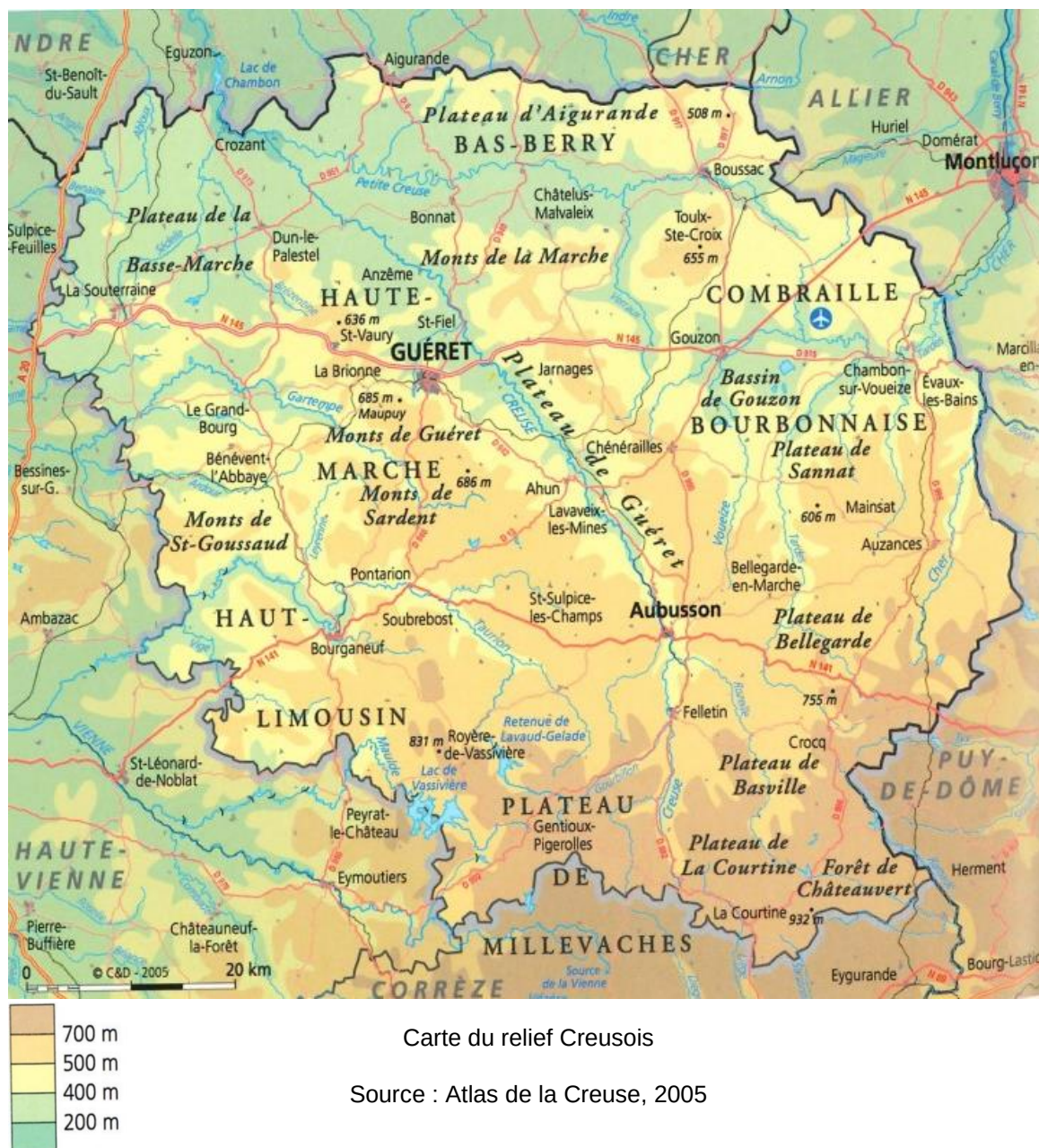


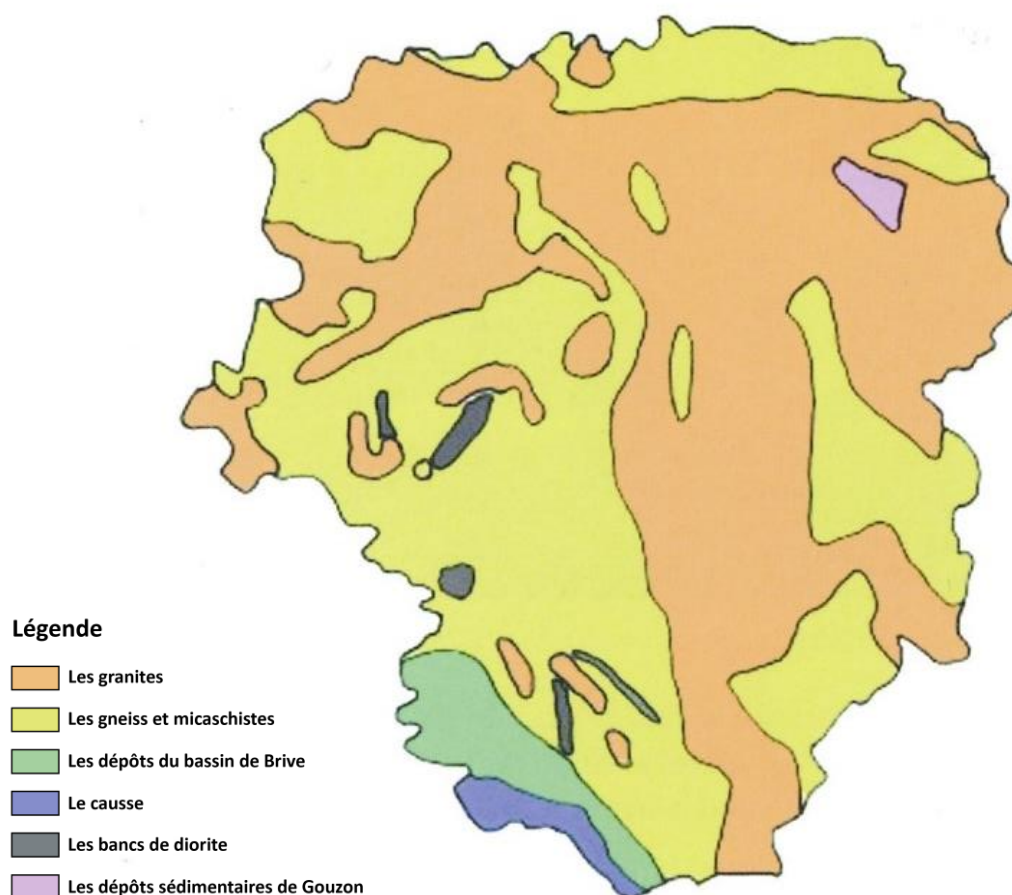
Diagramme de la répartition des interventions en 2021

Source : Rapport d'activités 2021 du C.A.U.E. de la Creuse

Annexe 3. Carte représentant le relief du département Creusois



Annexe 4. Carte géologique simplifiée du Limousin



Carte géologique simplifiée du limousin

Source : Les Croqueurs de pommes, *Fruits du limousin*, Union Pomologique de France, 2013.

Annexe 5. Description du paysage bocager creusois, autrefois : extrait du *Recueil des usages locaux du département de la Creuse* de LACROCQ Louis, édité 1939

« La haie est un genre de clôture extrêmement employée dans la campagne creusoise où on lui donne généralement le nom de « bouchure ». Les fossés sont assez rares ; les murs en pierres sèches dits « en dentelle » n'existent que dans certaines régions, où ils voisinent avec les haies qui, ailleurs règnent presque exclusivement. La façon dont les haies creusoises sont faites présente beaucoup de variétés. Il y a la haie morte constituée par des « épines » et autres branches sèches. Il y a la haie vive, ici formée surtout « d'épines » blanches ou noires, là, de plants de saules. Mais aux épines se mêlent bien d'autres arbustes, des houx, des noisetiers notamment, de jeunes plants de châtaigniers. Des arbres, chênes, charmes principalement, dont les élagages répétés ont fait des « têtards », s'élevant de loin en loin des haies. Celle-ci a donc un aspect très souvent complexe, irréguliers »

Sources : LACROCQ Louis, *Recueil des usages locaux du département de la Creuse*, Guéret, imprimerie Lecante, 1939, 102p.

Annexe 6. Description de l'entretien autrefois du bocage creusois : extrait du *Recueil des usages locaux du département de la Creuse* de LACROCQ Louis, édité 1939

« Plusieurs usages existent pour la taille des haies qui appartiennent aux deux propriétaires des héritages qu'elles séparent. L'un de ces usages donne à chaque propriétaire la taille de la largeur de la haie et toute sa longueur. L'autre lui donne la taille sur toute la largeur de la haie et moitié de sa longueur.

[...]

Chaque propriétaire garde le produit de la taille qu'il a faite.

Il est admis partout que la taille doit être pratiquée seulement pendant le temps où « la sève ne coule plus », c'est-à-dire qu'elle peut normalement avoir lieu dès novembre et ne doit pas être faite après la fin de mars.

[...]

Dans les cantons de Boussac et de Châtelus-Malvaleix, la taille se fait en principe tous les trois ans, dans les cantons de Dun-le-palleteau et la Souterraine, entre pré et terre, en principe tous les cinq à six ans. »

Sources : LACROCQ Louis, *Recueil des usages locaux du département de la Creuse*, Guéret, imprimerie Lecante, 1939, 102p.

Annexe 7. Représentation de la disparition des haies au profit de vastes parcelles souvent mise en cultures

Ces vues aériennes permettent d'observer l'évolution du bocage aux abords de Guéret (sud de Guéret). Où les haies disparaissent au profit de plus vastes parcelles et du développement de l'urbanisme.



De gauche à droite : 1950-1965, 2020

Vues aériennes comparatives du sud de Guéret

Source : Géoportail, 2023

Annexe 8. Représentation du phénomène de boisement des parcelles et de la fermeture paysage

Ces vues aériennes permettent d'observer l'évolution du bocage aux abords de Royère-de-Vassivière. Où les parcelles et landes de bruyères disparaissent au profit de vastes boisements. Induisant ainsi, une fermeture du paysage.

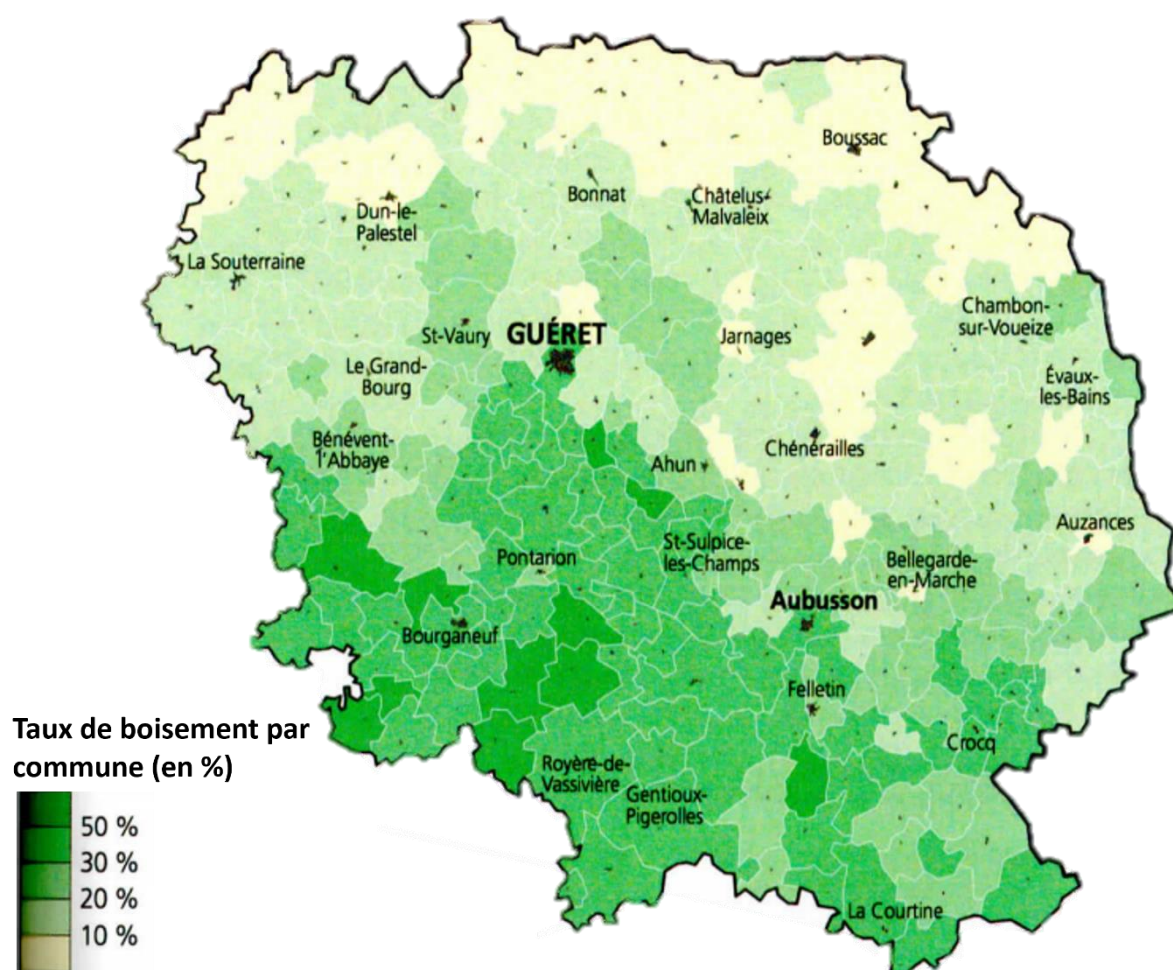


De gauche à droite : 1950-1965, 2020

Vues aériennes comparatives de Royère-de-Vassivière

Source : Géoportail, 2023

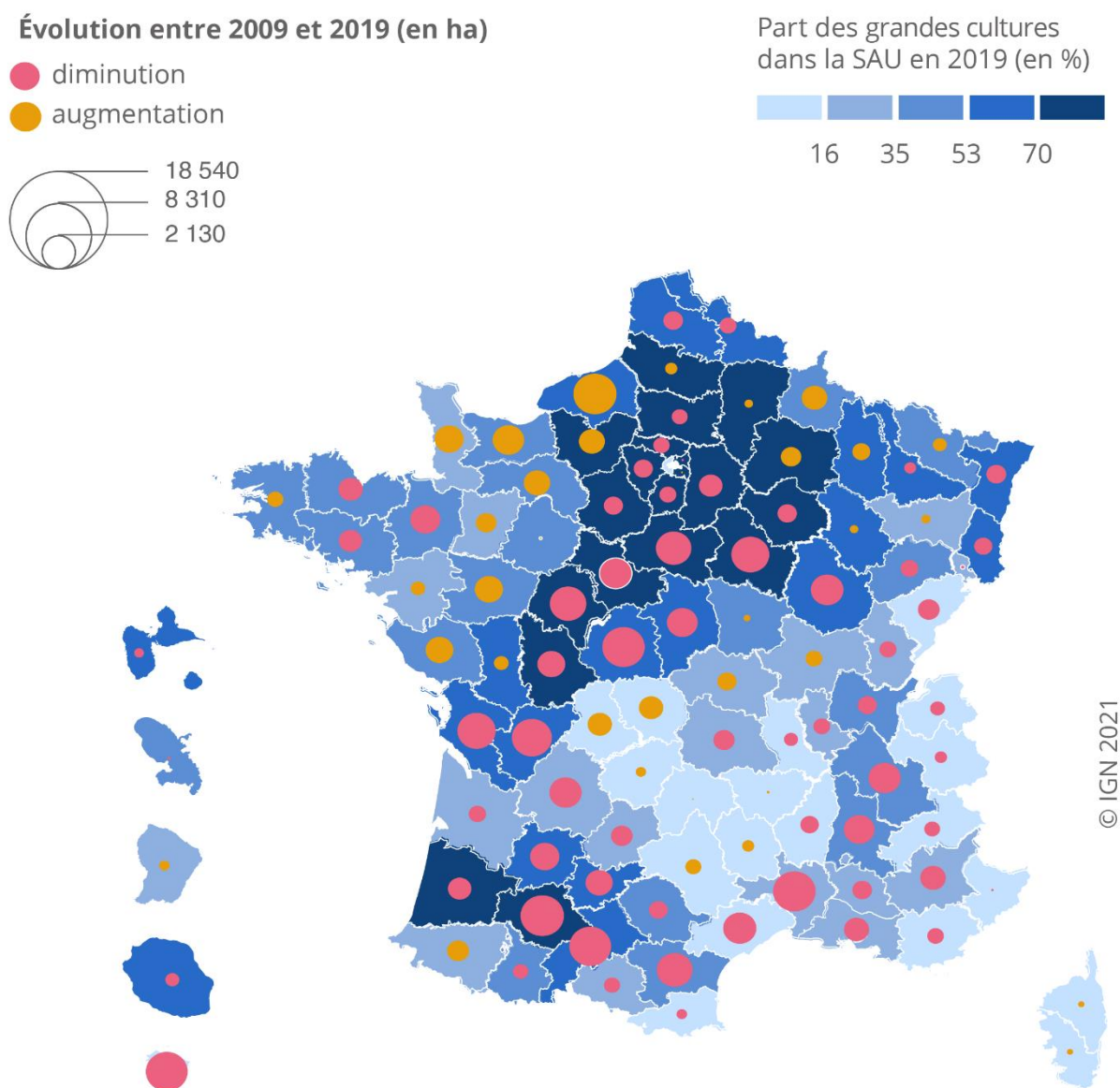
Annexe 9. Carte du taux de boisement par commune



Carte du taux de boisement par commune (en %)

Source : Atlas de la Creuse, 2025.

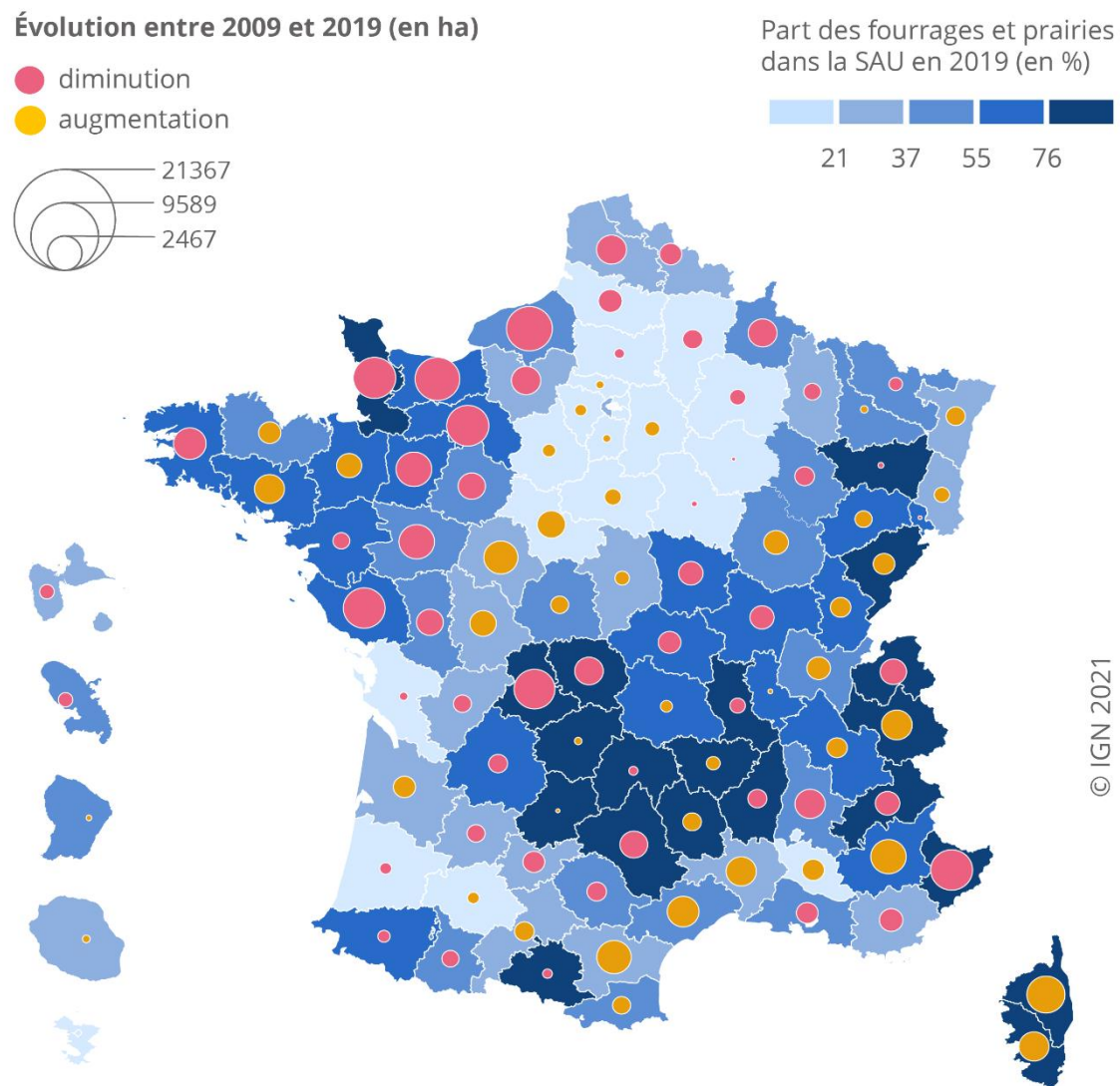
Annexe 10. Carte de l'évolution des surfaces de grandes cultures en France entre 2009 et 2019



Carte de l'évolution des surfaces de grandes cultures en France part département entre 2009 et 2019 (en ha)

Source : INSEE, *la France et ses territoires*, 2021

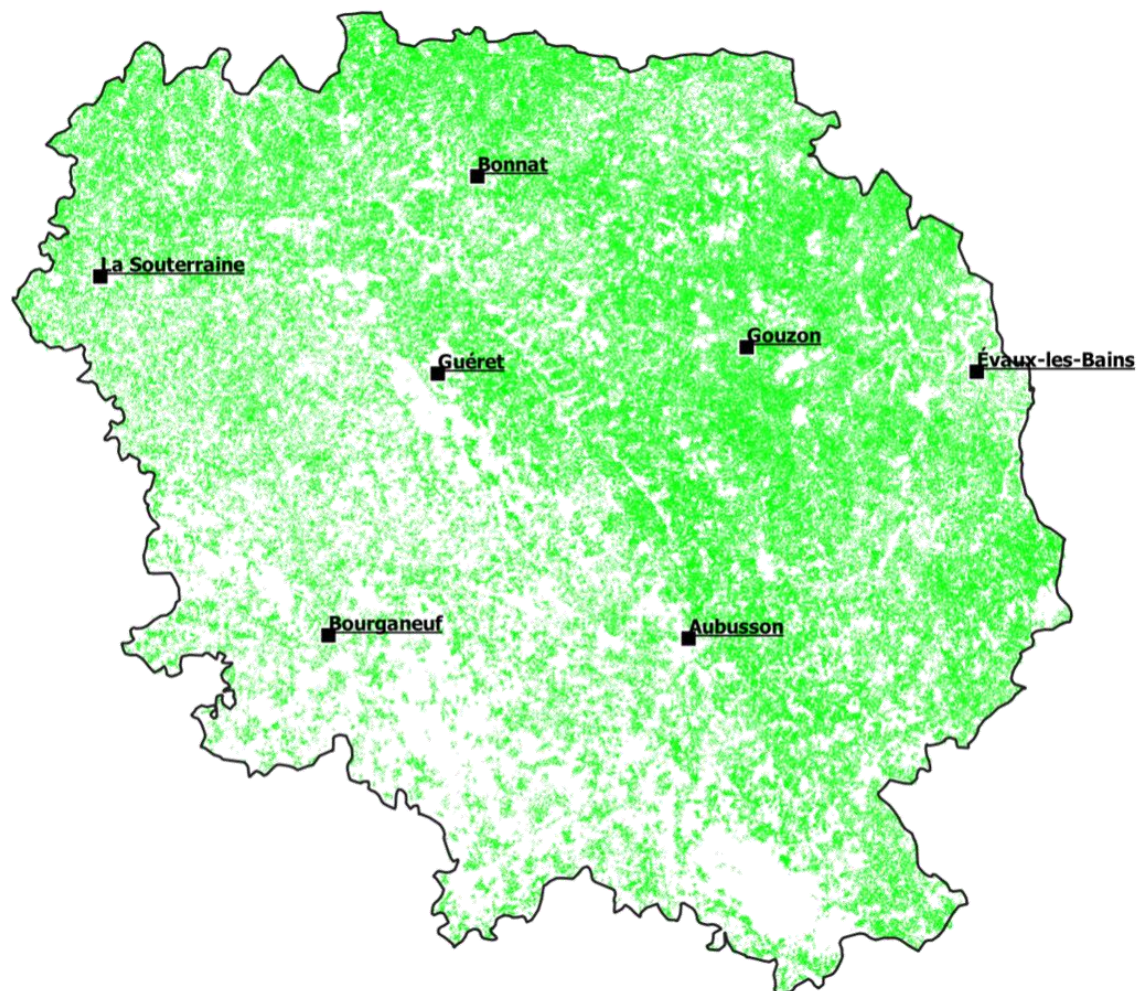
Annexe 11. Carte de l'évolution de la surface en fourrages et prairies en France entre 2009 et 2019



Carte de l'évolution des fourrages et prairies en France part département entre 2009 et 2019 (en ha)

Source : INSEE, *La France et ses territoires*, 2021

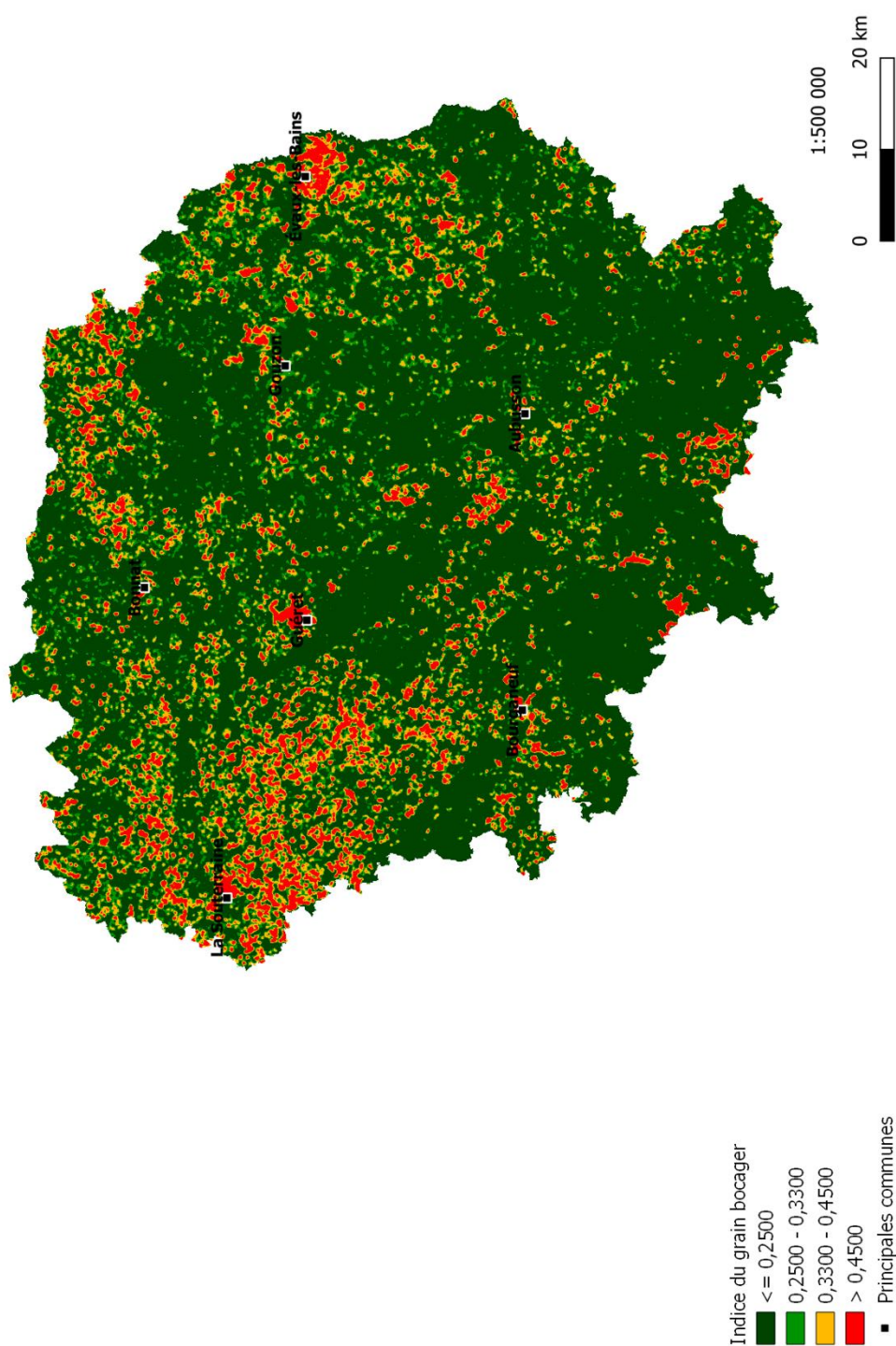
Annexe 12. Carte IGN du linéaire de haies de la Creuse



Carte IGN du linéaire de haies de la Creuse

Source : CPIE des Pays Creusois

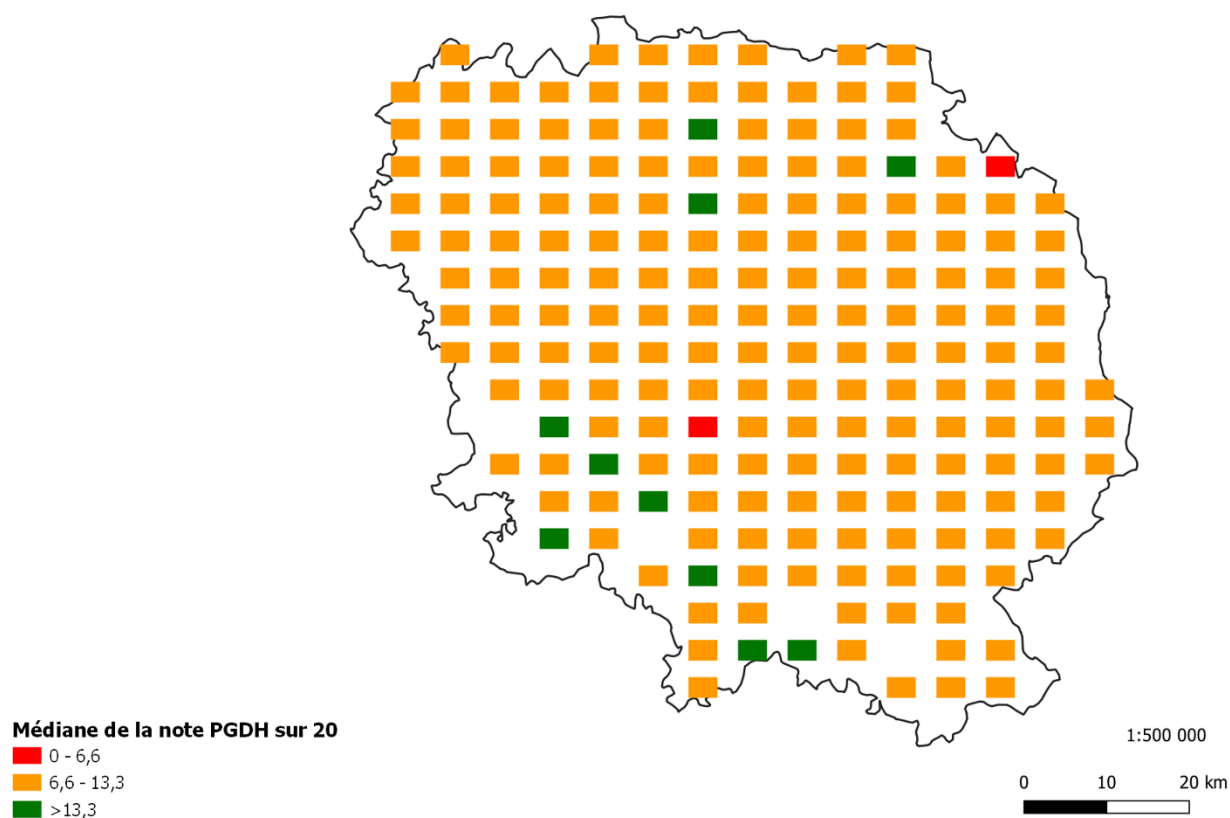
Annexe 13. Carte du grain bocagé du département de la Creuse



Carte du Grain bocagé de la Creuse

Source : CPIE des Pays Creusois

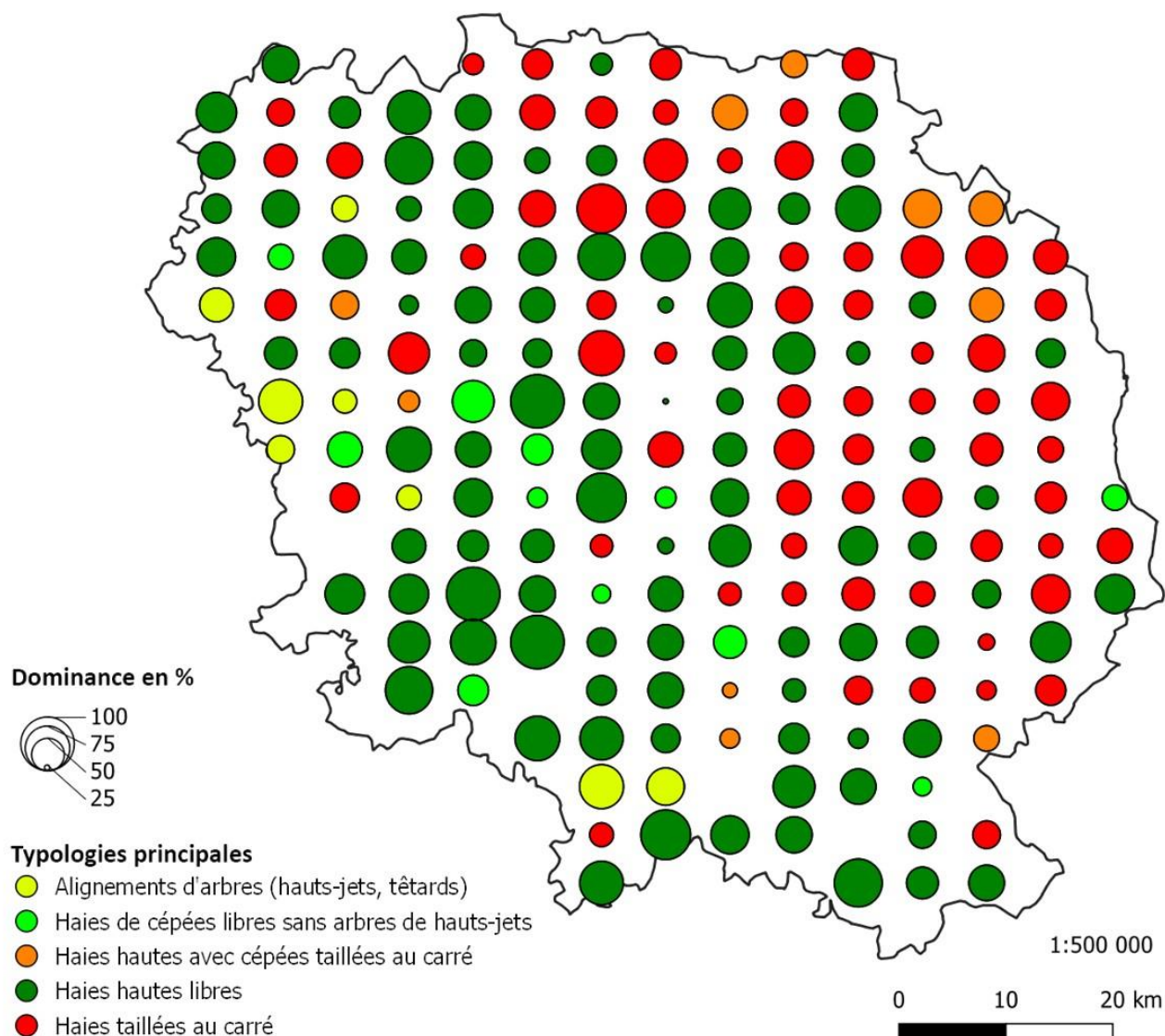
Annexe 14. La cartographie de la haie en fonction de la note Plan de Gestion Durable des Haies



Carte de la médiane des haies creusoises en fonction de la note PGDH

Source : CPIE des Pays Creusois

Annexe 15. La carte de la domination en pourcentage du type de haie en Creuse



Carte de la dominance du type de haie en Creuse (en %)

Source : CPIE des Pays Creusois

Annexe 16. Tableau des typologies de haies bocagères principalement retrouvées en Creuse

Tableau des typologies de haies bocagères principalement rencontrées en Creuse

Typologie de haie	Le linéaire (en km)	Pourcentage du type de haie (en %)
Haie en devenir		
Haie de colonisation/régénération naturelle	331.19	0.5
Haie résiduelle	2009.88	3.2
Taillis simple		
Cépées d'arbres	105.42	0.2
Cépées d'arbustes	2773.4	4.3
Cépées d'arbustes taillées sur les trois faces	5922.38	9.3
Taillis mixte		
Cépées d'arbres et arbustes taillées sur les trois faces	13254.21	20.8
Cépées d'arbres et arbustes	3098.65	4.9
Futaie régulière		
Hauts jets du même âge	5028.59	7.9
Futaie irrégulière		
Hauts jets avec arbres émondés	63.46	0.1
Hauts jets avec têtards	85.65	0.1
Hauts jets avec âges différents	920.88	1.4
Taillis sous futaie		
Têtards et cépées d'arbustes	200.75	0.3
Hauts jets avec cépées d'arbres	290.54	0.5

Hauts jets avec cépées d'arbustes	15562.61	24.4
Hauts jets avec cépées d'arbres et arbustes	2839.07	4.5
Hauts jets avec cépées d'arbustes taillés sur les trois faces	5790.72	9.1
Hauts jets avec cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces	4875.37	7.6
Hauts jets avec têtards et cépées d'arbres et arbustes	397.96	0.6

Ces données sont issues de l'inventaire effectué sur les haies bocagères creusoises par le CPIE des Pays Creusois depuis 2021.

Annexe 17. Diagramme des principales essences représenté dans les haies bocagères creusoises

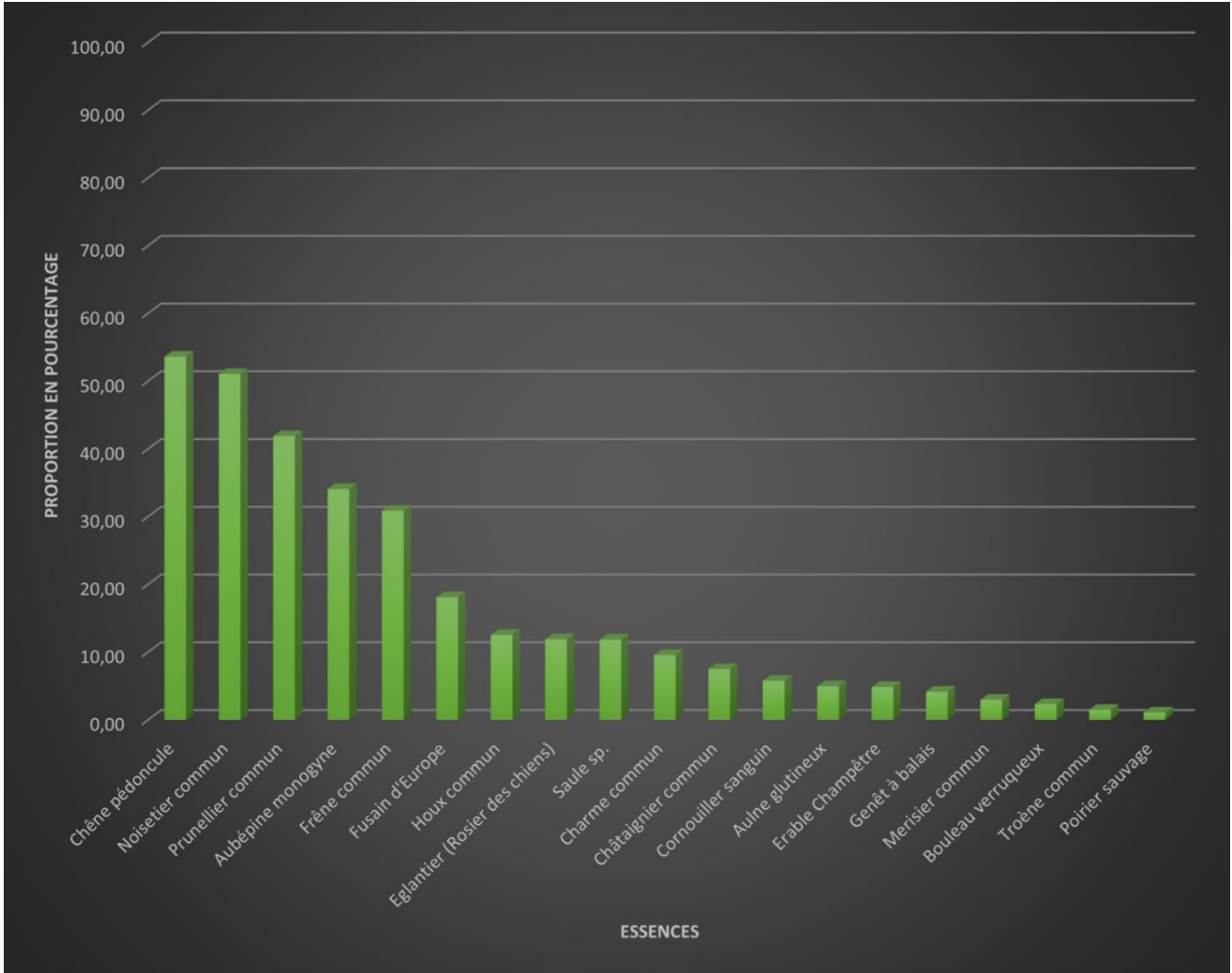


Diagramme des proportion des principales essences représentées dans les haies bocagères creusoise (en %)
Sources : CPIE des Pays Creusois

Annexe 18. Exemple de chênes dépérissent situés sur la commune de Grand-Bourg en Creuse



Photographie de Chênes dépérissent situés dans la commune de Grand-Bourg (23)

Source : Yoann MONNET

Annexe 19. Les gestions préconisées pour les types de haies présentes dans le guide de gestion

Haie en devenir

haie résiduelle ou
haie de colonisation

Définition

Ce type de haie appelé haie résiduelle ou haie de colonisation, prend en compte les jeunes haies qui se sont développées naturellement ainsi que les haies dégradées qualifiées de relictuelles. Celles-ci ont une physionomie relativement semblable de par leur composition majoritairement dotée de semi ligneux. La première est le résultat d'une absence de régénération. La seconde est issue d'un développement naturel. L'objet est de mettre en place une gestion identique. Les Laissant se développer par colonisation naturelle, soit aucune plantation ou ajout de essence réalisé. Il s'agira uniquement de végétaux ayant poussé spontanément par drageonnement (un moyen de reproduction végétative où le sujet est issu d'une racine d'un autre sujet de même espèce ayant poussé verticalement), ou dissémination de graine. La végétation issue de ce type de haie sera plus rustique, et résiliente face aux aléas climatiques. Pour la raison, que leur système racinaire germe et se développe dans le sol où sera placé la haie. Ainsi, elles seront génétiquement adaptées à leur environnement.

En effet, un milieu laissé sans entretien par un processus naturel, fini par devenir une forêt avec le temps. Passant par une succession de stades de végétation, liés les uns aux autres. Ainsi, une strate va permettre à une autre de se développer. Celle-ci va par la suite dominer et donc limiter le développement de la première strate en faveur de l'apparition d'une nouvelle.

Mise en place

Mettre en défend l'espace de l'emprise la future haie en veillant à ce qu'il y ait un contact avec au moins une haie ou un espace enrichi afin de favoriser le déplacement des espèces colonisatrices. Puis ne pas nettoyer (ou effectuer un dégagement (un dégagement consiste à contrôler la végétation concurrente de manière à favoriser le développement de l'essence objective. Cela peut être réalisé manuellement ou mécaniquement) cette zone pour qu'elle s'enrichisse naturellement..

Préconisation de gestion

Pour ce type de haie l'essentiel de la gestion consiste à « ne pas intervenir » : pour autant il est nécessaire de réaliser un broyage latéral, pour contenir l'enrichissement à l'intérieur de l'espace délimité. Celui-ci doit être effectué en septembre car c'est la période où le processus de développement de la ronce et des arbustes épineux est le moins importants. Il faut compter une dizaine d'années environ, avant que les ligneux qui composeront les futures haies apparaissent. Ce phénomène sera plus rapide pour la haie résiduelle.

Une fois que les végétaux ligneux seront à un stade de développement suffisant pour être orientés vers un mode de gestion (taillis, taillis sous futaie par exemple) soit deux ans environ après leur apparition, les travaux d'entretien adaptés à celui-ci pourront reprendre. Pour ce type de haie il faut compter généralement une dizaine d'années, avant l'apparition de ligneux.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Broyage latéral	Septembre	1/ans	Broyeur avec rotor à fléaux (épareuse)

Préconisation de gestion

Mise en défend → Enrichissement/colonisation → Choix du mode de gestion

Remarque

Pour autant certains végétaux par leur forte capacité de recouvrement peuvent empêcher le développement d'autres végétaux et donc le phénomène de succession. A l'image de la fougère aigle qui nécessite de rabattre ses frondes en les pliant sans les sectionner pour les affaiblir.

Haie en devenir

Jeune haie plantée

Définition

Ce type de haie correspond, à une haie nouvellement plantée de moins de 10 ans, quelle que soit son type de plantation (à un rang, à rand double, à plat ou sur talus par exemple).

Les sujets qui la composent sont généralement issus de plants de pépinière. À noter qu'une haie plantée permet d'apporter un contexte favorable aux développements d'autres espèces plus exigeantes : tel que la fraîcheur et l'ombrage au sol, la protection contre les aléas climatiques comme le gel et le vent. Ainsi que la diminution du risque d'abroussissement.

De la même manière, qu'une haie va favoriser le transport de graine, susceptible de germer en attirant les oiseaux. Permettant à la haie de se densifier sinon de se régénérer.

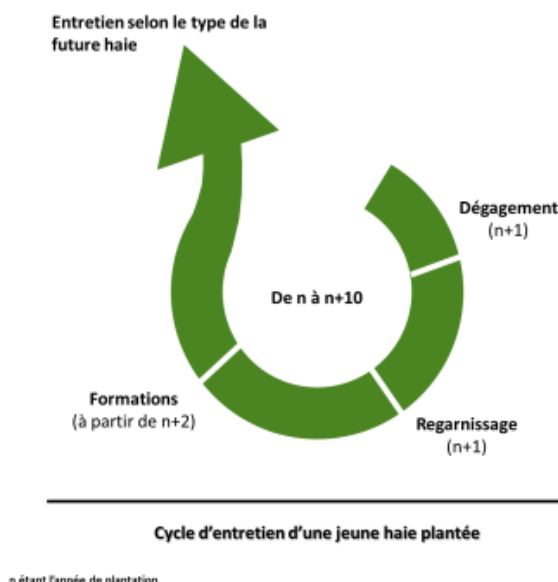
Préconisation de gestion

La gestion de ce type de haie est cruciale pour le devenir de celle-ci. L'entretien débute, dès l'année $n+1$ (n étant ici l'année de plantation). La modalité de gestion à mettre en œuvre dépend du type de haie auquel doit tendre celle-ci (futaie, taillis, taillis sous futaie). Donc différentes gestions sont possibles. Mais certaines actions seront toutes fois à effectuer peu importe le type de haie futur choisit. La modalité de gestion est la suivante :

- Le dégagement : les trois premières années succédant la plantation, il est nécessaire d'effectuer un dégagement des jeunes plants (autour et entre les plants), de la strate herbacée afin de limiter la concurrence et favoriser la pousse des sujets plantés. Cette action est réalisée une à deux fois par an, au mois de juin et au mois de septembre, à la faucille ou à la débrousailluse. Si les plants sont peu visibles, il est conseillé de les dégager d'abord manuellement autour de leur pied pour ne risquer de les couper. Et laisser le résidu de fauche sur place.

- Le regarnissage : L'année suivant la plantation, des plants n'ayant pas repris (dû aux aléas climatiques où à la pression du gibier) peuvent être remplacés pour obtenir une haie bien fournie.

- La formation au cas par cas : La taille de formation, recépage, formation d'arbre têtards (voir les tailles de formations)



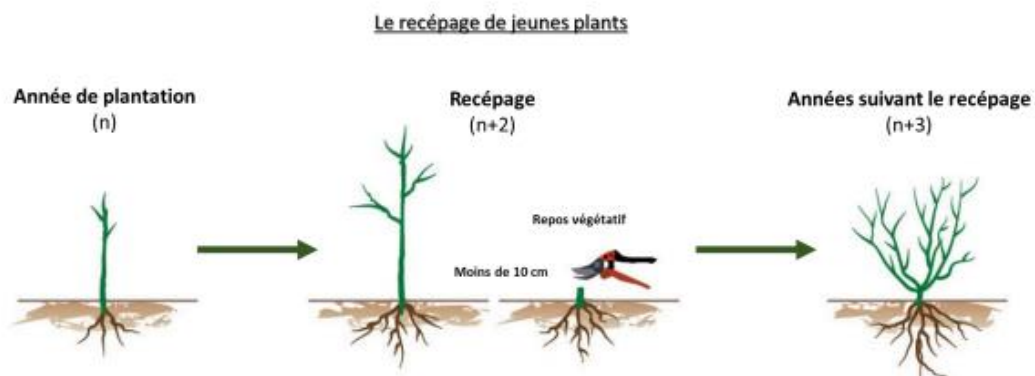
Les tailles de formations

Le recépage en vue de la formation de taillis (taillis simple, taillis mixte et taillis sous futaie)

Principe

Cette technique concerne uniquement les arbustes et les arbres dont l'objet est de les former en cépée en vue de la création d'un taillis. Qu'il s'agisse d'un taillis mixte, d'un taillis simple ou bien d'un taillis sous cépée. Cette technique permet de conférer aux végétaux un port buissonnant et dense par l'apparition de nouvelles branches, notamment issue de bourgeons proventifs ou de dragons. Le recépage consiste à sectionner le sujet au plus proche du sol (à moins de dix centimètres du sol). La période de taille s'effectue durant la période de repos végétatif, soit entre novembre et fin mars. Les outils nécessaires sont : sécateurs, sécateur de force, scie selon le diamètre à sectionner.

Schéma de principe



Les tailles de formations

La taille de formation en vue de la formation de haie de futaie (futaie régulière, futaie irrégulière)

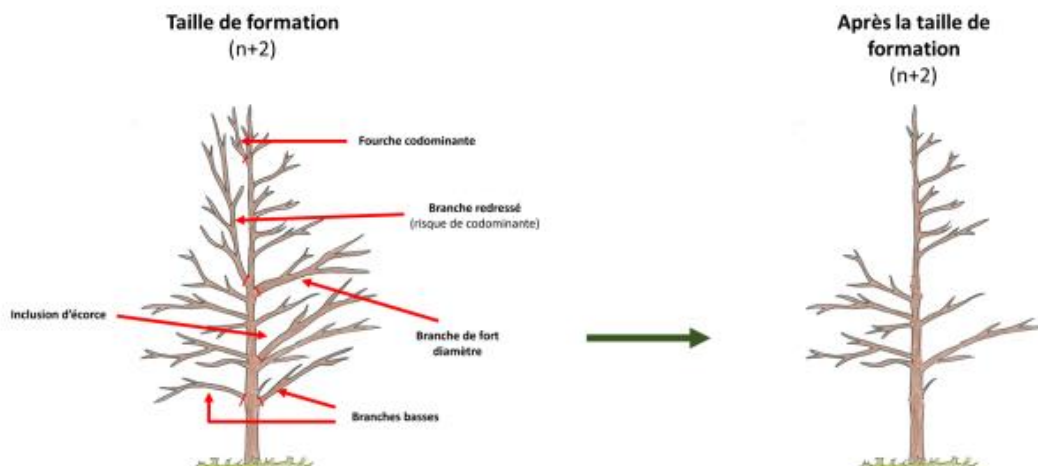
Principe

Cette technique s'appliquera sur des arbres dont l'objet est de les former en haut jet pour constituer une futaie ou un arbre isolé par exemple. Elle permet de former le tronc et les principaux axes du houppier dans le but d'obtenir un sujet de diamètre et hauteur importante sans défaut majeur. En vue de la formation de bois d'œuvre. La taille s'effectue dès que le sujet présente des signes de bonne reprise (soit une croissance importante des rameaux de l'année), généralement dès la deuxième année de plantation ($n + 2$). De novembre à mars, elle se répète tous les ans à trois ans selon la vigueur de l'arbre jusqu'à l'objectif atteint. Si l'arbre est vigoureux l'action est à répéter tous les ans. Et tous les deux à trois ans sur des sujets moyennement vigoureux avec une circonférence supérieure à 20 cm. La taille de formation consiste à : supprimer les branches basses, les branches incluses, les branches codominantes, et les branches redressées.

Tout ceci en enlevant prioritairement les branches de plus fort diamètre et en veillant à ne pas retirer 25% de la masse foliaire à la fois. De plus, il est possible de compléter la taille en affaiblissant les axes qui seront enlevés lors des prochaines tailles. L'affaiblissement consiste en la suppression des rameaux dominants au niveau d'une ramification secondaires d'axe 2. Aussi, il est conseillé d'éviter deux branches proches l'une de l'autre et dirigés dans la même direction. Ici, les outils nécessaires sont : le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse qui vont être utilisés selon le diamètre de la branche sectionnée.

Schéma de principe

La taille de formation en haut jet



Les tailles de formations

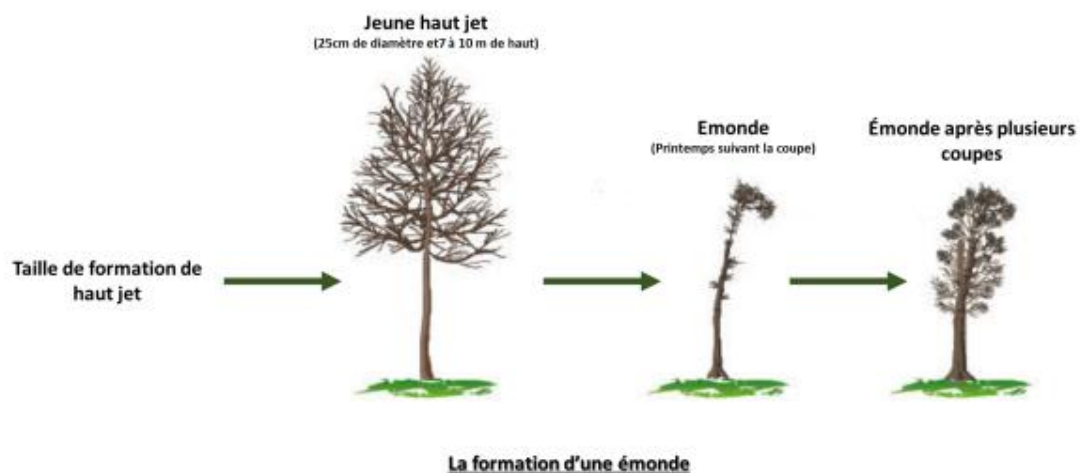
La formation d'une émonde

Principe

L'arbre émonde ou ragosse est un arbre qui subit un émondage. L'émondage est une technique de taille qui consiste à couper l'intégralité des branches à intervalles réguliers d'un arbre en ne gardant que le tronc. A la suite de cela, de nouveaux bourgeons vont apparaître aux niveaux des bourrelets cicatriciels situés à l'emplacement des anciennes branches coupées. Créant ainsi de nouvelles branches qui faudra à nouveau récolter. Après un certain nombre de cycles d'émondage le fût (tronc) peut être récolter et valoriser en fonction de l'essence et la physiologie du sujet. Le frêne et le chêne sont les principales essences utilisées pour cela.

La formation de ce type d'arbre, réaliser de novembre à fin mars, nécessite de mettre en place la taille de formation d'un arbre de haut jet, expliquer précédemment, jusqu'à ce que le tronc du sujet atteigne la hauteur souhaitée. Le tronc d'un arbre émonde mesure généralement entre sept à dix mètres de hauts. Aussi, pour former une émonde il s'agit d'effectuer la taille sur un arbre jeune dont le diamètre est inférieur à 25 cm. Ensuite la taille de toutes les branches est réalisée sur l'ensemble du tronc, y compris la flèche de l'arbre (la flèche d'un arbre est la branche située à la cime de celui-ci. Dotée du bourgeon terminal c'est cette branche qui va diriger le développement de l'arbre en hauteur) afin de maintenir sa dimension en hauteur. Après quoi, renouveler régulièrement ce type de taille, pour maintenir sa capacité à renouveler des rejets. Soit tous les six à douze ans, et ce, sur des branches n'excédant pas 15 cm. Les outils utiles sont une fois encore le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse, employés selon le diamètre de la branche sectionnée.

Schéma de principe



Les tailles de formations

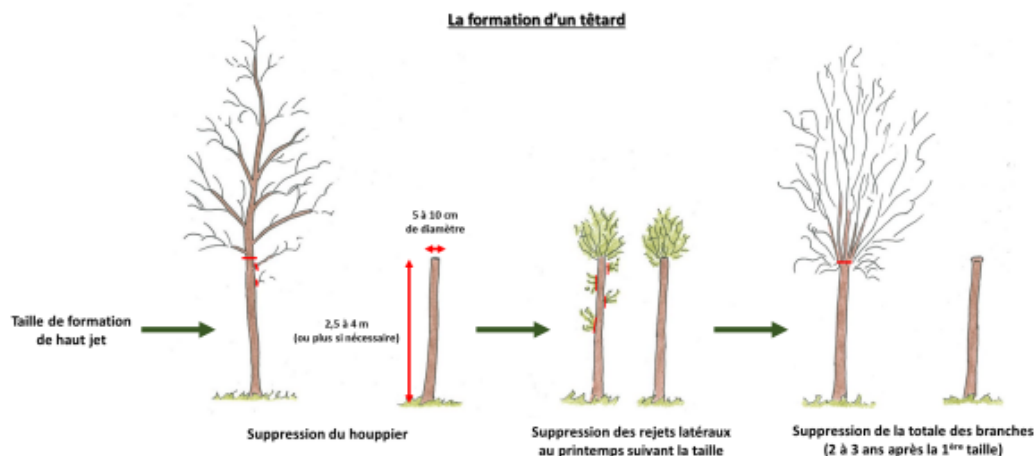
La formation d'un têtard

Principe

Un têtard est un arbre ayant subi d'une technique d'exploitation de l'arbre qui consiste à étêter le sujet à une certaine hauteur et couper l'ensemble des branches de l'arbre. Il possède un renflement venant des bourrelets cicatrisés engendrés par la répétition de cette technique de taille. Les arbres formés en têtards concernent les essences qui ont une forte capacité de reproduction végétative et vigueur de repousse comme le saule (*Salix*), le châtaignier (*Castanea sativa*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'orme (*Ulmus campestris*) et le peuplier noir (*Populus nigra*). Des chênes (*Quercus*) et des charmes (*Carpinus betulus*) peuvent être observés mais sont moins adaptés à ce type de taille. Si les branches sont récoltées périodiquement, le tronc est quant à lui récolté au bout d'un certain nombre de cycles de taille variant selon les essences.

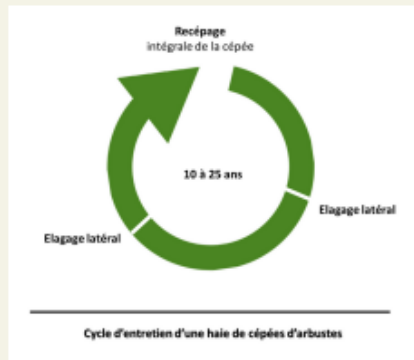
Tout comme l'arbre émonde, la formation d'arbre têtard nécessite de mettre en place la taille de formation identique à celle d'un arbre de haut jet. Jusqu'à ce que le sujet atteigne la dimension souhaitée pour un tel type d'arbre. Soit entre cinq à dix centimètres de diamètre et au-delà de quatre mètres de haut. Puisque que l'étêtage d'un têtard s'effectue en principe entre deux mètres cinquante et quatre mètres de hauteur. La hauteur de l'étêtage peut être réalisée au-delà de quatre mètres de haut si nécessaire. Aussi, les branches présentes sur le tronc seront enlevées. Cette taille de formation s'effectuera entre novembre et fin mars. Afin de bien former la tête de l'arbre, l'étêtage se fera tous les deux à trois ans et s'espacera au fur et à mesure de façon à atteindre un cycle de taille correspondant à l'essence employée. Outre cela, il est nécessaire de supprimer les rejets qui se développent le long du tronc le premier printemps qui suit le premier étêtage. Le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse, constituent les outils nécessaires à ce type de taille.

Schéma de principe



Taillis simple

Cépées d'arbustes



Définition

Ce type de haie correspond à un ensemble de cépée d'arbuste qui forme un taillis. Les brins sont directement issue de la souche mère, à la suite d'un recépage (coupe d'exploitation ou de rajeunissement). Principalement constitué d'arbustes, celle-ci possède un port buissonnant une strate inférieure à sept mètres de haut.

Les essences principalement employé pour ce type de haie sont : le noisetier (*Corylus avellana*), l'aulépine (*Crataegus monagyna*), le prunelier (*Prunus spinosa*), le saule (*Salix*) ainsi que le houx (*Ilex aquifolium*). Ces essences ont chacune une forte capacité à rejeter et à drageonner à la suite d'une coupe à ras le sol

Intérêt

La production de bois de plaquette est la plus importante valorisation possible de la ressource de ce type de haie. La production bois bûche et de bois d'œuvre est possible mais à faible quantité. Aussi, sa densité liée à son port permet d'obtenir un bon brise vent.

Préconisation de gestion

La gestion consistera à recéper la haie de manière régulière afin de permettre le rajeunissement pour assurer la productivité et lutter contre l'épuisement de la souche. En effet, cela permet de dynamiser la repousse et faciliter l'affranchissement des rejets de la souche d'origine. Ce recépage intégral s'effectuera toute les 10 à 25 ans. De préférence tous les 20 à 25 ans pour éviter l'épuisement des sols, et un traumatisme répété sur les souches et aussi pour permettre au sujet de fructifier en vue d'obtenir des semis naturels. Et donc un renouvellement perpétuel de la haie. Un recépage effectué au-delà de cette période, augmente le risque de perte de faculté de développer des rejets. Une section franche et sans éclatement de la souche doit être réalisée pour permettre une meilleur repousse des rejets. L'emploi simultanée de la pince à grume et la tronçonneuse ou l'emploi du grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse permet cela. Dans le cas du grappin coupeur , il est nécessaire de réaliser la section à 30 cm au-dessus de la souche suivi d'une reprise à la tronçonneuse au plus près du sol pour éviter l'éclatement ou déchirure de la souche. Outre cela, entre les recépages, un à deux élagages latéraux peut-être effectué pour maintenir l'emprise (largeur) de la haie sur la parcelle.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Elagage latéraux	De novembre à fin mars	Une à deux fois pour un cycle de recépage (5 à 12 ans)	Tronçonneuse
Recépage	De novembre à mars	10 à 25 ans (20 à 25 ans de préférence)	Pince à grume et tronçonneuse ou Le grappin coupeur avec reprise à la tronçonneuse

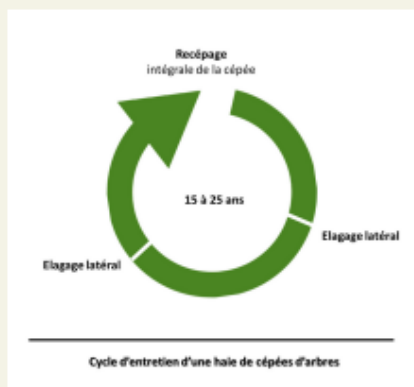
La pose ou la restauration d'une clôture après chaque recépage est conseillée pour éviter l'abroustissement des rejets pars le bétail. Aussi, quelques branches peuvent-être entassées dans les angles des parcelles pour crée des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité.

Remarque

Un regarnissage des trouées avec une diversification d'essence est à réaliser si nécessaire. Il est possible de convertir une un taillis de cépée d'arbuste en taillis sous futaie par plantation d'arbres de hauts jets. En particulier si celle-ci présente des trouées

Taillis simple

Cépées d'arbres



Définition

Une haie de cépée d'arbres correspond à un ensemble de cépées d'arbres qui forme un taillis. À la suite d'un recépage (technique de multiplication végétative), des rejets vont se développer et former des brins issus de la même souche. Principalement constitué d'arbres recépées, celle-ci possède une strate haute (supérieure à sept mètres de haut) avec un port buissonnant.

Les essences principalement employé pour leur forte capacité à rejeter et à drageonner sont : le frêne (*Fraxinus excelsior*), le châtaignier (*Castanea sativa*), le robinier (*Robinia pseudoacacia*), le tremble (*Populus tremula*), le charme (*Carpinus betulus*). Le chêne (*Quercus*), le hêtre (*Fagus sylvatica*) et le bouleau (*Betula*) ont quant à eux une capacité modérée à drageonner et rejeter.

Intérêt

Pour une haie de cépées d'arbres, la production de bois de plaquette est la plus importante valorisation possible de la ressource de ce type de haie. La possibilité production de moyenne quantité de bois bûche est possible. La production de bois d'œuvre est possible mais à faible quantité.

Préconisation de gestion

En vue de maintenir la largeur de ce type de haie qui peut être conséquent liés à sa composition (d'arbres). Un recépage total tous les 15 à 25 ans est nécessaire. Pour éviter l'épuisement des sols, et un traumatisme répété sur les souches et aussi pour permettre au sujet de fructifier en vue d'obtenir des semis naturels. Il est préférable de recéper tous les 20 à 25 ans. Cette pratique permettra le rajeunissement pour assurer la productivité et lutter contre l'épuisement de la souche. Et ainsi, dynamiser la repousse et faciliter l'affranchissement des rejets de la souche d'origine. Une section franche et sans éclatement de la souche doit être réaliser pour permettre une meilleur repousse des rejets. L'emploi simultanée de la pince à grume et la tronçonneuse ou l'emploi du grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse permet cela. Dans le cas du grappin coupeur, il est nécessaire de réaliser la section à 30 cm au-dessus de la souche. Cette action sera suivie d'une reprise à la tronçonneuse au plus près du sol pour éviter l'éclatement ou déchirure de la souche. Outre cela, entre les recépées, un à deux élagages latéraux peut-être effectué pour maintenir l'emprise (largeur) de la haie sur la parcelle.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Élagage latéraux	De novembre à fin mars	Une à deux fois pour un cycle de recépage (7 à 12 ans)	Tronçonneuse
Recépage	De novembre à mars	15 à 25 ans (20 à 25 ans de préférence)	Pince à grume et tronçonneuse ou Le grappin coupeur avec reprise à la tronçonneuse

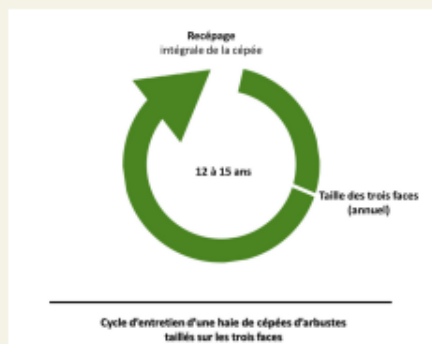
La pose ou la restauration d'une clôture après chaque recépage est conseillée pour éviter l'abroustissement des rejets par le bétail. Aussi, quelques branches peuvent être entassées dans les angles des parcelles pour crée des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité.

Remarque

Un regarnissage des trouées avec une diversification d'essence est à réaliser si nécessaire. Aussi, Il est possible de convertir une haie de cépées d'arbres en taillis sous futaie (haut jet avec cépée d'arbre) ou en futaie régulière par balivage. En sélectionnant un brin de cépée d'arbre qui sera conservé lors de la prochaine récolte. Et puis conduit en haut jet par la suite.

Taillis simple

Cépées d'arbustes taillées sur les trois faces



Définition

Une cépée d'arbustes taillée sur les trois faces est composée uniquement d'arbustes. Cependant, en raison de type de taille pratiqué, sa composition est essentiellement des arbustes épineux tel que le Prunelliers. Les haies basses on pour principale fonction d'enclore les parcelles pâturées. Elles étaient autrefois conduites en plessage selon les localités. Leur hauteur est en principe inférieur à deux mètres.

Les essences généralement rencontrer dans ce type de haies sont : le prunellier (*Prunus spinosa*), le noisetier (*Corylus avellana*), le houx (*Ilex aquifolium*), le troène (*Ligustrum vulgare*) et la ronce (*Rubus fruticosus*).

Intérêt

Pour une haie de cépées d'arbustes taillés sur les trois faces, la valorisation de la ressource est moindre. La production de bois de plaquette, de bois bûche et de bois d'œuvre est possible mais en faible quantité. Son principal intérêt est de clore les parcelles pour le bétail.

Préconisation de gestion

Il nécessaire de limiter l'utilisation de l'épareuse au profit d'outil ayant une coupe nette comme la barre de coupe sécateur, le lamier à couteaux ou à scies. La barre de coupe est adaptée à la taille de branche de trois à quatre centimètres de diamètre. Le lamier à couteaux deux à trois centimètres de diamètre et le lamier à scies jusqu'à huit centimètres de diamètre. En effet, l'entretien régulier à l'épareuse entraîne un dépérissement de la haie à moyen terme (vingt ans). En raison notamment du mâchage de l'extrémisée des branches taillées. Si son usage ne peut-être éviter, il est utile de l'utiliser en taillant les pousses de l'année sans appuyer fortement sur la haie. Et tailler légèrement de biais en vue de permettre aux rayons du soleil de venir au pieds de la haie favorisant ainsi le maintien d'un feuillage dense à ce niveau de la haie.

Un recépage tous les douze à quinze ans est essentiel pour permettre l'apparition de rejets nécessaire à la pérennité de la haie. Là encore, une section franche et sans éclatement de la souche doit être réaliser pour permettre une meilleur repousse des rejets. Le recépage s'effectue principalement à la tronçonneuse pendant le repos végétatif (de novembre à fin mars). Une scie, un sécateur et un sécateur de force peut également utilisés si nécessaire.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Taille des trois faces	De novembre à fin mars	Annuel	La barre de coupe sécateur, le lamier à couteaux et lamier à scies selon les dimensions de branches. Ou l'épareuse
Recépage	De novembre à mars	12 à 15 ans	Tronçonneuse, sécateur de force, sécateur, et scie

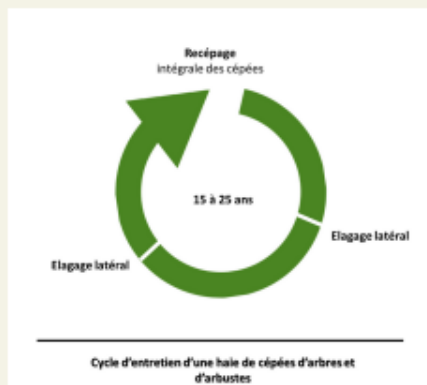
La pose ou la restauration d'une clôture après chaque recépage est conseillée pour éviter l'abrouissement des rejets par le bétail. Aussi, quelques branches peuvent-être entassées dans les angles des parcelles pour crée des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité.

Remarque

Un regarnissage des trouées avec une diversification d'essence est à réaliser si nécessaire. En effet, ce type de pratique à tendance à favoriser l'apparition de trouées. Aussi, Il est possible de convertir une haie de cépées d'arbustes taillés sur les trois faces en haie plessée via un plessage des jeunes rameaux. Ou en cépées libre avec un recépage intégrale.

Taillis mixte

Cépées d'arbres et arbustes



Définition

Ce type de haie est un mélange de cépées d'arbres et de cépées d'arbustes qui forme un taillis. À la suite d'un recépage (technique de multiplication végétative), des rejets vont se développer et former des brins issus de la même souche. Son port est buissonnant. Par sa composition, celle-ci possède deux types de strate : une strate basse (entre un et sept mètres) et une strate haute (supérieur à sept mètres de hauts).

Les essences principalement employées ont une forte capacité à drageonner et supporte la coupe à ras le sol. L'aulnaie (*Crataegus monogyna*), le châtaignier (*Castanea sativa*), le charmes (*Carpinus betulus*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le noisetier (*Corylus avellana*) ainsi que le prunelier (*Prunus spinosa*) sont majoritairement présents.

Intérêt

Pour une haie de cépées d'arbres et arbustes, la production de bois de plaquette est la plus importante valorisation possible de la ressource de ce type de haie. La possibilité production de moyenne quantité de bois bûche est possible. La production de bois d'œuvre est possible mais à faible quantité.

Préconisation de gestion

Pour ce type de haie il est préconisé d'effectuer un recépage total tous les 15 à 25 ans, de préférence tous les 20 à 25 ans. Pour permettre, notamment aux espèces de fructifier et éviter l'épuisement des sols. De plus, cela permettra de maintenir la largeur de la haie qui peut devenir conséquentes du fait qu'elle contient une strate arborée. Cette pratique permettra le rajeunissement pour assurer la productivité et lutter contre l'épuisement de la souche. Et ainsi, dynamiser la repousse et faciliter l'affranchissement des rejets de la souche d'origine. Une section franche et sans éclatement de la souche doit être réaliser pour permettre une meilleur repousse des rejets. L'emploi simultanée de la pince à grume et la tronçonneuse ou l'emploi du grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse permet cela. Dans le cas du grappin coupeur, il est nécessaire de réaliser la section à 30 cm au-dessus de la souche. Cette action sera suivie d'une reprise à la tronçonneuse au plus près du sol pour éviter l'éclatement ou déchirure de la souche.

Aussi, un à deux élagages latéraux peut-être effectué entre les recépées, pour maintenir l'emprise (largeur) de la haie sur la parcelle.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Elagage latéraux	De novembre à fin mars	Une à deux fois pour un cycle de recépage (7 à 12 ans)	Tronçonneuse
Recépage	De novembre à mars	15 à 25 ans (20 à 25 ans de préférence)	Pince à grume et tronçonneuse ou Le grappin coupeur avec reprise à la tronçonneuse

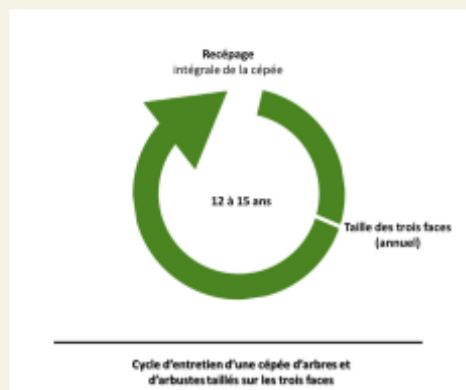
Dans le cas où la haie se situe aux abords d'une prairie pâturée, le recépage d'une haie de taillis nécessite la pose ou la restauration d'une clôture après chaque recépage pour éviter l'abrouissement des rejets par le bétail. Aussi, quelques branches peuvent-être entassées dans les angles des parcelles pour crée des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité

Remarque

Si nécessaire, un regarnissage des trouées avec une diversification d'essence est à réaliser. Il est également possible de convertir une haie de cépées d'arbres et arbuste en taillis simple ou mixte sous futaie (haut jet avec cépée d'arbustes uniquement ou avec une cépée d'arbres et arbustes) en sélectionnant un brin de cépée d'arbre qui sera conservé lors de la prochaine récolte. Et conduit par la suite en haut jet.

Taillis mixte

Cépées d'arbres et arbustes taillées sur les trois faces



Définition

Tout comme la cépée d'arbuste taillé sur les trois faces, ce type de haies est basse avec une hauteur inférieure à deux mètres. Composé d'arbres et arbuste, sa composition a tendance se constituer principalement d'essences épineuses tel que le Pruneliers ou l'aubépine, en raison du type de taille qui lui est pratiqué. Les haies basses on pour principale fonction d'enclore les parcelles pâturées. Elles étaient autrefois conduites en plessage selon les localités.

Les essences généralement rencontrer dans ce type de haies sont pour les espèces abruatives: le prunelier (*Prunus spinosa*), le noisetier (*Corylus avellana*), le houx (*Ilex aquifolium*) et la ronce (*Rubus fruticosus*). Et l'aubépine (*Crataegus monogyna*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), ou encore le charme (*Carpinus betulus*) pour les espèces arborées.

Intérêt

Pour une haie de cépées taillés sur les trois faces, la valorisation de la ressource est moindre. La production de bois de plaquette, de bois bûche et de bois d'œuvre est possible mais en faible quantité. Son principal intérêt est de clore les parcelles pour le bétail.

Préconisation de gestion

Identique à la gestion d'une haie de cépées d'arbustes taillés sur les trois faces. La gestion de ce type de haie consiste à limiter l'utilisation de l'épareuse au profit d'outil ayant une coupe nette comme la barre de coupe sécateur, le lamier à couteaux ou à scies. La barre de coupe est adaptée à la taille de branche de trois à quatre centimètres de diamètre. Le lamier à couteaux deux à trois centimètres de diamètre et le lamier à scies jusqu'à huit centimètres de diamètre. En effet, l'entretien régulier à l'épareuse entraine un dépérissement de la haie à moyen terme (vingt ans). En raison notamment du mâchage de l'extrémités des banches taillées. Si son usage ne peut-être éviter, il est utile de l'utiliser en taillant les pousses de l'année sans appuyer fortement sur la haie. Et tailler légèrement de biais en vue de permettre aux rayons du soleil de venir au pieds de la haie favorisant ainsi le maintien d'un feuillage dense à ce niveau de la haie.

Un recépage tous les douze à quinze ans est essentiel pour permettre l'apparition de rejets nécessaire à la pérennité de la haie. Là encore, une section franche et sans éclatement de la souche doit être réaliser pour permettre une meilleur repousse des rejets. Le recépage s'effectue principalement à la tronçonneuse pendant le repos végétatif (de novembre à fin mars). Une scie, un sécateur et un sécateur de force peut également utilisés si nécessaire.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Taille des trois faces	De novembre à fin mars	Annuel	La barre de coupe sécateur, le lamier à couteaux et lamier à scies selon les dimensions de branches. Ou l'épareuse
Recépage	De novembre à mars	12 à 15 ans	Tronçonneuse, sécateur de force, sécateur, et scie

La pose ou la restauration d'une clôture après chaque recépage est conseillée pour éviter l'abrouissement des rejets pars le bétail. Aussi, quelques branches peuvent-être entassées dans les angles des parcelles pour crée des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité

Remarque

Si nécessaire, un regarnissage des trouées avec une diversification d'essence est à réaliser. Il est également possible de convertir une haie de cépées d'arbres et arbuste en taillis simple ou mixte sous futaie (haut jet avec cépée d'arbustes uniquement ou avec une cépée d'arbres et arbustes) en sélectionnant un brin de cépée d'arbre qui sera conservé lors de la prochaine récolte. Et conduit par la suite en haut jet.

Futaie régulière

Hauts jets de même âge



Définition

Ce type de haie est constitué uniquement d'arbres conduits en haut jet, d'âges, de hauteurs et de diamètres identiques. Il s'agit d'une strate haute (supérieure à sept mètres) dotée de houppier généralement développer et dense. Ce type de haie est issue de plantation ou de semis naturel.

Les essences principales retrouvées sont : Le chêne (*Quercus robur*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), le hêtre (*Fagus sylvatica*), l'érable champêtre (*Acer campestre*) ou des fruitiers.

Intérêt

Pour une haie de hauts jets de même âge, la production de bois d'œuvre et de bois bûche sont les valorisations possibles de la ressource de ce type de haie en forte quantité. La production de bois de plaquette est possible en moyenne quantité. De plus elles permettront d'apporter davantage de protection ombragée via leur houppier.

Préconisation de gestion

Réaliser un élagage de valorisation, tous les quinze ans environ. L'élagage consiste à enlever systématiquement les branches situées le long du tronc jusqu'à six à huit mètres sur les arbres avenir. C'est branche ne doivent pas dépasser 6 cm de diamètre afin de faciliter la cicatrisation et éviter le développement de champignons ou l'apparition de maladies par exemple. L'objectif est de produire du bois sans nœuds et donc de qualité pour la production de bois d'œuvre en particulier. En vue d'augmenter sa valeur de vente et la facilité de commercialisation en bois d'œuvre. Cela permettra également le passage d'engin à proximité. La coupe doit se faire à la tronçonneuse ou à la scie associée à une nacelle ou bien à l'élagieuse mécanique de novembre à mars.

Éclaircie peut-être appliquée en cas de nécessité. Elle s'effectuera en même temps que l'élagage, soit tous les quinze ans et entre novembre et mars. Cette coupe a pour objet, d'abaisser la densité de la haie et donc la concurrence entre les arbres. En sélectionnent les meilleurs sujets et en augmentant leur capacité de développement en diamètre. Il est conseillé de privilégier une éclaircie mixte, signifiant qu'il faut examiner tous les arbres de la haie avec soin pour éliminer les plus gênants au développements des arbres d'avenir sélectionnés. Et se quelles que soit leur position hiérarchique (sujet dominant, codominant ou dominé). Cette action permet aussi de récolter du bois dont il est possible de valoriser en bois énergie (bois bûche, pellets, plaquette forestière) ou bois d'industrie (pâte à papier, panneaux).

Enfin un abattage de l'ensemble des sujets de la haie est à effectuer, une fois celle-ci arrivé à maturité (40 à 60 cm de diamètre du tronc environ). Soit tous les cinquante ans et plus selon les espèces. L'abattage à lieux entre novembre et mars.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Élagage de valorisation	De novembre à fin mars	Tous les 15 ans	Tronçonneuse ou scie associée à une nacelle. Ou bien à l'élagieuse mécanique
Éclaircie (éclaircie mixte de préférence)	De novembre à mars	Tous les 15 ans	Pince à grume et tronçonneuse, Le grappin coupeur avec reprise à la tronçonneuse, la tronçonneuse uniquement, Abatteuses
Abattage	De novembre à mars	50 ans et plus (selon l'essence)	Abatteuses et/ou tronçonneuse

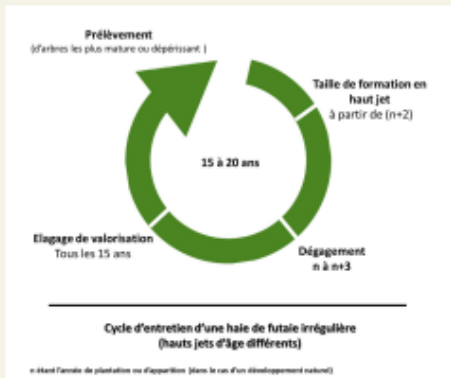
Cette pratique entraîne la disparition de la haie sans possibilité de renouvellement naturel rapide d'une nouvelle haie. C'est pourquoi il préconiser remplacer la haie couper par la plantation d'une nouvelle. Ou alors d'anticiper par la plantation de jeunes arbres avant la coupe. Outre cela, un développement par colonisation naturel est également envisageable mais prendra en revanche plus de temps pour pousser. Dans tous les cas, il sera utile de mettre en défend l'espace pour éviter l'abrouissement de la haie en développement

Remarque

Il est possible de convertir une haie de futaie régulière (hauts jets de même âge) en futaie irrégulière (haut jet d'âge et de forme (têtard, émonde)) en favorisant un renouvellement naturel ou en plantant de de nouveau sujet qui seront conservé lors des prochaines éclaircies et de l'abattage. Et conduit par la suite en haut jet. La conversion en taillis sous futaie est également réalisable en implantant des arbres ou arbuste qui seront recépées et ainsi conduit en taillis.

futaie irrégulière

hauts jets d'âges différents



Définition

La haie de hauts jets d'âge différents est une futaie irrégulière composée d'arbres de hauts jets de tous âges et ainsi de tiges de diamètre variés. Allant du jeune arbre d'avenir au sujet mature. Ce type de haie est propice aux mélanges d'essences. Il peut y avoir la présence de bois mort sur pieds. Aussi, la régénération naturelle est privilégiée évitant ainsi les coupe à blanc réaliser dans les futaies régulières.

Les essences principalement rencontrées sont : le chêne (*Quercus robur*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le merisier (*Prunus avium*), le chataignier (*Castanea sativa*).

Intérêt

Pour ce type de haie, la production de bois d'œuvre est la valorisation possible de la ressource de ce type de haie en forte quantité. La production de bois bûche et La production de bois de plaquette sont possible en moyenne quantité. De plus elles permettront d'apporter davantage de protection ombragée via leur houppier.

Préconisation de gestion

La composition de ces haies implique un entretien individuel pour chaque arbre. De ce fait, chaque intervention sera attribuée à une certaine catégorie d'arbres selon son diamètre.

Pour les jeunes sujets (de 0 à 20 ans), réaliser une taille de formation en haut jet (voir La taille de formation d'arbres en vue de la formation futaies). Protéger les arbres contre l'abroustissement. Dégager la végétation concurrente, en particulier des trois premières années de l'arbre une à deux fois par ans.

Pour les arbres adultes (20 ans et plus), Réaliser un élagage de valorisation, tous les quinze ans environ. L'élagage consiste à enlever systématiquement les branches situées le long du tronc jusqu'à six à huit mètres sur les arbres avenir. C'est branche ne doivent pas dépasser 6 cm de diamètre afin de faciliter la cicatrisation et éviter le développement de champignons ou l'apparition de maladies par exemple. L'objectif est de produire du bois sans nœuds et donc de qualité pour la production de bois d'œuvre en particulier. En vue d'augmenter sa valeur de vente et la facilité de commercialisation en bois d'œuvre. Cela permettra également le passage d'engin à proximité. La coupe doit se faire à la tronçonneuse ou à la scie associée à une nacelle ou bien à l'élagieuse mécanique de novembre à mars.

De façon générale, un fois que les premiers arbres arrivés à maturité ont été abattues, il est nécessaire de mettre en place un prélèvement des arbres les plus mature ou dépérissants tous les quinze à vingt ans. Ceci s'effectue sur une troué suffisante pour effectuer de la mise en lumière (soit 2 à 4 arbres successif). Dans le but de permettre un renouvellement naturel par semis, rejets, ou plantation. De plus, il est nécessaire d'effectuer une sélection d'arbre d'avenir qui constitueront la future haie.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Taille de formation en haut jet (jeune sujet de 0 à 20 ans)	De novembre à fin mars	A partir de n+2 Si l'arbre est vigoureux tous les ans. Tous les deux à trois ans sur des sujet moyennement vigoureux (supérieure à 20 cm)	Le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse
Dégagement (de la végétation concurrente)	Juin et septembre	Un à deux fois par ans	Manuel, débrousailluse
Elagage de valorisation	De novembre à fin mars	Tous les 15 ans	Tronçonneuse ou scie associée à une nacelle. Ou bien à l'élagieuse mécanique
Prélèvement (des arbres les plus mature ou dépérissant)	De novembre à mars	Tous les 15 ans à 20 ans	Abatteuses et/ou tronçonneuse

Dans le cas où la haie se situe aux abords d'une prairie pâturée, il est recommandé de mettre en place la pose d'une clôture pour éviter l'abrouissement des rejets par le bétail. Aussi, la conservation d'arbres morts sur pied ou présentant des cavités pour crée des abris pour les auxiliaires de culture et favoriser la biodiversité envisageable dans le cas ou cela ne présente aucun risque si l'arbre venait à tomber. La diversité d'essences est également préconisée.

Remarque

Il est possible de convertir une haie de futaie irrégulière en taillis sous futaie implantant ou laissant se développer des arbres ou arbuste qui seront recépées et ainsi conduit en taillis. Tout en maintenant le développement de hauts jets.

futaie irrégulière

hauts jets avec têtards



Définition

La haie de hauts jets avec têtards est une futaie irrégulière composée d'arbres de hauts jets et de têtards pouvant être uniquement du même âge ou non. Ce type de haie est propice aux mélanges d'essences d'autant plus s'il y a une strate arborée de différents âges. Il peut y avoir la présence de bois mort sur pieds. Selon le cas, la régénération naturelle ou la coupe à blanc peut être effectuée. La strate est uniquement arborée pour autant la hauteur diffère, les hauts jets et les têtards n'ayant pas la même hauteur.

Le Chêne (*Quercus robur*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), le charme (*Carpinus betulus*) ainsi que le châtaignier (*Castanea sativa*) sont les essences principalement rencontrées.

Intérêt

Pour une haie de hauts jets avec têtards, la valorisation de la ressource de ce type de haie en forte quantité est la production de bois bûche. La production de bois d'œuvre et de bois plaquette est possible en moyenne quantité.

Préconisation de gestion

Dans le cas d'une haie dont les sujets présentent une seule catégorie d'âge :

Pour les hauts jets :

Voir préconisation de gestion d'une futaie régulière de haut jets de même âge.

Pour les têtards :

La gestion consiste à effectuer régulièrement la coupe de son houppier, dont les rémanents seront notamment utilisés pour la production de bois de chauffage ou de bois plaquette. La périodicité de la taille dépend de l'essence et de l'utilisation prévue des rémanents. En témoigne l'osier employé pour de la vannerie qui nécessite l'éclaircie d'un saule mené en têtards, tous un à deux ans. Pour ne pas risquer de diminuer la faculté l'arbre à redévelopper des rejets est nécessaire d'effectuer une taille totale à intervalle régulier et le plus possible du tronc. On considère que les branches ne doivent pas faire plus de 15 cm de diamètre pour ne pas affecter cette capacité de formation de rejets. Le temps nécessaire pour les atteindre dépend de l'essence. C'est pourquoi il est préférable, pour les croissances rapides, tel que le saule (*Salix*) d'effectuer la coupe tous les quatre à huit ans. Contre dix à 15 ans si il s'agit d'essence à croissance plus lente à l'image du chêne (*Quercus robur*), charme (*Carpinus betulus*).

L'éclaircie consiste à couper l'ensemble des branches de manière individuelle et en veillant à ce que la coupe soit le plus proche du tronc (juste au-dessus de l'empatement des branches, aussi appelé bourrelet cicatriciel). De plus la coupe doit être effectuée le plus perpendiculairement possible à l'axe de la branche. Tout ceci pour faciliter le recouvrement de la plaie, et optimiser la capacité à former des rejets. En effet, les grandes surfaces de coupe, son plus difficilement « cicatrisable » et peuvent affaiblir l'arbre entraînant une limitation du nombre de rejets. Aussi, les tiges restantes sur le tronc se développeraient au détriment des nouvelles pousses conduisant à une disparition de la forme en têtards pour se développer en hauts induisant un risque d'éventration. Cette opération nécessite l'usage d'une scie, d'une tronçonneuse ou bien d'un grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse. L'emploi d'une nacelle est nécessaire selon la hauteur du houppier. Elle se réalise entre novembre et mars sauf si l'objet de la récolte est de faire du fourrage (soit de juin à septembre).

L'abatage du tronc s'effectue au bout d'un certain nombre de cycle, généralement au même moment que les hauts jets, soit tous les cinquante ans et plus. Lorsque que les sujets est arrivé à maturité.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Têtards			
Etêtage des essences à croissance rapide	De novembre à fin mars	Tous les 4 à 8 ans	Scie, d'une tronçonneuse ou bien d'un grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse. Et une nacelle
Etêtage des essences à croissance plus lente	De novembre à fin mars	Tous les 10 à 15 ans	Scie, d'une tronçonneuse ou bien d'un grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse. Et une nacelle
Hauts jets			
Elagage de valorisation	De novembre à fin mars	Tous les 15 ans	Tronçonneuse ou scie associée à une nacelle. Ou bien à l'élagieuse mécanique
Eclaircie (éclaircie mixte de préférence)	De novembre à mars	Tous les 15 ans	Pince à grume et tronçonneuse, Le grappin coupeur avec reprise à la tronçonneuse, la tronçonneuse uniquement, Abatteuses
Têtards et hauts jets			
Abattage	De novembre à mars	50 ans et plus (selon l'essence)	Abatteuses et/ou tronçonneuse

L'homogénéité de l'âge de la haie induit l'abattage de l'ensemble des sujets au même moment. Cette pratique entraîne la disparition de la haie sans possibilité de renouvellement naturel rapide d'une nouvelle haie. C'est pourquoi il préconise de remplacer la haie coupée par la plantation d'une nouvelle. Ou alors d'anticiper par la plantation de jeunes arbres avant la coupe. Outre cela, un développement par colonisation naturelle est également envisageable mais prendra en revanche plus de temps pour pousser. Dans tous les cas, il sera utile de mettre en défend l'espace pour éviter l'abroustissement de la haie en développement.

Dans le cas d'une haie dont les sujets présentent plusieurs catégories d'âge :

La composition de ces haies implique un entretien individuel pour chaque arbre. De ce fait, chaque intervention sera attribuée à une certaine catégorie d'arbres selon son diamètre.

Pour les hauts jets :

Voir préconisation de gestion d'une futaie irrégulière de hauts jets d'âge différent.

Pour les têtards :

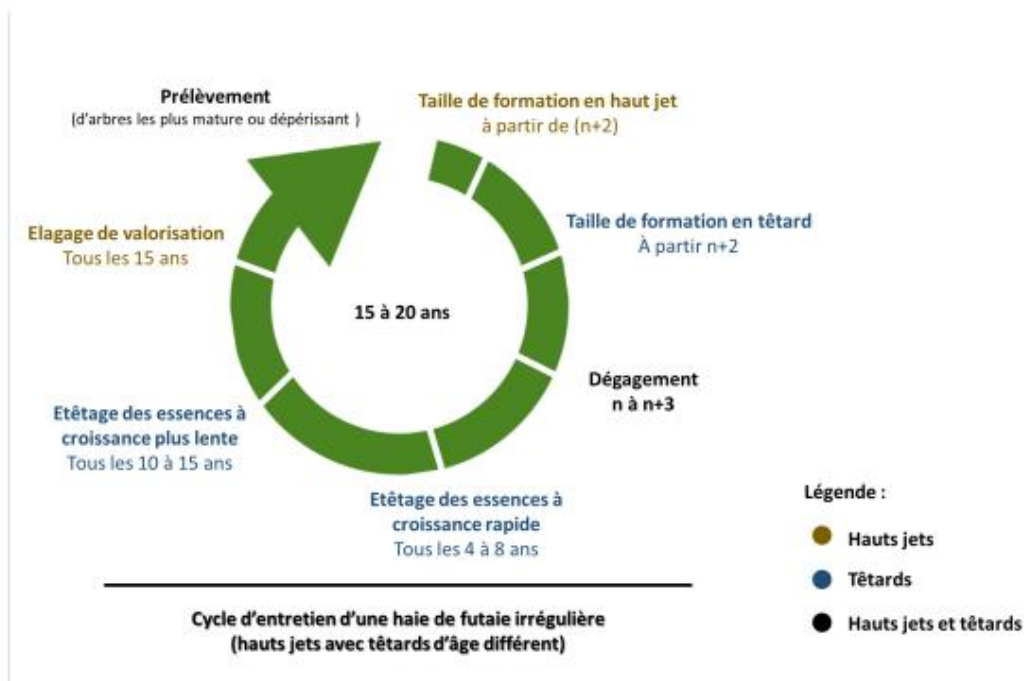
Pour les jeunes sujets (de 0 à 20 ans environ), réaliser une taille de formation en têtards (voir La formation d'un têtard (ou trogne) chapitre II. Les tailles de formations). Protéger les arbres contre l'abroustissement. Dégager la végétation concurrente, en particulier des trois premières années de l'arbre une à deux fois par ans. Pour les arbres adultes (20 ans et plus), effectuer régulièrement la coupe de son houppier. On considère que les branches ne doivent pas faire plus de 15 cm de diamètre pour ne pas affecter cette capacité de formation de rejets. Le temps nécessaire pour les atteindre dépend de l'essence. C'est pourquoi il est préférable, pour les croissances rapides, tel que le saule (*Salix*) d'effectuer la coupe tous les quatre à huit ans. Contre dix à 15 ans si il s'agit d'essence à croissance plus lente à l'image du chêne (*Quercus robur*), charme (*Carpinus betulus*).

L'étêtage consiste à couper l'ensemble des branches de manière individuelle et en veillant à ce que la coupe soit le plus proche du tronc (juste au-dessus de l'empatement des branches, aussi appelé bourrelet cicatriciel). De plus la coupe doit être effectuée le plus perpendiculairement possible à l'axe de la branche. Tout ceci pour faciliter le recouvrement de la plaie, et optimiser la capacité à former des rejets. En effet, les grandes surfaces de coupe, son plus difficilement « cicatrisable » et peuvent affaiblir l'arbre entraînant une limitation du nombre de rejets. Aussi, les tiges restantes sur le tronc se développeraient au détriment des nouvelles pousses conduisant à une disparition de la forme en têtards pour se développer en hauts induisant un risque d'éventration. Cette opération nécessite l'usage d'une scie, d'une tronçonneuse ou bien d'un grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse. L'emploi d'une nacelle est nécessaire selon la hauteur du houppier. Elle se réalise entre novembre et mars sauf si l'objet de la récolte est de faire du fourrage (soit de juin à septembre).

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Têtards			
Taille de formation en têtards	De novembre à fin mars	A partir de n+2 (Une fois que la formation en haut jet est réalisée et qu'il y a cinq à dix centimètres de diamètre au-delà de quatre mètres de hauts. L'étêtage se fera tous les deux à trois ans et s'espacera au fur et à mesure de façon à atteindre un cycle de taille correspondant à l'essence employé)	Le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse
Etêtage des essences à croissance rapide	De novembre à fin mars	Tous les 4 à 8 ans	Scie, d'une tronçonneuse ou bien d'un grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse. Et une nacelle
Etêtage des essences à croissance plus lente	De novembre à fin mars	Tous les 10 à 15 ans	Scie, d'une tronçonneuse ou bien d'un grappin coupeur avec une reprise à la tronçonneuse. Et une nacelle
Hauts jets			
Taille de formation en haut jet	De novembre à fin mars	A partir de n+2 Si l'arbre est vigoureux tous les ans. Tous les deux à trois ans sur des sujet moyennement vigoureux (supérieure à 20 cm)	Le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse
Elagage de valorisation	De novembre à fin mars	Tous les 15 ans	Tronçonneuse ou scie associée à une nacelle. Ou bien à l'élagueuse mécanique

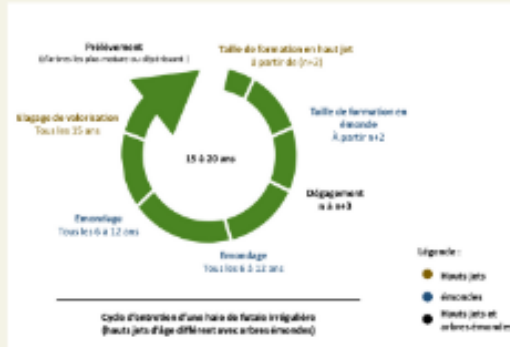
Têtards et hauts jets			
Dégagement (de la végétation concurrente)	Juin et septembre	Un à deux fois par ans	Manuel, débrousailluse
Abattage	De novembre à mars	50 ans et plus (selon l'essence)	Abatteuses et/ou tronçonneuse

De façon générale, un fois que les premiers arbres (hauts jets et têtards) arrivés à maturité ont été abattues, il est nécessaire de mettre en place un prélèvement des arbres les plus mature ou dépérissant tous les quinze à vingt ans. Ceci s'effectue sur une trouée suffisante pour effectuer de la mise en lumière (soit 2 à 4 arbres successif). Dans le but de permettre un renouvellement naturel par semis, rejets, ou plantation. De plus, il est nécessaire d'effectuer une sélection d'arbre d'avenir qui constitueront la future haie.



futaie irrégulière

hauts jets avec arbres émondés



Définition

La haie de hauts jets avec arbres émondés est une futaie irrégulière composée d'arbres de hauts jets pouvant être de même âges ou non. Ce type de haie est également constitué d'arbres émondés. Généralement maintenue à une hauteur de 7 à 10 mètres, il s'agit d'arbre dont les branches sont coupées le long du tronc. Cela permet de récolter régulièrement du bois.

Les essences principalement rencontrées sont : le chêne (*Quercus robur*), le châtaignier (*Castanea sativa*), le frêne (*Fraxinus excelsior*).

Intérêt

Pour ce type de haie, la production de bois d'œuvre et de bois bûche sont les valorisations possible de la ressource de ce type de haie en forte quantité. La production de bois de plaquette est possible en moyenne quantité. De plus elles permettront d'apporter également du fourrage via les arbres émondés.

Préconisation de gestion

Pour les hauts jets, il est préconisé de se référer à la gestion d'une haie de futaie irrégulière de hauts jets d'âges différents ou identique selon les cas.

Pour les arbres émondés, concernant les jeunes sujet, il convient de réaliser la taille de formation d'une émonde. Une fois l'émonde formé, son entretien consistera à couper régulièrement (tous les 6 à 12 ans) l'ensemble des branches issues des repousses de gourmands. La taille s'effectue sur les branches inférieure à 15 cm de diamètres. Il est conseillé d'utiliser une tronçonneuse pour effectuer une coupe franche. La coupe doit s'effectuer en deux tant, c'est-à-dire une première coupe doit être réalisée à 50 cm du tronc. Puis une seconde coupe doit être effectuée à le plus près du tronc possible. Ceci permet d'éviter le risque d'arrachement liés au poids de la branche. Un tire sève peut-être laissé à la cime de l'arbre. Cependant il devra être coupés l'année précédente et remplacé par un autre.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Arbre émonde			
Taille de formation en têtards	De novembre à fin mars	A partir de n+2 (Une fois que la formation en haut jet est réalisée et que le sujet possède une hauteur comprise entre 7 et 10 m de haut et que les branches possèdent un diamètre inférieur à 25 centimètres de diamètre. L'émondage en vue de la formation d'une émonde est à réaliser.	Le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse
Emondage (taille de l'ensemble des branches)	De novembre à fin mars	Tous les 6 à 12 ans	Coupe à la tronçonneuse. Et une nacelle
Hauts jets			
Taille de formation en haut jet	De novembre à fin mars	A partir de n+2 Si l'arbre est vigoureux tous les ans. Tous les deux à trois ans sur des sujet moyennement vigoureux (supérieure à 20 cm)	Le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse
Elagage de valorisation	De novembre à fin mars	Tous les 15 ans	Tronçonneuse ou scie associée à une nacelle. Ou bien à l'élagueuse mécanique
Arbres émondes et hauts jets			
Dégagement (de la végétation concurrente)	Juin et septembre	Un à deux fois par ans	Manuel, débrousailluse
Abattage	De novembre à mars	50 ans et plus (selon l'essence)	Abatteuses et/ou tronçonneuse

De façon générale, un fois que les premiers arbres (hauts jets et arbres émondes) arrivés à maturité ont été abattues, il est nécessaire de mettre en place un prélèvement des arbres les plus mature ou dépérissant tous les quinze à vingt ans. Ceci s'effectue sur une trouée suffisante pour effectuer de la mise en lumière (soit 2 à 4 arbres successifs). Dans le but de permettre un renouvellement naturel par semis, rejets, ou plantation. De plus, il est nécessaire d'effectuer une sélection d'arbre d'avenir qui constitueront la future haie.

Taillis sous futaie

Hauts jets avec cépée d'arbustes
taillé sur les trois faces

Définition

Ce type de haie se caractérise par la présence d'une futaie d'arbres de hauts jets et d'un taillis contenant des cépées d'arbustes taillé sur les trois faces. Le taillis est en principe taillé à au moins deux mètres de haut.

Les essences arbustives qui la composent sont : le noisetier (*Corylus avellana*), le troène (*Ligustrum vulgare*), le houx (*Ilex aquifolium*) et le prunier (*Prunus spinosa*) principalement. La futaie est quant à elle dotée de principalement de : Chêne (*Quercus robur*), charme (*Carpinus betulus*), frêne (*Fraxinus excelsior*).

Intérêt

L'essentiel valorisation de la ressource de ce type de haie est la production de bois d'œuvre. Pour autant il est quand même possible de valoriser cette ressource à travers la production de bois de plaquettes et bois bûche.

Préconisation de gestion

Pour cette gestion se référer à la gestion de hauts jets d'âge différents et à la gestion de cépées d'arbustes taillées sur les trois faces.

Taillis sous futaie

Hauts jets avec cépée d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces

Définition

Ce type de haie se caractérise par la présence d'une futaie d'arbres de hauts jets et d'un taillis contenant des cépées d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces. Le taillis taillé sur les trois faces est en principe inférieur à deux mètres de haut.

Les essences qui composent le taillis sont : le prunellier (*Prunus spinosa*), le houx (*Ilex aquifolium*) et la ronce (*Rubus fruticosus*), l'aubépine (*Crataegus monogyna*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*) principalement. La futaie est quant à elle dotée majoritairement de : Chêne (*Quercus robur*), charme (*Carpinus betulus*), frêne (*Fraxinus excelsior*).

Intérêt

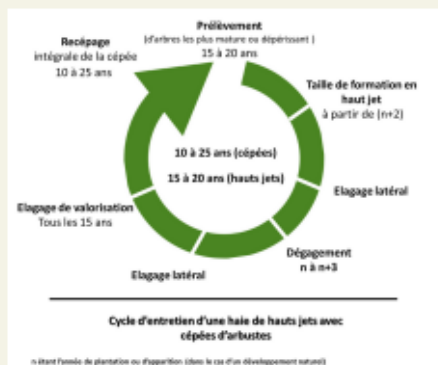
L'essentiel valorisation de la ressource de ce type de haie est la production de bois d'œuvre grâce à la présence de hauts jets. Et les arbres et arbustes taillés sur les trois ont une possibilité de valorisation très faible (en production de bois bûche ou bois de plaquette).

Préconisation de gestion

Pour la gestion de ce type de haie il est conseillé de se référencer à la gestion de hauts jets d'âge différents et à la gestion de cépées d'arbres et d'arbustes taillées sur les trois faces.

Taillis sous futaie

Hauts jets avec c  p  e d'arbustes



D  finition

Cette haie est constitu  e de c  p  es d'arbustes et d'arbres de hauts jets. Les c  p  es d'arbustes forment un taillis dont brins sont directement issue de la souche m  re,    la suite d'un rec  page (coupe d'exploitation ou de rajeunissement). Principalement constitu  e d'arbustes, celle-ci poss  de un port buissonnant avec une strate inf  rieur    sept m  tres de hauts pour sa partie basse. Pour ce qui est de la strate haute, elle est dot  e d'arbres d'  ges, de hauteurs et de diam  tres diff  rents. Les sujets arriver    l'  ge adulte sont sup  rieur    sept m  tres et dot  e de houppier g  n  ralement d  velopper et dense. Les c  p  es comme les hauts jets peuvent   tre issues de plantation ou de semis naturel.

Le prunelier (*Prunus spinosa*), l'  rable champ  tre (*Acer campestre*), le    ne (*Quercus robur*), le fr  ne (*Fraxinus excelsior*), le noisetier (*Corylus avellana*), le houx (*Ilex aquifolium*) sont autant d'essences qui occupe ces haies.

Int  r  t

La part de production de bois b  che et de bois plaquette est moyenne pour des haies de hauts jets avec des c  p  es d'arbustes. En revanche la production de bois d'  uvre est davantage int  ressante.

Pr  conisation de gestion

Se r  f  rer    la gestion d'une haie de taillis simple de c  p  es d'arbustes et d'une haie de futaie irr  guli  re de hauts jets d'  ges diff  rents.

Travaux/��tape	P��riode d'intervention	Fr��quence d'intervention	Mat��riel
C��p��e d'arbustes			
Elagage lat��raux	De novembre �� fin mars	Une �� deux fois pour un cycle de rec��page (5 �� 12 ans)	Tron��onneuse
Rec��page	De novembre �� mars	10 �� 25 ans (20 �� 25 ans de pr��f��rence)	Pince �� grume et tron��onneuse ou Le grappin coupeur avec reprise �� la tron��onneuse
Hauts jets d'��ges diff��rents			
Taille de formation en haut jet (jeune sujet de 0 �� 20 ans)	De novembre �� fin mars	A partir de n+2 Si l'arbre est vigoureux tous les ans. Tous les deux �� trois ans sur des sujet moyennement vigoureux (sup��rieure �� 20 cm)	Le s��cateur, le s��cateur de force, la scie et la tron��onneuse
D��gagement (de la v��g��tation concurrente)	Juin et septembre	Un �� deux fois par ans	Manuel, d��brousaill��use
Elagage de valorisation	De novembre �� fin mars	Tous les 15 ans	Tron��onneuse ou scie associ��e �� une nacelle. Ou bien �� l'��lagueuse m��canique
Pr��l��vement (des arbres les plus m��turs ou d��p��rissants)	De novembre �� mars	Tous les 15 ans �� 20 ans	Abatteuses et/ou tron��onneuse

Taillis sous futaie

Hauts jets avec cépées d'arbres

Définition

Cette haie est de taillis sous futaie divisée en deux strates distinctes. D'un taillis de cépée d'arbres supérieur à sept mètres de hauts et avec un port buissonnant. Ces dernières sont issues à la suite d'un recépage (technique de multiplication végétative), où des rejets vont se développer et former des brin issus de la même souche. Les essences employées pour cette strate du fait de leur capacité rejeter et à drageonner sont : le frêne (*Fraxinus excelsior*), le châtaignier (*Castanea sativa*), le robinier (*Robinia pseudoacacia*), le tremble (*Populus tremula*), et le charme (*Carpinus betulus*).

La futaie correspond à la deuxième strate qui compose la haie. Généralement irrégulière, cette dernière est constituée d'arbres de hauts jets pouvant être de tous âges et ainsi de tiges de diamètre variés. Allant du jeune arbre d'avenir au sujet mature avec la présence de bois mort sur pieds. Ou bien être composée uniquement d'arbres d'âge identique. Le chêne (*Quercus robur*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'érable champêtre (*Acer campestre*) et le merisier (*Prunus avium*) sont les principales essences retrouvées dans la futaie de ce type de haie.

Intérêt

Cette haie permet une forte production de bois d'œuvre et de bois plaquette, dans le cas où il est souhaité valoriser la ressource de celle-ci. La production de bois bûche est moyennement employé ici.

Préconisation de gestion

Pour la gestion se référer à la gestion d'une haie de futaie irrégulière de hauts jets d'âges différents et à la gestion d'une haie de taillis simple de cépées d'arbres.

Taillis sous futaie

Hauts jets avec cépées d'arbres et arbustes

Définition

Une haie de taillis sous futaie composé de hauts jets avec cépées d'arbres et d'arbustes est une haie constituée d'arbres de hauts jets pouvant être de tous âges et ainsi de tiges de diamètre variés. Allant du jeune arbre d'avenir au sujet mature avec la présence de bois mort sur pieds. Ou bien être composée uniquement d'arbres d'âge identique. Le chêne (*Quercus robur*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'érable champêtre (*Acer campestre*) et le merisier (*Prunus avium*) sont les principales essences retrouvées dans la futaie de ce type de haie. Ces également une haie dotée d'un taillis mixte, soit d'un mélange de cépées d'arbres et de cépées d'arbustes. Formées à la suite d'un recépage (technique de multiplication végétative).

Les essences principalement employées ont une forte capacité à drageonner et supporte la coupe à ras le sol. L'aubépine (*Crataegus monogyna*), le châtaignier (*Castanea sativa*), le charmes (*Carpinus betulus*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le noisetier (*Corylus avellana*) ainsi que le prunellier (*Prunus spinosa*) sont majoritairement présents. De façon générale, cette haie présente un port dense.

Intérêt

Cette haie est vouée à une forte production de bois d'œuvre et de bois plaquette, dans le cas où il est souhaité valoriser la ressource de celle-ci. La production de bois bûche est moyennement employé ici.

Préconisation de gestion

Ici il est préconisé de se référer à la gestion d'une haie de futaie irrégulière de hauts jets d'âges différents et à la gestion d'une haie de taillis mixte de cépées d'arbres et d'arbustes.

Taillis sous futaie

Têtards et cépées d'arbustes

Définition

Il s'agit d'une haie qui détient deux principaux types de strate : il y a la strate arbustive avec les cépées d'arbuste formant un taillis. Formé à la suite d'un recépage (coupe d'exploitation ou de rajeunissement) le taillis posse un port buissonnant avec une strate inférieure à sept mètres de hauts. Concernant la strate arborée, celle-ci est composé d'une futaie régulière ou irrégulier car elle peut contenir des arbres formés en têtards (un arbre ayant subie d'une technique d'exploitation de l'arbre qui consiste à étêter le sujet à une certaine hauteur et couper l'ensemble des branches de l'arbre) uniquement de même âge ou non.

Les essences principalement utilisé pour ce type de haie sont : le chêne (*Quercus robur*), le noisetier (*Corylus avellana*), châtaignier (*Castanea sativa*), et le prunelier (*Prunus spinosa*).

Intérêt

Cette haie est vouée à une forte production de bois d'œuvre et de bois plaquette, dans le cas où il est souhaité valoriser la ressource de celle-ci. La production de bois bûche est moyennement employé ici.

Préconisation de gestion

Il est préconisé de se référer à la gestion d'une haie de futaie irrégulière de têtards d'âges différents et à la gestion d'une haie de taillis simple de cépées d'arbustes.

Taillis sous futaie

Hauts jets avec têtards et cépées d'arbres et d'arbustes

Définition

Il s'agit d'une haie qui détient trois principaux types de formation de végétaux : la première est composée d'un mélange de cépées d'arbres et de cépées d'arbustes qui forme un taillis. À la suite d'un recépage (technique de multiplication végétative), des rejets vont se développer et former des brins issus de la même souche. Son port est buissonnant. Par sa composition, celle-ci possède deux types de strate : une strate basse (entre un et sept mètres) et une strate haute (supérieur à sept mètres de hauts).

La seconde est composée de d'arbres menée en têtard, généralement entre 2.50 m et 4 m de hauteur. Qui sont issus de l'étêtage de hauts jets.

La troisième, est constituée uniquement d'arbres conduits en haut jet, d'âges, de hauteurs et de diamètres identique ou non. Il s'agit d'une strate haute (supérieur à sept mètres) doté de houppier généralement développer et dense. Ce type de haie est issue de plantation ou de semis naturel.

Les essences principalement utilisé pour ce type de haie sont : le chêne (*Quercus robur*), le noisetier (*Corylus avellana*), châtaignier (*Castanea sativa*), le frêne (*Fraxinus excelsior*) et charme (*Prunus spinosa*).

Intérêt

Cette haie présente un réel intérêt pour la production de bois d'œuvre et de bois plaquette, et de bois bûche.

Préconisation de gestion

Il est préconisé de se référer à la gestion d'une haie de futaie irrégulière de hauts jets avec têtards d'âges différents ou identique. Et à la gestion d'une haie de taillis simple de cépées d'arbres et d'arbustes.

La gestion courante d'une haie

Préconisation de gestion

L'entretien courant d'une haie consiste à contenir la haie sur sa largeur dans le cas où cela est nécessaire. Il s'agit de tailler, les branches qui dépassent l'espace accordé à la haie sur une hauteur souhait (liés à l'usage de la parcelle ou se trouve la haie). Pour que la coupe des branches soit le plus nette possible sans appuyer fortement sur la haie, afin d'éviter le dépérissement de la haie, il est nécessaire d'employer le matériel suivant la dimension de branche à sectionner : le lamier à couteaux (pouvant couper des branches de deux à trois centimètres de diamètre), la barre sécateur (coupant des branches de trois à quatre centimètres de diamètre) ainsi que le lamier à scie (adapté à la coupe de branche allant jusqu'à huit centimètres). De plus il est conseillé de réaliser cette taille annuellement pour ne tailler que des branches de petit diamètre et de l'effectuer durant la période de repos végétatif (de novembre à mars). La taille doit se faire légèrement de biais pour permettre aux rayons de soleil de venir au pied de la haie et favoriser le maintien d'un feuillage dense à ce niveau de la haie.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Fauchage de la bande enherbée	Entre septembre et octobre	Un fois par ans	Une faucheuse



Cycle d'entretien de la gestion courante d'une haie

La bande enherbée

Définition

Il est conseillé de maintenir une bande enherbée, d'au moins un mètre, aux abords d'une haie. Elle constituera la transition entre la partie cultivée et la haie bocagère.

Cette dernière est constitué d'herbes généralement spontanée (poussant naturellement sur le site).

Intérêt

Maintenir une bande enherbée, d'au moins un mètre, aux abords d'une haie, permet d'amplifier la multifonctionnalité d'une haie.



Cycle d'entretien d'une bande enherbée

Préconisation de gestion

Ainsi, la gestion de la bande enherbée est incluse dans la gestion des haies. Il est préconisé d'effectuer une fauche tardive pour celle-ci. Cela, consiste à faucher la bande enherbée une fois par an au mois entre septembre et octobre via l'emploi d'une faucheuse. Afin d'éviter le développement de semis ligneux sur cet espace tout en favorisant la biodiversité.

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Fauchage de la bande enherbée	Entre septembre et octobre	Un fois par ans	Une faucheuse

Annexe 20. Tableau récapitulatif de la gestion d'une haie de cépées d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces

Tableau récapitulatif de la gestion d'une haie de cépées d'arbres et arbustes taillés sur les trois faces

Source : Yoann MONNET

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Taille des trois faces	De novembre à fin mars	Annuel	La barre de coupe sécateur, le lamier à couteaux et lamier à scies selon les dimensions de branches. Ou l'épareuse
Recépage	De novembre à mars	12 à 15 ans	Tronçonneuse, sécateur de force, sécateur, et scie

Annexe 21. Tableau récapitulatif de la gestion d'une haie de hauts jets avec des cépées d'arbustes

Tableau récapitulatif de la gestion d'une haie de hauts jets avec des cépées d'arbustes

Source : Yoann MONNET

Travaux/étape	Période d'intervention	Fréquence d'intervention	Matériel
Cépée d'arbustes			
Elagage latéraux	De novembre à fin mars	Une à deux fois pour un cycle de recépage (5 à 12 ans)	Tronçonneuse
Recépage	De novembre à mars	10 à 25 ans (20 à 25 ans de préférence)	Pince à grume et tronçonneuse ou Le grappin coupeur avec reprise à la tronçonneuse
Hauts jets d'âges différents			
Taille de formation en haut jet (jeune sujet de 0 à 20 ans)	De novembre à fin mars	A partir de n+2 Si l'arbre est vigoureux tous les ans. Tous les deux à trois ans sur des sujet moyennement vigoureux (supérieure à 20 cm)	Le sécateur, le sécateur de force, la scie et la tronçonneuse
Dégagement (de la végétation concurrente)	Juin et septembre	Un à deux fois par ans	Manuel, débrouailleuse
Elagage de valorisation	De novembre à fin mars	Tous les 15 ans	Tronçonneuse ou scie associée à une nacelle. Ou bien à l'élagueuse mécanique
Prélèvement (des arbres les plus mature ou dépérissant)	De novembre à mars	Tous les 15 ans à 20 ans	Abatteuses et/ou tronçonneuse

Annexe 22. Exemples de photographies employées pour illustrer les fascicules



Cépées d'arbustes taillées sur les trois faces



Chêne autrefois taillé en têtard, Lussat (23)



Vue panoramique du paysage bocagé,
Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)



Alignement de pommier, Saint-Hilaire-le-Château (23)



Haie taillée sur les trois faces
montrant des signes de
dépérissement, Saint-Christophe, (23)



Cépées de noisetiers,
Saint-Hilaire-le-Château (23)



Ripisylve au bord de la Gartempe,
La Chapelle-Taillefert (23)



Campagne parcs à proximité de Guéret, vue sur Saint-Sulpice-le-Guérétois depuis Guéret (23)

Exemple de photographies employé pour illustrer les fascicules

Source : Yoann MONNET, CPIE des Pays Creusois (première photographie en haut à gauche)

La réalisation d'un guide de gestion des haies bocagères creusoises en vue de sensibiliser sur le paysage bocagé Creusois

La commande du sujet de stage, exprimé par le C.A.U.E. de la Creuse était la création d'un guide de gestion pour les haies bocagères creusoises. Et la formation d'un outil de sensibilisation en vue d'attirer l'attention sur la gestion d'une haie bocagère et plus généralement sur l'arbre et la haie bocagère creusoise, soit le bocage creusois à un grand nombre d'acteurs (professionnels, non initiés, élus et agents communaux principalement) de la Creuse. Le département de la Creuse se situe au centre de la France, au nord-est de la région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'un département principalement rural doté d'un paysage bocagé et vallonné. Où 75% des haies présentes sur le département sont dans un état dégradé ou déperissant liés à leur pratique d'entretien, et au changement climatique. Ce sujet de stage a nécessité la réalisation d'un diagnostic afin de connaître les caractéristiques du bocage de ce département et de mettre en évidence les enjeux du bocage creusois. L'enjeu ici est donc de préserver l'identité paysagère du département, de préserver les multifonctionnalités des haies bocagères et de redonner de l'intérêt à la gestion de celle-ci. Ainsi que de répondre aux besoins énergétique et sociale liés à la préservation de l'environnement. C'est pourquoi, un guide de gestion a été réalisé. Celui-ci contient entre autres une préconisation pour les dix-huit principaux types de haies bocagères présentes en Creuse. Ainsi, qu'une préconisation pour la formation des haies présentées, pour la gestion dite « courante » d'une haie, pour la gestion de la bande enherbée jouxtant la haie. Aussi, la présentation du label haie viendra clore le guide de gestion. En lien avec la volonté de sensibilisation, la création de quatre fascicules qui viendront s'insérer dans une collection intitulé « des arbres et des haies bocagère dans la Creuse » seront créés. De cette façon, les propositions présentées répondent à la commande. Tout cela, en réalisant un diagnostic du bocage creusois, un guide de gestion et des fascicules s'intégrant à une collection. Enfin, ce sujet s'insère dans le projet départemental « Vers une gestion durable des haies de la Creuse », il est donc nécessaire de dialoguer avec les partenaires de ce projet afin d'effectuer un travail correspondant également aux attentes de ces derniers. Ainsi, ce projet a fait l'objet d'une présentation de la proposition des fascicules au CPIE des Pays Creusois, dans le cadre d'une réunion de suivi entre les principaux partenaires du projet départementale.

Mots-clés : guide de gestion, gestion, bocage, Creuse, sensibilisation, gestionnaire, haie bocagère, arbre rural, gestion durable, recépage, fauchage tardif, étêtage, élagage, dégagement Bocage creusois, fascicule, Taille de formation, haie en devenir, taillis, futaie, taillis sous futaie, Haut jet, cépée, têtard, label haie, émonde.

